

DE L'AGRICULTURE
SANS LE PAYSAGE
**AU PAYSAGE AVEC
L'AGRICULTURE ?**

SÉMINAIRE DE MAXENT 2025



DE L'AGRICULTURE SANS LE PAYSAGE **AU PAYSAGE AVEC L'AGRICULTURE ?**

ÉQUIPE SÉMINAIRE

Ce séminaire a été imaginé et organisé par
l'équipe des paysagistes-conseils de l'État:

JEAN-MARC L'ANTON,
Président de l'APCE

NICO BOUTS

MICHEL COLLIN

SÉBASTIEN GIORGIS

SYLVAIN FLIPO

CLAIRE LAUBIE

et **MICHAËL RIPOCHE**

Avec l'aide précieuse de

VINCENT PIVETEAU

avec la participation de:

JONATHAN BRUTER

ANAÏS ESCAVI

DOMINIQUE LE FUR

CHRISTOPHE PÈRE

et avec le soutien du bureau de l'association.

ÉDITION MARS 2026

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

6 DE L'AGRICULTURE SANS LE PAYSAGE AU PAYSAGE AVEC L'AGRICULTURE ?

JEAN-MARC L'ANTON, Président de l'APCE 2025-2026

12 *Bienvenue au Domaine des Hayes*

EVAN HUYNH, coordinatrice séminaire au Domaine des Hayes

15 PANORAMA: LE MONDE AGRICOLE TEL QU'IL EST AUJOURD'HUI

16 Histoire récente du monde agricole

BERTRAND HERVIEU, sociologue spécialisé de l'agriculture et du monde rural

20 Les acteurs et les formes de solidarité agricole

ANDRÉ SERGENT, agriculteur, ancien président de la Chambre d'agriculture de Bretagne

23 Le foncier: enjeux et outils de la transition agricole

PHILIPPE MÉROT, coprésident de Terre de Liens Bretagne

26 Évolutions du monde agricole: quels paysages agricoles demain ?

RÉGIS AMBROISE, ingénieur agronome et urbaniste

30 La démarche paysagère au service de la transition agro-écologique

MARC BENOÎT, ancien directeur de recherche à l'INRAE, et membre du collectif Paysages de l'après-pétrole

33 PORTRAITS: COMPRENDRE LES PRATIQUES AGRICOLES SUR LE TERRAIN

35 Douze portraits de fermes

46 Synthèse des visites et perspectives

47 Réflexions sur les visites

BENJAMIN BEAUSSANT, directeur de la DRAAF

48 *Bienvenue aux Forges de Paimpont*

AGNÈS ET PATRICK DE LA PAUMELIÈRE, propriétaires des Forges de Paimpont

51 LES POLITIQUES DE L'ÉTAT EN MATIÈRE AGRICOLE

52 Les tensions entre les politiques au niveau européen, national et territorial

XAVIER POUX, ingénieur agronome, docteur en économie rurale

54 Les politiques du ministère de l'Agriculture

BENJAMIN BALIQUE, directeur adjoint de la DRAAF Bretagne

56 Approche territoriale de la politique de la biodiversité et de l'eau

AURÉLIE MESTRES, directrice adjointe au DREAL Bretagne

58 La politique d'État en matière d'énergie et de climat

HERVÉ VANLAER, adjoint de la directrice générale de l'énergie et du climat

59 La politique nationale du paysage

MATHILDE COMOR, chargée du bureau des paysages

PATRICK BRIE, adjoint à la sous-direction de l'urbanisme réglementaire et des paysages

63 PERSPECTIVES: COMMENT FAIRE LE PAYSAGE AVEC L'AGRICULTURE?

- 64 Dynamiques agricoles et forestières, quelle place dans les documents de planification?**
CATHERINE DE MENTHIÈRE, ingénieure agronome, membre du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux au ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire
- 66 La haie, pour (re)composer les paysages agricoles**
PAULE POINTEREAU, paysagiste conceptrice, responsable stratégie et projets au sein du Réseau Haies France
- 68 L'eau dans les paysages agricoles**
DANIEL HELLE, ingénieur agronome, chargé de développement du Label Terres de Sources, Collectivité Eau du Bassin Rennais
- 69 Articulation entre agronomie et pratiques des paysagistes concepteurs**
AMÉLIE CÉNET, paysagiste conceptrice, ingénieure de recherche à l'INRAE-UMR SAS Rennes
- 70 Être paysagiste concepteur et agriculteur**
JEAN-MARIE BOURGÈS, paysagiste concepteur, agriculteur dans le Morbihan
- 71 L'enseignement du paysage dans les différentes formations agricoles**
VINCENT PIVETEAU, membre du CGAAER, ancien directeur de l'École nationale supérieure du paysage Versailles-Marseille

72 TABLE RONDE

Le Off

77 RENNES, LES PAYSAGES AGRICOLES DE LA VILLE ARCHIPEL

- 78 Regard sur le rôle du paysage dans les projets de territoire**
RONAN DESORMEAUX, ancien PCE, paysagiste à l'origine du projet de territoire de la ville de Rennes
- 80 Le quartier ViaSilva à Rennes: promenade en bord de ville**
PIERRE BAZIN, arboriste, spécialiste du bocage
MICHEL COLLIN, PCE à la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur
- 88 Lexique des acronymes**
- 89 Pour aller plus loin...**





ÉDITORIAL

DE L'AGRICULTURE SANS LE PAYSAGE AU PAYSAGE AVEC L'AGRICULTURE ?



JEAN-MARC L'ANTON,
Président de l'APCE
2025-2026



Pour visionner
l'introduction
du séminaire
de Jean-Marc L'Anton



En 1978, DAVID HOLMGREN, australien d'origine, considéré comme l'inventeur de la permaculture, posait ce constat et résumait ses enjeux :

«Un paysage stable, productif et foncièrement beau est sans doute le meilleur actif matériel dont une société puisse hériter. L'adresse dans la conception des paysages saute aux yeux dans beaucoup de cultures agraires analphabètes. Mais depuis que les cultures professionnelles ont remplacé les cultures traditionnelles, l'architecture de paysage s'est concentrée sur l'environnement urbain et est devenue cosmétique plutôt qu'utilitaire. La conception des paysages ruraux productifs dans les pays industriels modernes ne suit ni des motifs traditionnels stables, ni aucune science rationnelle, ni aucun art de planification paysagère.»

Comme nous allons le voir, si nous partageons le diagnostic nous ne partageons pas le constat d'échec qu'il en tire, bien au contraire.



Face aux évolutions de nos paysages ruraux actuels et plus encore à venir, nous, paysagistes-conseils de l'État, avons la responsabilité de nous pencher sur ce sujet et les enjeux fondamentaux qu'il porte.

C'est à cette question que le séminaire des paysagistes-conseils de l'État s'est attelé en 2025. Et comme le sujet est vaste, il a été décidé d'y consacrer également le séminaire 2026. Cette idée de chaîner deux séminaires contrarie quelque peu le rythme traditionnel des séminaires de l'APCE alternant un séminaire en France et un séminaire à l'étranger.

Pourquoi des paysagistes ?

À la fin des années soixante, la prise de conscience de la sensibilité de nos paysages et des bouleversements qu'ils subissent, amène à la création de formations en paysage et cela simultanément partout en Europe. En France, cette profession verra le jour à travers la création de l'École nationale supérieure de paysage à Versailles en 1976 qui fêtera ses cinquante ans cette année.

Les paysagistes concepteurs sont le produit de cette demande politique. Ces futurs professionnels devront être en mesure de peser sur les évolutions des paysages, d'en orienter les transformations, d'en limiter les bouleversements. Les paysagistes auront un « mandat social » par leur cursus : celui d'avoir prise sur l'évolution de nos paysages.

En même temps que se développe la sourde inquiétude qui pèse sur l'avenir de nos territoires, la loi Paysage de 1993¹ (loi sur la protection et la mise en valeur des paysages du 8 janvier 1993) tentera d'y répondre et confortera la jeune profession en créant les paysagistes-conseils de l'État.

Sélectionnés sur concours parmi les professionnels en activité, ils ont pour mission de conseiller les services de l'État (ministères, DDT, DREAL) sur la mise en œuvre des politiques au niveau national ou local. Ils réalisent ces missions à raison de quelques jours par mois, en parallèle de leur activité professionnelle.

En 2000, la Convention européenne du paysage² établira une définition consensuelle de ce concept, et posera les enjeux de leur prise en compte et de leur protection. En 2016, la Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages³ instituera le titre de paysagiste concepteur garantissant un niveau de formation et d'expertise de ces professionnels.

L'association des paysagistes-conseils de l'État regroupe les 150 professionnels qui œuvrent auprès des services de l'État à la mise en œuvre de ces politiques. Chaque année, elle organise un séminaire de travail et de réflexion visant à éclairer les débats sur la prise en compte et l'évolution des paysages.

À VOIR

1. LOI n° 93-24 du 8 janvier 1993 sur la protection et la mise en valeur des paysages et modifiant certaines dispositions législatives en matière d'enquêtes publiques — legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000541949
2. Convention européenne du paysage (PDF à lire) — rm.coe.int/168008062a
3. LOI n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages — legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000033016237



De l'urbain au rural

La création puis le confortement en quelques décennies d'une profession experte démontre la puissance du mouvement de fond qui la porte. C'est aussi que les paysagistes ont fait largement démonstration de leur savoir-faire, de leur implication dans le débat national comme local, et de l'exemplarité de leurs réalisations.

Oui mais voilà, s'ils ont fait démonstration, c'est essentiellement dans des espaces urbains, ou périphériques. En effet, la décentralisation, peu cadrée à son origine, a sérieusement secoué nos paysages des années 80 à nos jours. La concurrence territoriale a fait rage entre les collectivités. Chacun réalisant son lotissement ou sa zone d'activités sans consulter son voisin. Chacun essayant à son échelle de concurrencer plus petit ou plus faible et subissant les conséquences de l'attractivité du plus puissant. Plus les collectivités étaient petites et plus l'impact s'est avéré grand... Alors, des outils de planification ont été mis au point afin de limiter les effets dévastateurs de l'absence de dialogue dans les territoires : on généralisa les POS, on créa les SCoT puis les PLU, puis les PLUi, les Atlas, les Ateliers de Territoires, etc. Enfin, désormais, on imagine l'objectif Zéro artificialisation nette pour protéger les sols vivants.

Pendant ce temps les paysagistes n'ont guère d'outils pour œuvrer à ces échelles. Alors ils ont travaillé sur les milieux urbains et jusqu'à leurs confins. En cela, David Holmgren a raison, « l'architecture de paysage s'est concentrée sur l'environnement urbain ». Mais pour autant, les paysagistes ont le devoir par mandat social de s'atteler aux « paysages ruraux productifs ». Aujourd'hui, des démarches territoriales opératoires commencent à exister, des exemples de démarches paysagères en milieu rural se font jour, mais qu'en est-il des paysages

à dominante agricole où des haies sont rasées (certes, quelques-unes sont replantées), des chemins d'exploitation sont élargis, voire tout simplement labourés, certaines exploitations deviennent XXL comme leurs bâtiments, les machines défoncent les sols toujours plus profondément, le photovoltaïque colonise les toits et maintenant les champs, et les éoliennes poussent dans les prés.

Dans les paysages dont parle David Holmgren, paysages que l'on peut qualifier de vernaculaires, les structures étaient pensées comme pérennes : les talus ou les fossés étaient immuablement ancrés dans la géographie, les arbres devaient pouvoir devenir séculaires, les bâtiments résister au temps. Désormais, les équipements agricoles sont devenus à obsolescence programmée, rares sont les bâtiments pensés pour dépasser les 25/30 ans et même les arbres des vergers ou les arbres agroforestiers ont une espérance de vie ne dépassant guère trois décennies.

En France, les cultures professionnelles et l'architecture du paysage dénoncés par Holmgren, se sont certes concentrées sur l'environnement urbain, mais ces savoir-faire n'ont justement pas remplacé les cultures traditionnelles dans nos campagnes. L'espace agricole constitue un domaine que les paysagistes n'ont pu investiguer ou ne l'ont que trop peu questionné.

Le séminaire 2025 a été un moment pour faire le point sur ces pratiques qui conditionnent la plupart de nos paysages ruraux et péri-urbains, pour mieux comprendre ce qui est à l'œuvre dans leurs transformations, et pour étudier ensemble ce qui relève de notre cœur de métier : comment faire le paysage avec l'agriculture ?



Un devoir d'alerte : « entendez-vous dans nos campagnes » ?

L'agriculture est en pleine mutation, nous nous en doutions. Nous avons pu le constater depuis notre séminaire de juin 2025 avec les crises ou les tensions qui agitent le monde agricole. Mais notre séminaire nous a éveillés sur une réalité plus prégnante encore. Nos campagnes que nous aimons tant, nos paysages ruraux tant enviés dans le monde entier vont subir des crises que nous sommes à l'aube de percevoir.

Nous y avons compris les dynamiques en cours qui œuvrent et vont œuvrer davantage encore dans la transformation de nos campagnes. Nous y avons acquis la conviction qu'elles vont subir des bouleversements dans la décennie à venir, des bouleversements dus à la démographie agricole, aux enjeux de mutation foncière des exploitations, à la filialisation toujours plus contraignante des productions, à la mise en place de modèles économiques à obsolescence programmée, au enjeu énergétiques qui ne recouvrent pas seulement le déploiement des énergies renouvelables, mais aussi la décarbonation des pratiques agricoles, aux changements climatiques qui vont impacter différemment les territoires.

Comme on peut le voir à travers les débats d'actualité, ces bouleversements affectent au premier chef leurs acteurs principaux : les agriculteurs.

Les structures agricoles sont porteuses d'aménités sociales. Les haies, les bocages, les ruisseaux, les bosquets, les murets, les prairies permanentes ou inondables sont autant d'éléments caractérisant nos paysages et indispensables au maintien de la biodiversité. Mais la gestion de ces aménités collectives sont de la seule responsabilité des agriculteurs pour qui elles sont bien souvent une réelle charge.

Ce petit ouvrage retranscrit le contenu des exposés d'experts, d'institutionnels, et d'acteurs du monde agricole. Les conditions des bouleversements que nos campagnes vont subir y sont posées. Mais qu'en est-il des moyens que nous aurions, nous paysagistes, pour œuvrer à rendre nos paysages moins malmenés, comme peut-être leurs agriculteurs ?

À quelles fins créer le ZAN si c'est pour voir des horizons toujours plus pelés, la biodiversité commune toujours plus fragilisée, l'eau plus exploitée, les sols plus maltraités ? À quelles fins limiter l'étalement urbain si c'est pour constater l'incohérence croissante de nos communs ruraux ?

Certes, les modèles agricoles sont multiples entre céréaliers, éleveurs, maraîchers, etc. — entre petites et grandes exploitations — certes les contraintes culturelles ne sont pas les mêmes au nord, au sud, à l'est et à l'ouest, certes des pratiques différentes existent ou émergent entre agro-industriels, agriculture bio, tenants du non labour, de l'agro-écologie, de l'agro-foresterie, etc.

À l'origine, tous les territoires sont pour l'humain à peu près inhabitables. Nos ancêtres se sont adaptés à leur environnement dès leur sédentarisation, mais ils ont bien plus adapté leur environnement à leurs besoins. Mieux s'abriter, mieux se protéger, produire, circuler, échanger, sont autant d'objectifs que l'on retrouve partout à l'œuvre dans la transformation de nos territoires, dans l'aménagement de nos paysages, et ceci, qu'ils soient vernaculaires ou contemporains. Nos paysages ont de tout temps évolué, parfois simplement, paisiblement, discrètement, ou comme aujourd'hui parfois trop vigoureusement.



Plus qu'une construction humaine, nos paysages résultent de l'action concertée d'une société tout entière. Ces paysages sont le fruit d'une construction sociale. Cette action concertée souvent si maîtrisée, si attentionnée aux sites, pourrait être définie comme un art à grande échelle, comme un art où les sociétés humaines ont conquis des territoires avec patience et précaution, comme un véritable art social.

Les paysages sont par essence des lieux en usages. Pour pouvoir y œuvrer, les paysagistes y ont développé un réel savoir-faire en se positionnant tout d'abord comme l'avocat des sites (ceux-ci sont par définition muets), en objectivant les raisons des paysages. Mais leur savoir-faire n'est pas contemplatif, il est avant tout opératoire. Il leur permet d'accompagner les évolutions des territoires en prenant en compte les sensibilités sociales des acteurs et des habitants, en les conjuguant avec les sites, leur histoire, leur géographie, leurs contraintes, leurs cycles biologiques. Ce savoir-faire s'appelle « la démarche paysagère »⁴.

La biodiversité dans nos campagnes est menacée, et nos paysages admirés de tous, et consacrés par exemple par les rediffusions des étapes du Tour de France, le sont tout autant. Or biodiversité et paysage ne font qu'un, l'humain a de tout temps œuvré à vivre en équilibre avec la nature, et c'est le désir profond de tous les exploitants que nous avons rencontrés.

Certes, il existe des alternatives qu'il convient d'encourager, une multiplicité de modèles agricoles qui répondent à des enjeux de production très diversifiés, mais notre devoir est de nous pencher sur les conditions qui vont permettre d'accompagner ce que nous avons appelé « les campagnes en transition ». C'est le thème que nous allons nous attacher à approfondir lors de notre prochain séminaire qui se déroulera dans la Drôme autour d'une expérience originale : la Biovallée⁵.

Si les crises qui impactent les petites centralités rurales ont mené à des politiques concluantes comme le programme Petites villes de demain, ou Villages d'avenir, pourquoi ne pas envisager des outils qui nous éviteraient les crises prévisibles de nos territoires ruraux. Il nous faut anticiper les évolutions nécessaires à l'adaptation de nos campagnes, à l'accompagnement par la démarche paysagère, aux enjeux et à l'avenir des territoires au cœur d'un dialogue apaisé associant population, agriculteurs et professionnels de l'accompagnement. Il nous faut faire débats de ces sujets plutôt que d'en arbitrer les combats prévisibles.

Les séminaires 2025 et 2026 doivent constituer des moments pour faire le point sur ces pratiques qui conditionnent la plupart de nos paysages ruraux et péri-urbain, pour mieux comprendre ce qui est à l'œuvre dans leurs transformations, et pour étudier ensemble ce qui relève de notre cœur de métier : comprendre et partager les évolutions agricoles pour anticiper les campagnes de demain ?

Si le séminaire 2025 s'interrogeait sur les relations entre le monde agricole en pleine évolution et les enjeux pour les paysages, le séminaire 2026 s'attachera à définir les conditions d'accompagnement de nos « Campagnes en transition ».

À VOIR

4. Réussir la transition écologique par l'approche paysagère — lafabriqueecologique.fr

5. Site — biovallee.net

Quelques évolutions engagées par ce séminaire

Jusqu'à présent les séminaires étaient plutôt axés sur l'urbain et ses confins. L'accueil était de fait facilité : logement, salles de réunions, lieux de visites assez proches, etc.

Le séminaire de Biscarrosse a inauguré un autre type de déroulement avec des ateliers de travail en salle et sans visites.

Les séminaires sur l'agriculture (2025 et 2026) nécessitent d'adapter leur organisation, afin de s'immerger au cœur de territoires ruraux, peu pourvus en grandes capacités d'accueil.

En 2025, nous avons cherché un territoire représentatif de la diversité des pratiques agricoles, un territoire où la mosaïque culturelle était grande. Nous avons choisi la Bretagne, ce territoire d'ancienne culture, à la géographie complexe et généreuse. Mais aussi un territoire particulièrement impacté par la modernisation agricole d'après-guerre, un territoire rural encore en forte évolution, densément habité, un territoire où l'agriculture ne saurait être dissociée de son environnement humain, un territoire qui fait campagne.

C'est le Domaine des Hayes à Maxent qui nous a accueilli du 11 au 14 juin 2025. Le séminaire comme les actes qui en résultent a été structuré en plusieurs temps :

- Connaître et comprendre le monde agricole tel qu'il est aujourd'hui éclairé par les conférences de grands experts.
- Visiter des fermes pour y rencontrer des exploitants, partager leur point de vue et leur réalité quotidienne à travers six circuits différents, chaque circuit permettant en petits groupes de visiter deux fermes.
- Mieux appréhender les politiques de l'État en matière agricole exposées par des représentants des administrations centrales ou régionales.
- Présenter quelques pistes ou expériences qui ouvrent le débat vers la question de l'adaptation des territoires aux enjeux de demain par des exposés et tables rondes.



[Pour visionner toutes les interventions et visites](#)

séminaire 2025, Maxent sur le site de l'APCE

paysagistes-conseils.org/association/vie-association/travaux-association/travaux-seminaires/seminaire-2025-maxent





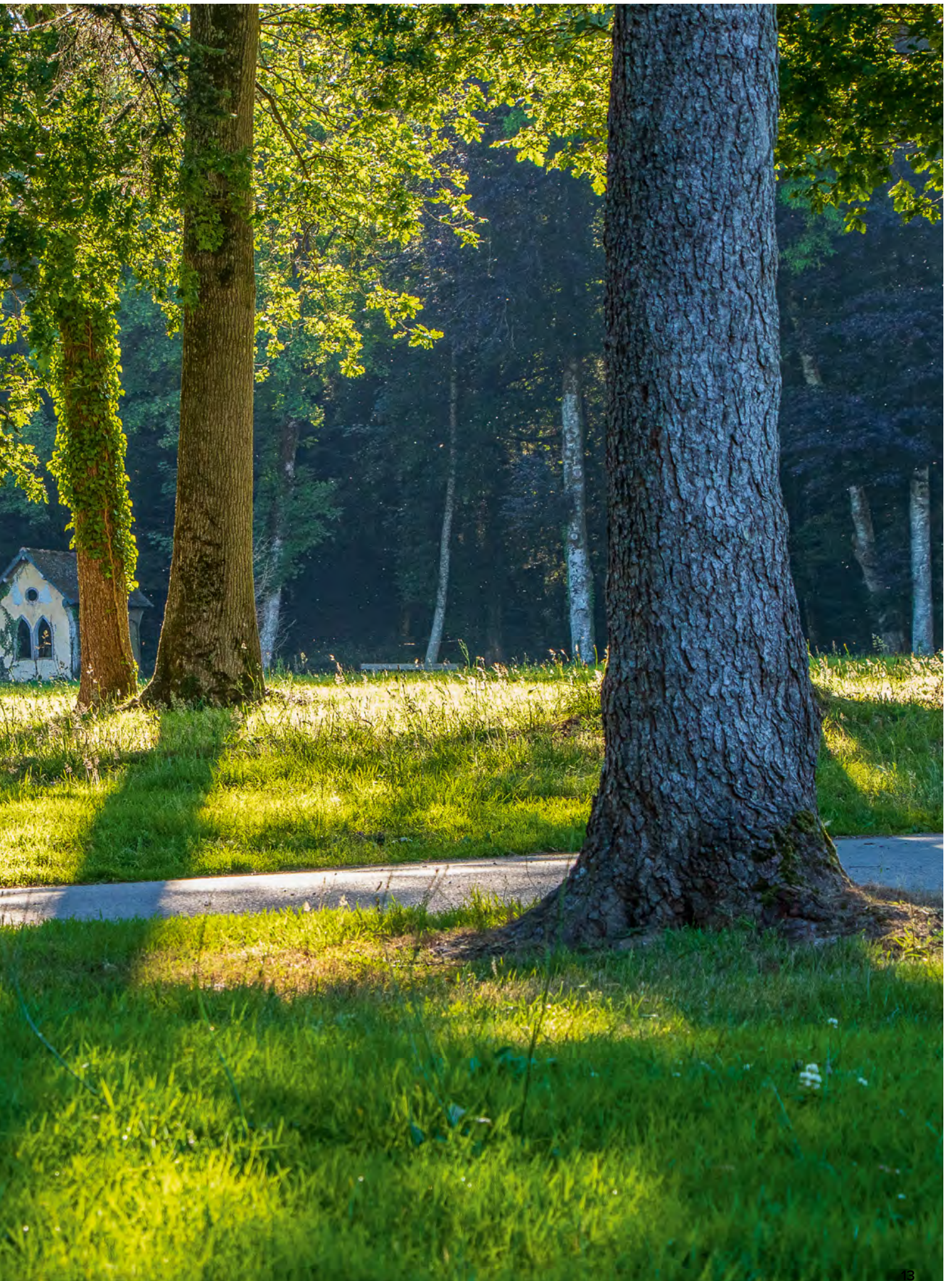
EVAN HUYNH,
coordinatrice événements
professionnels au
Domaine des Hayes

Bienvenue au Domaine des Hayes

Je suis heureuse de vous accueillir au Domaine de Hayes pour votre séminaire. Vous êtes sur un site qui est habité depuis longtemps. Des fouilles archéologiques dans la forêt témoignent de la présence d'un manoir datant du Moyen Âge, mais il se dit que déjà le roi Salomon de Bretagne y aurait vécu au IX^e siècle. Plusieurs familles, jamais nobles mais toujours très riches, se sont succédé en tant que propriétaires au fil des années et ont laissé des traces telles qu'un pigeonnier, une ancienne chapelle ou le château. Pendant les deux guerres, le domaine a été occupé par les Américains et les Allemands. En 2011, M. Jean-Paul Peltier, un professionnel du bois au début de la retraite, cherchait «un petit bout de terrain» dans l'objectif de s'occuper d'une forêt et de planter des arbres. Il a finalement acheté le domaine avec ses 400 ha de parc, de forêts et de terres agricoles. À ce moment-là, les bâtiments existants, abandonnés depuis une trentaine d'années, étaient en friche et la nature avait repris ses droits.

Mais le neveu de M. Peltier, un architecte, a vu le potentiel du patrimoine architectural et la rénovation a été lancée dans une démarche écologique et environnementale. Vous trouverez ainsi le bois du domaine utilisé dans de nombreux éléments de construction, tels que le parquet, les menuiseries et certains escaliers.

*Aujourd'hui, 120 000 arbres ont été plantés, les bâtiments hébergent quatre salles de réception, 150 hébergements hôteliers et gîtes. En plus, 22 km de chemins balisés sont proposés aux visiteurs. Réjouissez-vous de ce site d'exception aux portes de la forêt de Brocéliande.
Bon séminaire !*







Panorama : **LE MONDE AGRICOLE TEL QU'IL EST AUJOURD'HUI**

Pour aborder le sujet, cinq intervenants, praticiens et universitaires, sont invités à partager leurs connaissances et leurs expériences approfondies du milieu agricole avec les paysagistes-conseils de l'État. Spécialistes de la sociologie, de l'agriculture, de l'agronomie et du paysage, ils présentent différentes facettes du sujet afin de dresser un panorama large de la situation actuelle de l'agriculture.

Histoire récente du monde agricole



BERTRAND HERVIEU, sociologue spécialisé de l'agriculture et du monde rural. Ancien directeur de recherche au CNRS et ancien président de l'INRA. Son parcours professionnel l'a conduit à la fois dans les institutions de recherches et auprès des politiques en tant que conseiller de plusieurs ministres et membre du **CGAAER** – Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux. À la retraite aujourd'hui, il s'engage en tant que conseiller municipal et président du comité de développement d'une intercommunalité. Il s'intéresse aux questions environnementales et paysagères.

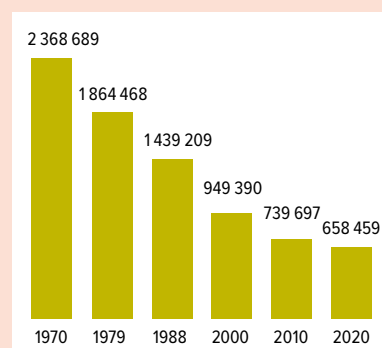
Le recensement agricole est un outil essentiel pour dresser un panorama de l'agriculture française. Opération décennale européenne et obligatoire, il a pour objectif d'actualiser les données sur l'agriculture française et de mesurer son poids dans l'agriculture européenne. Ces données permettent de définir et d'ajuster des politiques publiques au niveau national et local.

Réalisé en 2020, le dernier recensement général de l'agriculture n'a pas provoqué de grandes réactions ni de la part des responsables politiques, ni des journalistes ou des spécialistes du monde agricole. Beaucoup d'entre eux étaient d'accord sur le fait que les choses n'avaient pas beaucoup changé, que la France se caractérise toujours par une agriculture familiale de taille moyenne, dominante, et que, par conséquent, les politiques publiques pouvaient garder les mêmes paradigmes d'intervention qu'avant. Pourtant, ce recensement a montré des tendances étonnantes en ce qui concerne le monde agricole.

Moins nombreux et plus âgés : un effondrement démographique en cours

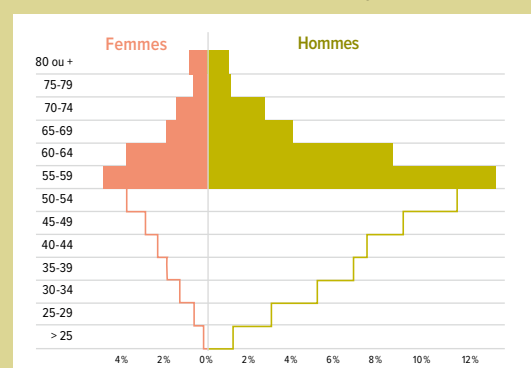
Selon le recensement, le nombre de chefs d'exploitation a diminué de 27,5% en dix ans. Ce chiffre n'est pas exceptionnel dans un pays industrialisé, mais il montre une tendance lourde pour les années à venir si l'on tient compte du fait que la moitié des fermes françaises est dirigée par des exploitants de plus de 55 voire 60 ans et qui sont donc en âge de partir à la retraite. Et comme la moitié des exploitants n'a pas de successeur désigné, la tendance va encore se poursuivre.

L'emploi agricole



© VIZAGRESTE

Répartition des exploitants par classe d'âge en 2020



© VIZAGRESTE

Cette baisse signifie également une diminution des actifs non-salariés qui s'accompagne d'une hausse du salariat, y compris les salariés en **ETA** – *Entreprises de travaux agricoles*, et en intérim. Le nombre de salariés dans l'agriculture dépasse désormais celui des agriculteurs indépendants. C'est un signe clair d'une recomposition importante du mode de travail agricole et, par conséquent, du capital dans l'agriculture.

Une crise du modèle familial traditionnel

Dans les années 1960, le modèle de l'exploitation conjugale était la norme. La première **PAC** – *Politique agricole commune*, ainsi que les dispositifs législatifs de la modernisation de l'agriculture de l'époque, reposent sur ce modèle. Aujourd'hui, d'un point de vue strictement statistique, il n'y a plus que 19% des exploitations françaises qui sont dirigées par un couple. Une grande partie, soit 40% des exploitants, travaille en solitaires sur leur ferme. Ils peuvent certes avoir recours à de la main-d'œuvre extérieure pour survivre, ou coopérer à travers une **CUMA** – *Coopérative d'utilisation de matériel agricole*, ou une ETA. Mais ils doivent finalement assumer seuls la charge mentale, la solitude et la diversité des travaux qui repose sur eux.

Part des agriculteurs dans la population active française

1980: 2,7% de la population

2020: 1,5% de la population

↘ **Baisse importante en 40 ans**

En Europe: 4,2% de la population active

Il y a des exploitations familiales qui, pour subsister sous leur forme familiale, ont pris des formes sociétaires. Il existe aujourd'hui toute une gamme de formes de société comme le **GAEC** – *Groupement agricole d'exploitation en commun*.

Mais d'autres raisons ont également contribué à la crise du modèle familial. À l'origine, ce modèle était basé sur le principe de la polyculture-élevage, dans le but d'assurer l'autosubsistance et l'approvisionnement de la famille. Aujourd'hui, la production est orientée vers le marché, ce qui a entraîné un processus de spécialisation et de délocalisation très puissant des lieux de production.

En parallèle, les agriculteurs ont subi d'importantes pertes de revenus. Avec une baisse moyenne de 10%, l'agriculture est le secteur le plus touché parmi les professions indépendantes. Les pertes sont souvent compensées par les revenus d'un conjoint ou d'enfants qui travaillent en dehors du secteur agricole. Les revenus les plus élevés continuent d'être générés par l'élevage porcin, les grandes cultures et la viticulture.

Parmi tous les secteurs d'activité, c'est celui de l'agriculture qui affiche le taux de suicide le plus important. Une étude distingue trois types de suicide :

- le « suicide agricole » : un agriculteur âgé, célibataire, parfois touché par des addictions, qui travaille en solitaire sur sa ferme et qui se brise dans sa solitude
- le suicide de caractère économique : un agriculteur qui se trouve à la fin de sa vie professionnelle sur une exploitation économiquement fragile, donc non transmissible, et qui en éprouve un sentiment d'échec et de honte surtout s'il s'inscrit dans une tradition agricole familiale longue et continue
- le jeune agriculteur : pris dans une tension entre le regard traditionnel de la part de ses parents qui ont cédé la ferme mais qui restent sur place et une volonté d'autonomie difficile à vivre dans un milieu de tradition qu'est le monde rural. Son estime de soi en souffre d'autant plus si son épouse travaille à l'extérieur et permet à la famille de vivre

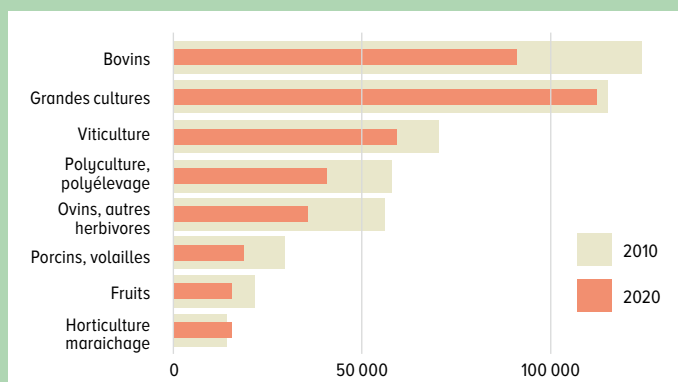
SOURCE

Les chiffres définitifs et détaillés du Recensement agricole 2020.

agriculture.gouv.fr

vizagreste.agriculture.gouv.fr

Évolution du nombre d'exploitations



© VIZAGRESTE

L'augmentation de la double activité est un autre phénomène qui est apparu ces dix dernières années. Elle est liée à la volonté des exploitants de ne pas être que sur la ferme, de vivre aussi autre chose. Ce sont souvent des gens **NIMA** – *Non issu du milieu agricole*, ayant déjà travaillé ailleurs et qui s'installent tard en tant qu'exploitant.

On peut ainsi dire que cette crise du modèle familial d'exploitation n'est pas seulement une crise économique mais une crise culturelle.

La recomposition du paysage agricole : qui occupe le territoire ?

Le cas de la Bretagne est intéressant parce qu'on y observe une réorganisation en profondeur du secteur. En 2010, plus de la moitié des exploitations bretonnes étaient classées comme moyennes. Dix ans plus tard, on constate l'avènement d'une agriculture de firmes avec l'apparition de grandes holdings qui peuvent avoir d'autres établissements non seulement en Bretagne, mais partout en France. Les holdings sont caractérisées par une spécialisation de leur production et une augmentation de la sous-traitance qui va jusqu'à la délégation complète de certains travaux. Cela demande une toute autre organisation du travail, de la production et du capital qui n'a plus grand-chose à faire avec une petite ferme traditionnelle en polyculture-élevage. La rapidité de cette transformation est remarquable.

↘ **Diminution des actifs non-salariés**

↗ **Augmentation de 62% du salariat travaillant en ETA**

↗ **Augmentation de 40% du salariat travaillant en intérim**

LA PAC

La PAC – *Politique agricole commune*, est une politique mise en place à l'échelle de l'Union européenne. Pour faire face aux problèmes de l'après-guerre, notamment la question de la sécurité alimentaire, les six États fondateurs de l'UE se sont mis d'accord pour ouvrir et libérer leurs marchés et mettre en commun leur production. À l'origine, elle est fondée principalement sur des mesures de contrôle des prix et de subventionnement, son but est de moderniser et développer l'agriculture.

La production agricole en général se spécialise donc progressivement. Cette tendance est accompagnée d'un principe de délocalisation comparable au développement industriel. Sur la carte de la production alimentaire, la Bretagne et la Normandie forment un pôle laitier, tandis que la production porcine est concentrée dans l'ouest de la France. Ces pôles de production et de transformation se concentrent autour des centres logistiques et de distribution, à proximité des zones urbaines et portuaires. La production céréalière, par exemple, se rapproche de plus en plus des ports du nord (Le Havre, Dunkerque, Rotterdam ou Anvers), ce qui a bien sûr des conséquences sur la recomposition du paysage agricole.

De cet éclatement du modèle agricole, on peut identifier trois pôles que, avec François Purseigle, professeur des universités en sociologie qui travaille sur la sociologie du monde agricole en mutation, nous avons nommé le modèle «tripode».

Ces trois pôles qui structurent le paysage de l'agriculture en France, en Europe et dans le monde entier sont le modèle familial, la firme, en y intégrant l'«agro-business» et le modèle de l'agriculture de la subsistance qui désigne les agricultures de proximité, d'expérimentation ou de production urbaine. On peut progressivement passer d'un pôle à l'autre selon la configuration des exploitations. La France a longtemps ignoré ce volet d'innovation.

Entre 2010 et 2020 :

- La surface moyenne des exploitations est passée de 52 à 69 ha.
- Le nombre de holding en agriculture augmente rapidement : 10 % des exploitations relèvent de plusieurs sociétés.

LES GRANDES RÉVOLUTIONS AGRICOLES

À mon avis, les tendances observées indiquent que la quatrième grande révolution agricole est en cours et je vais expliquer comment cette recomposition du paysage agricole s'inscrit dans l'histoire.

Toute richesse vient de la terre

La première révolution agricole de l'histoire moderne remonte au XVIII^e siècle. La population totale, qui s'est écroulée sous le règne de Louis XIV qui ne s'intéressait pas du tout à l'agronomie, s'est stabilisée avec l'apparition d'une nouvelle école de pensée économique, la physiocratie. Les physiocrates construisent la première école d'économie en France et mettent comme postulat économique que «*toute richesse vient de la terre*». C'est la naissance de l'agronomie en France, et les aristocrates commencent à s'intéresser à leurs terres. Ils observent ce qui se fait ailleurs, l'enclosure en Angleterre ou la suppression de la mise en jachère en Flandre, ce qui mène à une mise en valeur de la vie rurale et à l'émergence d'une bourgeoisie agricole fondée sur de grandes fermes. Les événements politiques de l'époque, comme la Constituante et le Code civil de Napoléon, renforcent l'idée que la propriété est synonyme de liberté. Cela marque le passage d'une propriété féodale à une propriété civile moderne.

Classement des exploitations par taille

> 40 ha	Micro exploitation : agriculture traditionnelle et maraîchage, «néo-agriculteurs»
60 ha	Petite exploitation : élevage et polyculture
100 ha	Moyenne exploitation
< 100 ha	Grande exploitation : c'est la seule catégorie qui augmente en nombre , elles occupent 40 % de la surface agricole et emploient 45 % des salariés
< 200 ha	Très grande exploitation : 10 % des exploitations qui occupent ¼ de la SAU – Surface agricole utilisée

Le Classement des exploitations se fait soit par taille, soit par production brut standard (PBS).



© Carte postale. La culture des artichauts – Archives départementales du Finistère

**« Faisons chausser
aux paysans les sabots
de la République. »**

Léon Gambetta

La deuxième révolution agricole est née sous la Troisième République. À la fin du XIX^e siècle, la France fait face à plusieurs crises climatiques et sanitaires et n'arrive plus à nourrir sa population. Parallèlement, la situation politique, oscillant entre république et monarchie, demeure instable. La population rurale, à ce moment-là, est à son maximum et représente 80% de la population française. Pour obtenir son soutien politique, Léon Gambetta, homme politique et figure emblématique issu d'un milieu rural modeste, avait compris qu'il fallait l'intégrer à la nouvelle nation. En 1881, avec la création d'un puissant ministère de l'Agriculture, il permet aux paysans d'accéder à la propriété, ce qui les rend autonomes et enfin citoyens libres. Cette importance accordée au patrimoine, apparue sous la Troisième République, est encore aujourd'hui la base de notre culture française du pavillon et du jardin.

La terre est un outil de travail

La concentration du capital sur le foncier sous la Troisième République a freiné la modernisation du secteur agricole et contribué au retard de la France. Après la Seconde Guerre mondiale, tout le monde était d'accord sur le fait que si le pays n'arrivait pas à assurer son approvisionnement alimentaire, il ne serait pas possible de maintenir 35% de la population active dans ce secteur. Ce constat, associé au besoin de main-d'œuvre de l'industrie, a marqué le début d'un exode rural très important. Sensible à la priorité de l'époque de nourrir le pays, la **JAC – Jeunesse agricole catholique**, créée en 1929, s'investit pour la reconquête de la fierté paysanne et se mobilise pour augmenter la production agricole, misant sur les nouvelles techniques de production, la mécanisation et l'utilisation d'engrais. Leur slogan « la terre n'est pas un patrimoine, mais un outil de travail » marque un basculement idéologique vers la production. Mais ce n'est qu'à partir des années 1960 et de la première PAC que la perspective d'une agriculture productive s'est définitivement imposée. En seulement 15 ans, la France est alors devenue la deuxième puissance agricole d'Europe.



© Carte postale – Archives départementales du Finistère

Environnement versus production ?

À partir de la décennie 1990, la population agricole passe sous le seuil de 5% de la population active. Elle devient ainsi le plus petit groupe socioprofessionnel recensé, mais occupe néanmoins la moitié du territoire français. Cette situation crée une certaine tension. Les très puissants processus de délocalisation de la production ainsi qu'une série de crises comme celle de la vache folle et de la dioxine traumatisent le monde agricole. Les questions environnementales et paysagères concernent alors la société dans son ensemble. Un paradoxe invisible émerge : plus le capital agricole devient abstrait à travers sa détention sous forme de sociétés, plus il est considéré comme un bien commun par la société, qui s'yarroge un certain « droit de regard ». Dans ce double mouvement, la tension entre l'environnement et la production agricole apparaît clairement.

Toutes ces tendances et phénomènes accumulés mènent à un malaise agricole et demandent une nouvelle vision politique de la gestion des sols et du paysage. Sachant que l'agriculture est la seule catégorie socio-professionnelle qui, au cours d'un siècle, a passé de la majorité absolue à une toute petite minorité, le plus petit groupe recensé, le plus vieux et le plus éclaté, c'est la place de ce secteur dans la société française qui est d'aujourd'hui à redéfinir.

**« C'est un
paradoxe :
moins il y a
d'exploitations,
plus c'est
complexe
et divers. »**

BERTRAND HERVIEU



Pour visionner
l'intervention
de Bertrand Hervieu



Les acteurs et les formes de solidarité agricole

«L'agriculture, c'est un métier complexe dont toute forme est respectable !»

ANDRÉ SERGENT



ANDRÉ SERGENT, exploitant sur une ancienne ferme familiale transformée en GAEC, a longtemps présidé la Chambre d'agriculture de Bretagne. Dans cette fonction, il a rencontré de nombreux collègues venant de toute la France et était l'interlocuteur privilégié du Préfet de la région pour tous les sujets agricoles.

Quand j'ai repris l'exploitation de mes parents dans le Finistère en 1990, j'avais envie de faire ce métier. Mais une chose était claire pour ma femme et moi : nous n'aurions jamais exercé le métier comme le faisaient mes parents. On s'est posé la question comment on pourrait faire pour pouvoir bien vivre de ce métier, pour prendre des vacances et reprendre souffle de temps en temps. L'idée était de concevoir un modèle agricole dans lequel plusieurs personnes puissent travailler sur une même entité agricole en mettant les moyens en commun. Aujourd'hui, je travaille avec mon épouse, mon frère, mon fils et ma belle-fille et quatre salariés dans un GAEC, ce qui nous permet à tous de profiter de certaines libertés.

Pour comprendre les différentes organisations qui regroupent les agriculteurs, il est très important de savoir que le métier n'est pas le même si l'on est céréalier ou éleveur, et que nous n'avons pas tous les mêmes idées ni la même vision des choses. C'est la raison pour laquelle il existe trois grands syndicats agricoles principaux, chacun représentant une vision particulière de la profession. Les agriculteurs sont libres d'adhérer ou non à l'un d'entre eux.

Les trois syndicats les plus importants sont la **FNSEA** – *Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles*, la **Coordination rurale** et la **Confédération paysanne**. La FNSEA a une vision plutôt entrepreneuriale de l'agriculture, la Confédération paysanne s'engage pour une agriculture qu'elle appelle elle-même « paysanne » et la Coordination rurale milite davantage pour une agriculture rémunérée par « des prix et non pas par des primes ». Les syndicats interviennent par exemple pour négocier les prix dans le secteur agroalimentaire. Ces négociations sont très complexes en France parce qu'il n'y a que quatre grands distributeurs qui font face à une multitude de producteurs. On constate aujourd'hui que les prix dans les secteurs de l'élevage et de la production de légumes restent assez stables ce qui pourrait inciter des jeunes à commencer le métier.

Le volet politique

L'organisation politique des agriculteurs est assurée par les chambres d'agriculture. Elles sont « la courroie de transmission » entre la profession agricole et les services de l'État et régies par le Code Rural. Les chambres sont représentées par des professionnels, élus pour six ans. Elles sont divisées en plusieurs collèges, chacun représentant un groupe spécifique : les exploitants agricoles, les salariés de l'agriculture, les représentants des coopératives, les représentants de la forêt etc. Normalement, c'est un représentant des exploitants, le plus grand collège, qui prend la présidence.

Les employés de la chambre d'agriculture ont notamment des fonctions de conseil dans le domaine de la production ou de financement pour les jeunes qui souhaitent s'installer. Ces derniers passent par la chambre pour présenter et discuter leur projet. S'il est fiable, ils sont accompagnés et encadrés dans leurs démarches jusqu'à l'installation. Nous tenons

LE GAEC

Le GAEC – *Groupement agricole d'exploitation en commun*, est une particularité française qu'on ne trouve pas dans les autres pays européens. Juridiquement c'est une société civile agricole de plusieurs personnes, qui vise à créer les conditions d'une exploitation familiale sans les inconvénients de l'étroitesse familiale. Depuis une réforme en 2010, il peut même être constitué par deux époux, mais le nombre d'associés ne peut pas dépasser dix personnes.

SOURCE
Wikipédia



Pour visionner
l'intervention
d'André Sergent



à ce que les jeunes ne se retrouvent pas dans des impasses professionnelles avec des projets qui ne sont pas viables.

D'autres employés travaillent avec leur expertise dans la recherche appliquée sur les cinq fermes expérimentales en Bretagne (production de lait, légumes, porc) ou conseillent en matière de bâtiments d'élevage. Les chambres jouent également un rôle fédérateur des acteurs du territoire en discutant les nouveaux sujets qui apparaissent. Il y a un développement du travail avec les élus concernant les questions d'environnement, de paysage et surtout d'urbanisme parce que l'utilisation des terres agricoles pour d'autres fonctions est un vrai problème. Les activités des chambres sont financées en partie par la taxe sur le foncier non bâti et par un cofinancement européen, régional ou local.

Le volet social

Le secteur agricole dispose de sa propre mutuelle: la **MSA** – *Mutualité sociale agricole*, assure la couverture sociale des agriculteurs et des salariés en agriculture. Malheureusement, les agriculteurs ne la considèrent pas comme très bénéfique et il est régulièrement question de l'intégrer au régime général des mutuelles.

Le volet économique

L'activité économique peut prendre différentes formes à travers des groupements tels que les coopératives agricoles qui sont devenues très puissantes et très grandes au cours des dernières années. Les CUMA partagent un pool de matériel et machines agricoles et les ETA viennent en délégation pour faire des prestations de main d'œuvre et de machines.

Le changement de modèle de production constitue une autre forme d'exploitation économique, souvent inscrite dans le cadre familial.



Après 1945, la Bretagne était la région la plus pauvre en France. Aujourd'hui, elle fait un chiffre d'affaires de 34 milliards d'euros dans l'agro-alimentaire.

Certains font le choix de la monotraite afin de dégager davantage de temps libre, au prix d'une baisse de revenus. D'autres se tournent vers une agriculture de proximité, combinant production et vente directe de légumes. D'autres encore gèrent leur exploitation selon une logique d'entreprise industrielle. Mais quelle que soit la forme, elles sont toutes respectables parce que le secteur agro-alimentaire a besoin d'une agriculture qui produit. Ce qui importe, c'est que chacun gagne un revenu digne parce que l'agriculture est un vrai métier.

Le nombre de salariés dans le secteur de la production agricole est en constante augmentation et dépasse aujourd'hui celui des exploitants. Avoir recours aux salariés demande une nouvelle organisation à l'échelle de l'exploitation et il faut respecter certaines conditions pour bien accueillir. Le problème de recrutement existe comme dans d'autres secteurs et souvent les saisonniers viennent de l'étranger. Il existe deux types de salariat: le salariat à l'année avec des CDI et le salariat saisonnier, surtout présent dans la production de légumes dans le nord de la Bretagne entre Saint-Malo et Brest. Les NIMA s'installent souvent tardivement, après avoir exercé d'autres métiers. Pour eux, l'installation est souvent plus compliquée que pour les enfants d'agriculteurs. Il faut avoir un projet sérieux et fiable, mais c'est surtout l'accès au foncier qui représente le facteur contraignant prédominant.



LES CHAMBRES D'AGRICULTURE

Créés en 1924, les chambres d'agriculture sont des établissements publics pilotés par des élus représentant l'ensemble des acteurs du secteur agricole, rural et forestier. Aux côtés des 416 000 agriculteurs français et présents au niveau départemental, régional et national, les chambres d'agriculture rassemblent 3 200 élus et emploient ainsi pas moins de 8 230 collaborateurs dont 6 430 cadres et techniciens.

Le réseau des chambres d'agriculture compte 100 établissements:

- 86 chambres départementales ou interdépartementales.
- 13 chambres régionales.
- Une structure nationale: chambres d'agriculture France.

SITE
chambres-agriculture.fr

«Tout ne peut pas être bio, il faut assumer un certain équilibre de production.»

ANDRÉ SERGENT

Ces derniers temps, beaucoup de jeunes associations reviennent sur le sujet du remembrement en disant qu'il était mal fait. Mais je me souviens encore de ce que mon père racontait de son époque : c'était la misère. Donc, le remembrement, il fallait le faire et par la suite les chambres d'agriculture ont pu mobiliser des moyens pour remédier à certaines choses, notamment la renaturation des cours d'eau, des pentes, etc. Finalement, c'est nous, les agriculteurs qui façonnons le paysage !

Dans les années 1990, quand je me suis installé, les sujets de l'environnement étaient très discutés : il fallait faire face à des pollutions diverses comme les taux de nitrates dans l'eau qui montaient. J'ai compris qu'il était impossible de produire toujours plus, qu'il fallait entrer dans une logique productive qui respecte les milieux, l'environnement et la biodiversité. Autrefois, il était normal pour les agriculteurs de prendre soin du paysage : ils disposaient de suffisamment de main-d'œuvre pour, en hiver, tailler les haies et couper du bois. Aujourd'hui, la main-d'œuvre est chère et limitée.

Mais en inscrivant le travail sur les haies dans une logique de valorisation et en rémunérant certains travaux, il est possible d'améliorer cette situation. Les **PSE** – *Paiement pour services environnementaux*, et les **MAEC** – *Mesures agro-environnementales et climatiques*, sont des outils qui vont dans ce sens. Et le développement de nouvelles filières professionnelles telles que le séchage de foin et la vente de bois contribuent à la transition.

Quand je regarde les trente ans de ma carrière, je constate des changements énormes qui ont eu lieu. Mon fils, qui est beaucoup plus agromome que moi, me fait découvrir encore plein de choses. Il fait ce qu'on appelle l'agriculture régénérative. Je pense, qu'avec les jeunes, il y a des nouvelles choses qui arrivent, dans une logique d'agriculture qui respecte et produit.

LES PSE

Les PSE – *Paiements pour services environnementaux*, en agriculture rémunèrent les agriculteurs pour des actions qui contribuent à restaurer ou maintenir des écosystèmes, dont la société tire des bénéfices (préservation de la qualité de l'eau, stockage de carbone, protection du paysage et de la biodiversité...). Ces avantages sont qualifiés de services écosystémiques. Les actions des agriculteurs, quant à elles, sont qualifiées de services environnementaux. Les PSE sont donc des dispositifs économiques qui visent à restaurer un système de signaux économiques qui oriente les agriculteurs vers des comportements plus vertueux d'un point de vue environnemental.

SOURCE

Ministère de l'Agriculture

Les femmes dans l'agriculture



© FERME DE KERBASTARD

Les femmes ont toujours joué un rôle important dans l'agriculture, mais pendant longtemps, elles n'étaient que l'épouse de... Elles étaient ainsi pratiquement invisibles et subissent toutes sortes d'injustices lorsqu'elles arrivaient à la retraite. Ce n'est qu'en 1995 qu'elles ont pu obtenir un statut officiel au même titre que les hommes. Comme l'agriculture est un travail physique, les évolutions techniques et numériques comme les robots et le GPS ont facilité l'accès à ce métier et il y a aujourd'hui une nouvelle génération de femmes agricultrices qui émerge, qui s'installe et construit son parcours professionnel de manière autonome. La plupart d'entre elles travaillent dans la production laitière. Aujourd'hui en Bretagne, un tiers des exploitants sont des exploitantes.

Le foncier : enjeux et outils de la transition agricole



Pour visionner
l'intervention
de Philippe Mérot



Le phénomène de l'enclosure, apparu en Angleterre au XVI^e siècle, réservait pour la première fois l'usage des terres à un particulier. En France, l'évolution du foncier agricole privé a commencé avec la Révolution française suivie par la mise en place du cadastre, de l'impôt foncier et d'une montée en puissance d'une bourgeoisie rurale.

Au XX^e siècle, la propriété privée et le foncier agricole se modernisent et se transforment, notamment en 1941 avec la création du statut du fermage et la loi sur le remembrement. En principe, tout le monde était d'accord sur le fait qu'il fallait réorganiser et regrouper les parcelles autour des fermes pour faciliter l'exploitation. Toutefois, seul l'avis d'une minorité d'agriculteurs de chaque commune était sollicité, et la question du paysage n'était pas abordée. Les géomètres mandatés ne tenaient souvent pas compte de la topographie, dans le dessin des nouvelles parcelles.

Enfin, les travaux connexes au remembrement : abattage massif de haies, rectification des cours d'eau, assèchement des zones humides et comblement des chemins creux allaient entraîner rapidement des effets négatifs.

Dans tous les pays d'Europe occidentale, la production féodale se caractérise par un partage du sol entre le plus grand nombre possible de personnes : la puissance du seigneur féodal dépend moins de son argent que du nombre de paysans établis. Les enclosures, le fait de clôturer des parcelles, ont abouti à réserver l'usage de ces terres à de riches propriétaires en pâturages, chaque champ étant désormais séparé du champ voisin par une clôture, souvent sous forme de haie.

L'enclosure a souvent été présentée comme le moyen permettant de passer d'une agriculture réputée peu productive à une agriculture plus intensive et de type capitaliste. Elle a été accompagnée par l'utilisation de nouvelles techniques, de nouvelles cultures, de nouvelles rotations culturales. Elle s'est inscrite dans une situation de développement économique et dans un système de construction de la propriété privée.

L'usage des terres conserve encore les traces du régime foncier du Moyen Âge. Le droit de glanage par exemple, qui autorise le ramassage des denrées après la récolte.

SOURCE
Wikipédia



PHILIPPE MÉROT, ancien directeur de recherche à l'INRAE, où il a principalement travaillé sur le rôle du paysage et du bocage, ainsi que sur la ressource en eau et les zones humides, il est aujourd'hui coprésident de l'association territoriale Terre de Liens Bretagne.



«La terre c'est un bien commun.»

TERRE DE LIENS

LA SAFER

L'objectif initial de la SAFER était de réorganiser les exploitations agricoles afin de mettre en place une agriculture plus productive et d'installer de jeunes agriculteurs. D'autres objectifs sont venus s'ajouter : la protection de l'environnement et des ressources naturelles, ainsi que l'accompagnement des collectivités territoriales dans leurs projets fonciers. Les SAFER, chargées de missions d'intérêt général, sont placées sous le contrôle des ministères de l'Agriculture et des Finances et n'ont pas de but lucratif.

SITE
safer.fr

Par rapport aux autres pays d'Europe, les prix du foncier sont extrêmement bas en France, car la spéculation foncière a pu être maintenue depuis la guerre.

Prix foncier en Europe :

- France
6 200 €/ par ha agricole
- Belgique
39 000 €/ ha
- Allemagne
26 000 €/ ha
- Espagne
12 000 €/ ha

Une instance de contrôle

Avec la création de la **SAFER** – *Société d'aménagement foncier et d'établissement rural*, dans les années 60, on rentre de plain-pied dans l'organisation agricole qui va structurer le foncier jusqu'à aujourd'hui. La création de la SAFER a instauré une instance de contrôle des transactions foncières et c'est grâce à elle que les prix fonciers en France sont assez stables depuis 40 ans. La SAFER peut intervenir en tant qu'acheteur direct, ou contrôler les ventes faites par les notaires qui sont tenus de lui signaler toute vente de terrain. Elle dispose d'un droit de préemption ou peut faire opposition si elle n'est pas d'accord sur le prix ou l'affectation d'une transaction. Si les fermes sont sous forme sociétaire, la SAFER a par contre un contrôle beaucoup plus limité sur la transaction. La politique d'attribution de terres de la SAFER s'appuie sur le **SDREA** – *Schéma directeur régional des exploitations agricoles*, qui, revu périodiquement, fixe les priorités qui correspondent à la région : en Bretagne, c'est la réinstallation ou la reprise d'une ferme par un conjoint et/ou l'agriculture biologique. Un comité départemental décide si un projet d'installation est fiable ou non et assure que la taille de l'exploitation ne dépasse pas une certaine taille.

Une nouvelle procédure pour la distribution des parcelles

Depuis 2005, la notion d'**AFAFE** – *Aménagement foncier agricole, forestier et environnemental*, a remplacé celle de remembrement. Elle a introduit des objectifs complémentaires sur l'aménagement du territoire, la préservation de l'environnement et des milieux naturels. Dans ce contexte, plusieurs outils sont intéressants en matière de foncier agricole :

- le **BRE** – *Bail rural et environnemental*, qui est un contrat de location de terres ou de bâtiments agricoles par un propriétaire (bailleur) à un exploitant (preneur) dont :
 - le bail rural sur une durée de 9, 18 ou 25 ans
 - le bail de carrière sur une durée minimum de 25 ans
 - le bail cessible, valable hors cadre familial, sur une durée minimum de 18 ans.
 Un bail rural et environnemental peut contenir des clauses qui prescrivent par exemple des zones à protéger ou encadrent la liberté culturelle.
- le **PAT** – *Projet alimentaire du territoire*, qui vise à relocaliser l'agriculture et l'alimentation sur les territoires. En Bretagne, il y en a une quarantaine dont l'efficacité est très variable selon la dynamique des initiateurs

- l'**ORE** – *Obligation réelle environnementale*, est un outil juridique contractuel, volontaire, puissant, créé en 2016 qui vise à l'installation de zones de protection environnementales durable sur des terrains privés. Elle est liée au terrain et perdure en cas de vente
- la loi **ZAN** – *Zéro artificialisation nette*, qui protège la consommation d'espace. Elle peut parfois créer des situations compliquées, notamment dans le cas de l'installation d'un jeune agriculteur, si le cédant souhaite rester dans son habitation.

Même si les outils de régulation sont en place, on constate que le monde agricole est en pleine transformation. La SAFER subit une baisse de son financement tandis que l'émergence des grandes firmes et la prestation de services ne cessent d'augmenter. Entre 1960 et 2010, les surfaces artificialisées ont doublé et la consommation de l'espace agricole et forestier se mesure en kilomètres carrés. Le nombre de ferme s'effondre. L'agriculture industrielle se développe. Tout cela menace le monde agricole et a donné lieu notamment à la création du mouvement **TdL** – *Terre de Liens*.

Terre de Liens

En 1973, des initiatives citoyennes s'organisent pour sauver la vocation agricole du plateau du Larzac, alors sous autorité militaire.

Par la suite, après un long mûrissement inspiré par cette aventure, le mouvement citoyen Terre de Liens voit le jour et lutte aujourd'hui contre la spéculation foncière, l'artificialisation des terres et la disparition de l'agriculture paysanne. Le mouvement dispose aujourd'hui de structures locales, régionales et nationales et est organisé autour de trois F :

- la Fédération : 19 associations territoriales régionales qui agissent sur le terrain
- la Foncière : environ 40 000 actionnaires solidaires qui permettent à la Foncière l'achat de terres
- la Fondation : un organisme qui permet de recevoir des dons, avec le même objectif d'achat de terres

«Une terre achetée par Terre de Liens est sortie de la spéculation foncière.»

Le projet politique de Terre de Liens est de sortir de la spéculation les terres agricoles, de préserver leur vocation agricole, de protéger la diversité des paysages et des ressources naturelles, de rendre possible la transmission des fermes, de favoriser l'activité rurale génératrice

d'emploi, d'encourager les groupements d'agriculture biologique, biodynamique et paysanne et de lutter contre la précarité alimentaire.

Les bénévoles et salariés des associations territoriales sont le fer de lance de Terre de Liens : mobilisation des citoyens, travail auprès des collectivités de plus en plus sensibles à la maîtrise de leur foncier agricole et d'autres acteurs territoriaux (agence de l'eau...), information auprès du monde agricole, réception des porteurs de projets, aide au mûrissement des projets en collaboration avec les autres partenaires de l'agriculture paysanne, mise en relation des cédants et des porteurs de projets, instruction des dossiers, négociations avec la SAFER, etc.

In fine, installation de fermiers avec un Bail Rural et Environnemental sur des terres achetées par Terre de Liens. Aujourd'hui en France, près de 15 000 ha et 400 fermes ont été acquis et 800 fermiers ou fermières installés.



À VOIR

objectif-terres.org

Chiffres clés de Terre de Liens

- **40 000** personnes soutiennent financièrement Terre de Liens.
- **1 500** bénévoles actifs en régions.
- **400** fermes et **65 GFA – SCI**.
- **700** paysans et paysannes installés via la Foncière et la Fondation.
- **11 500** hectares préservés.
- **1 400** porteurs de projets accueillis par an.
- **90** collectivités accompagnées par Terre de Liens.

Qui sont les paysans et quelles sont les caractéristiques des fermes de Terre de Liens ?

Résultats d'une enquête menée sur 54 fermes Terre de Liens.

- **50% NIMA** — non issus du milieu agricole.
- **60% HCF** — hors cadre familial.
- **2/3** des fermiers disposent d'un bac+5.
- Beaucoup sont organisés dans des réseaux syndicaux, politiques ou techniques.
- Systèmes de production et d'activités diversifiés, innovants, avec beaucoup de vente directe.
- Systèmes agricoles alternatifs, avec peu d'intrants et des activités de transformation, intensifs en travail.

GFA-SCI

GFA – Groupement foncier agricole, est une société civile spécifique à l'agriculture proche des SCI – Société civile immobilière.

Elle a été créée dans les années 1970 pour favoriser la transmission des exploitations familiales en favorisant la transmission de parts plutôt que du patrimoine. Cette forme juridique a beaucoup évolué et son utilisation peut aussi se faire dans des cadres mutuels de portage du foncier.

SOURCE
Wikipédia



SITE
terredeliens.org

Évolutions du monde agricole : quels paysages agricoles demain ?



Pour visionner
l'intervention
de Régis Ambroise



RÉGIS AMBROISE,
ingénieur agronome et
urbaniste, a travaillé à
la Mission du paysage
au ministère de
l'Environnement puis au
ministère de l'Agriculture
sur les relations
agriculture et paysage.
Il est le cofondateur et
premier président du
collectif **PAP** – *Paysages
de l'après-pétrole*.

Le modèle agricole mis en place au lendemain de la Seconde Guerre mondiale reposait sur un usage intensif des ressources fossiles (engrais, produits phytosanitaires, carburants), la mécanisation et l'amélioration génétique. La politique d'aménagement foncier (remembrements, drainage, irrigation) mise en œuvre a profondément transformé les paysages en les banalisant. Seuls les sites les plus remarquables ont été protégés grâce à la loi de 1930. En 1989, à la suite de graves pollutions des eaux par les nitrates agricoles, Brice Lalonde alors ministre de l'Environnement dénonce ce modèle. Lors d'un grand colloque organisé par l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture, Georges Duby grand spécialiste du Moyen Âge rappelle aux agriculteurs que ce sont les paysans qui ont construit la qualité des paysages en France et qu'ils devraient continuer à les entretenir et à revendiquer ce rôle.

En 1992, le Sommet de la Terre de Rio incite les États à s'engager en faveur du développement durable. En Europe, la politique agricole commune est modifiée et intègre un volet concernant l'environnement. Au XXI^e siècle, avec le changement climatique, des tentatives de réorientation de l'agriculture vers un modèle plus agroécologique apparaissent mais avec de fortes réticences de l'agrobusiness. Dans ce contexte, comment des approches paysagères peuvent-elles faciliter l'indispensable mutation de l'agriculture ?

Je vais partir d'exemples concrets qui ont nourri mes réflexions sur ce sujet tout au long de ma vie professionnelle.

© PRÉSENTATION RÉGIS AMBROISE

Fondé en 2015, le collectif **PAP** est un think tank composé de professionnels de l'aménagement du territoire (agronomes, paysagistes, architectes, urbanistes et chercheurs en sciences sociales...) conscients de la nécessité d'une évolution de notre modèle actuel de développement. Le collectif PAP a pour objectif de redonner durablement à la question du paysage un rôle central dans les politiques d'aménagement du territoire, dans un contexte de transition énergétique.



Évolution de la publicité de John Deere : le paysage devient partie intégrante de l'agriculture

« Si je regarde ce que j'ai fait,
ça me plaît, c'est beau.
L'agriculteur, s'il a le droit et le devoir de travailler,
de façonner cette nature qui lui a été confiée,
doit la laisser aux générations futures
aussi belle et même plus belle
qu'elle ne lui a été donnée. »

CLAUDE MILHAUD

Exemple n°1

Le projet de Claude Milhaud, situé dans les Dentelles de Montmirail

Vaucluse

Dans les années 1980, les collines boisées sous les Dentelles de Montmirail dans le Vaucluse commencent à être zébrées par de vastes banquettes, taillées au bulldozer et plantées de rangs de vigne. Après chaque orage, des coulées de terre se déchargent à travers des talus impressionnants et aggravent les inondations en aval. Les élus critiquent les viticulteurs en leur disant que ces défrichements font une contre publicité à leur vignoble en **AOP** – *Appellation d'origine protégée*, et aux politiques touristiques. La **DREAL** – *Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Diren de l'époque)*, décide de classer ces collines en forêt de protection pour empêcher de nouveaux défrichements. Mais trois incendies vont se succéder en moins de dix ans car *protection réglementaire* ne veut pas dire *gestion*. Résultat : échec du modèle d'agriculture intensive et échec de la procédure de protection stricte.

Dans un secteur proche mais moins visible de la route, un viticulteur, monsieur Claude Milhaud avait, lui, réalisé un aménagement très différent et conçu pour produire de façon durable. Avec son père qui avait réalisé des terrasses en pierres sèches et qui connaissait les problèmes hydrauliques, ils ont imaginé et mis en œuvre un système de banquettes étroites, orientées en pentes légères vers deux talwegs, avec, sur chacune, seulement deux rangs de vigne, limitant au maximum les problèmes d'érosion. Le résultat, à l'époque très novateur, est remarquable d'efficacité, en termes de durabilité et de qualité paysagère. Il est le fruit d'une connaissance fine du territoire et d'une attention paysagiste. Son projet agricole et paysager a été distingué par le label « Paysage de reconquête » décerné par le ministère de l'Environnement en 1992. S'appuyer sur des agriculteurs inspirants !



Site de Montmirail



Banquettes étroites de Claude Milhaud à Beaumes-de-Venise

APPELLATION AOP DE BEAUME-DE-VEISE

Dans une zone AOP, la production est soumise à des limitations de production (des quotas) en fonction de la surface de vigne déclarée. C'est notamment le cas du secteur de Beaumes-de-Venise, situé au pied des Dentelles de Montmirail. Or, comme les vignobles de la commune situés dans les plaines sont très productifs et dépassent les quotas, les vignerons ont commencé à agrandir leurs surfaces de vignes en défrichant de grandes banquettes peu productives mais leur permettant de commercialiser toute leur production en AOP.

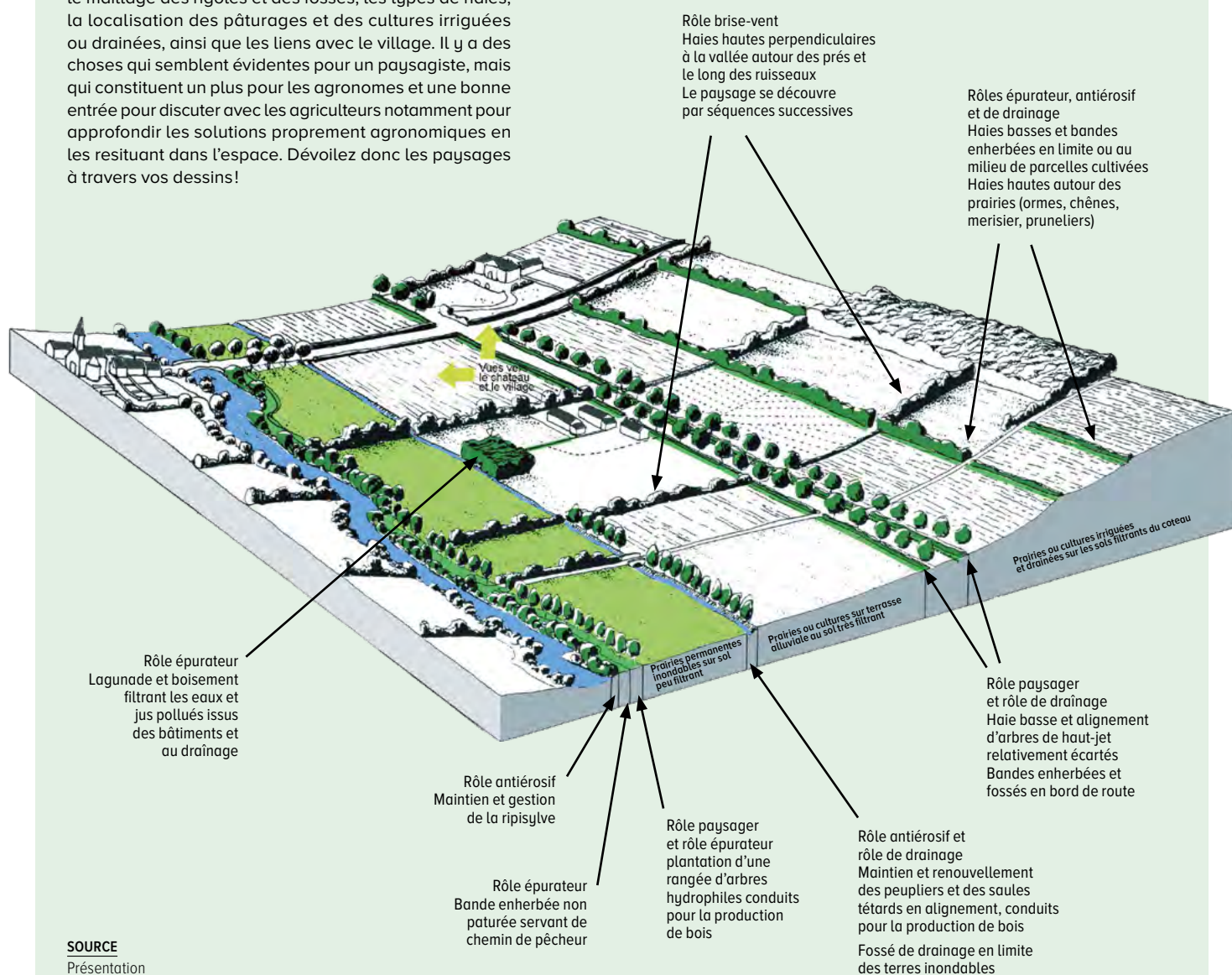
Exemple n°2

Plan de développement durable : la ferme de La Persillère

📍 Maine-et-Loire

Suite à la réforme de la PAC de 1992, demandant d'aller plus loin dans les questions environnementales, le ministère de l'Agriculture a lancé une expérimentation dans 60 petites régions avec chaque fois une vingtaine d'agriculteurs volontaires pour faire évoluer leur exploitation vers une plus grande durabilité : un plan de développement durable agricole. Une équipe de spécialistes s'est rendue sur une exploitation, la ferme de La Persillère (49), pour élaborer une méthode de diagnostic du territoire et de l'environnement et la proposer à tous ces agriculteurs. Lors d'une de ces visites sur le terrain, le groupe a échangé sur le fonctionnement de la ferme. La compréhension globale du système n'a été possible qu'à partir du moment où un paysagiste a réalisé des coupes de terrain, puis un bloc-diagramme représentant le maillage des rigoles et des fossés, les types de haies, la localisation des pâturages et des cultures irriguées ou drainées, ainsi que les liens avec le village. Il y a des choses qui semblent évidentes pour un paysagiste, mais qui constituent un plus pour les agronomes et une bonne entrée pour discuter avec les agriculteurs notamment pour approfondir les solutions proprement agronomiques en les resituant dans l'espace. Dévoilez donc les paysages à travers vos dessins !

Bloc diagramme de la ferme de La Persillère



SOURCE

Présentation
Régis Ambroise

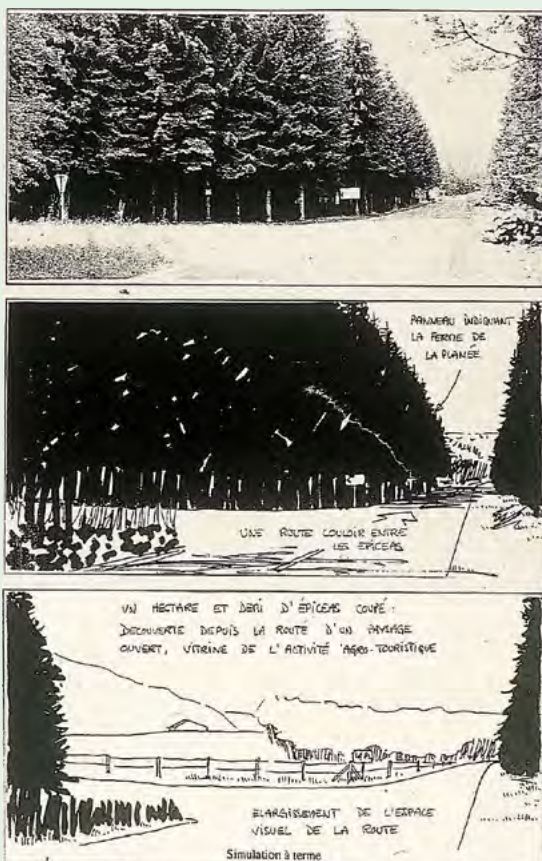
Exemple n°3

La contribution de l'agriculture au plan de paysage de la vallée de la Plaine

📍 Vosges

Lors de l'élaboration de ce tout premier plan de paysage en 1992, il est vite apparu aux paysagistes qu'un mot d'ordre pouvait rassembler la population: «redonner de la lumière à la vallée». À la suite de la fermeture des usines textiles et de la mécanisation de la foresterie, les paysans-ouvriers et les bûcherons ont quitté la vallée, replantant leurs parcelles d'épicéas qui, peu à peu, ont assombri le paysage jusqu'au fond de la vallée. Comment montrer aux rares paysans encore actifs qu'ils ont une fonction par rapport au territoire qui ne se limite pas à la production, mais qui est également liée à l'environnement et au paysage? Le long de la route principale, une parcelle boisée de moins d'un hectare bloquait la vue. Pour redonner de la lumière à la vallée, le projet consistait simplement à abattre ces arbres. En les enlevant, le paysan-propriétaire a donné à voir les 10 ha de prairies que ses bêtes pâturaient juste derrière et qui offraient une belle vue sur les ballons des Vosges. Il a ainsi été reconnu et financé pour ce qu'il apportait aux habitants de la vallée et aux visiteurs. Ce sont des idées simples que les paysagistes peuvent apporter et qui améliorent la reconnaissance du monde agricole. Donnez à voir par des dessins à chaque partenaire et notamment aux agriculteurs des exemples de ce qu'ils peuvent faire!

Plan de paysage de la vallée de la Plaine



© DESSIN FRANCOIS BONNEAUD

Exemple n°4

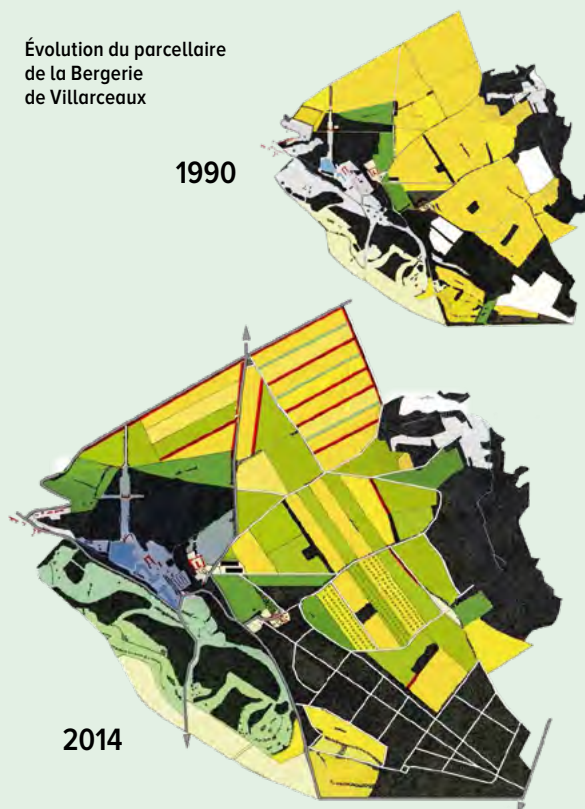
Réaménagement de la Bergerie à Villarceaux

📍 Val-d'Oise

Les agronomes qui s'engagent dans l'agroécologie, comme notamment dans le programme «Ecophyto», ont tendance à raisonner dans le cadre spatial légué par l'agriculture industrielle c'est-à-dire dans des parcelles qui ont été regroupées lors des remembrements et qui peuvent faire jusqu'à 40 ou 60 ha. Ils vont alors proposer aux agriculteurs d'allonger les rotations, éventuellement de faire du non-labour, de réduire les doses d'engrais et de produits phytosanitaires mais pour les agriculteurs cela ne compense pas les baisses de rendement.

Si on veut promouvoir un nouveau modèle d'agriculture, il faut alors proposer un nouveau paysage agricole que celui qui nous a été légué par l'agriculture pétrolière. Dans le cas de la Bergerie de Villarceaux, afin de développer un projet agroécologique et bio, les parcelles qui pouvaient atteindre 60 ha ont été réduites pour être divisées en parcelles de moins de 10 ha, séparées par de nouvelles plantations de haies ou de bandes enherbées. En remettant l'arbre dans le système de production agricole, ils ont pu supprimer les pesticides, en partie remplacés par les auxiliaires de cultures (comme les coccinelles) qui viennent s'y abriter et vont détruire les pucerons. Les arbres réalimentent le système hydraulique, ils abritent le bétail qui peut rester dehors plus longtemps. Le système de l'agroforesterie inter ou intra parcellaire est également un atout pour le tourisme: un cheminement agréable à travers le paysage favorise l'accueil. Par ailleurs, le bois constitue une nouvelle filière de production pour chauffer les bâtiments. Contribuez à imaginer les nouveaux paysages agricoles de polyculture-élevage-arboré propres à chaque petite région.

Évolution du parcellaire de la Bergerie de Villarceaux



© PLANS RÉALISÉS PAR BAPTISTE GALLINEAU

La démarche paysagère au service de la transition agro-écologique



MARC BENOÎT,
ingénieur agronome
et docteur en sciences
agronomiques et
administrateur du PAP,
collectif Paysages
de l'après-pétrole.
Ses activités sont centrées
sur la gestion territoriale
des activités agricoles à
enjeux environnementaux,
la préservation des
ressources en eau et
l'évolution des paysages.

La prise de conscience de l'impact de l'activité humaine sur les milieux naturels est assez récente. Alors qu'on décrivait l'activité humaine comme un fonctionnement purement sectoriel dans les années 1960, les écologistes changent la donne, et les textes de loi commencent à parler d'impacts dès les années 1975. Aujourd'hui, on constate qu'il n'y a plus de milieu naturel dans le monde : du glyphosate dans les neiges du Kilimandjaro jusqu'au micro plastique dans le sel de Guérande, pratiquement tous les milieux sont anthropisés. Et suite à la surconsommation d'énergie fossile par les humains, le climat se modifie avec des conséquences sur l'ensemble des écosystèmes et des sociétés de la planète. Et ces modifications nous reviennent « en boomerang » : les substances chimiques déversées dans la nature se retrouvent dans l'eau que nous buvons. La transition agro-écologique est nécessaire et urgente !

Le collectif PAP veut lier cette transition à une démarche paysagère qui essaye de renouer avec les potentiels agronomiques et territoriaux, d'impliquer les populations agricoles et non-agricoles et de travailler en cohérence à plusieurs échelles : ce qui fonctionne parfaitement à l'échelle d'une exploitation agricole, peut devenir absolument insupportable s'il est généralisé sur toutes les exploitations d'une région. Elle favorise le multi-usage du sol et ose parler de beauté !

Des relations réciproques

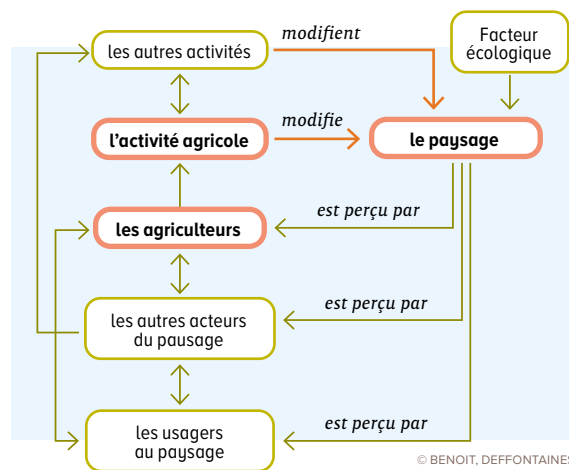
Les relations paysage-agriculteur-utilisateur sont complexes. Les agriculteurs aménagent leurs territoires, agissent en observant leurs parcelles et modifient ainsi en permanence les paysages et leurs fonctionnements. Ces paysages sont perçus par eux-mêmes, mais aussi par d'autres acteurs : un randonneur sur la

« Il faut se poser
quotidiennement
la question de
savoir si le yaourt,
le fromage et le beurre
contiennent du lait
issu de vaches nourries
à l'herbe. »

MARC BENOÎT

Grande Traversée des Vosges utilise et profite d'un système qui a été construit par les paysans pendant des siècles. Il en résulte une dynamique du paysage. L'histoire de cette relation est longue et se reflète par exemple dans l'art, au XIX^e siècle sous forme de prix récompensant la plus belle ferme où plus formellement dans les plans cadastraux, dits cadastres napoléoniens qui montrent les utilisations des sols précisément, pour toutes les communes de France au début du XIX^e siècle.

Aujourd'hui, cette relation subit une dégradation massive. Le développement de zones de spécialisation joue un rôle important dans l'homogénéisation du paysage. Les agronomes, travaillant sur une autre base spatiale que les paysagistes ou les administrations ont défini à partir de 1952, dans la thèse de Joseph Klatzmann, une typologie des paysages agricoles en fonction de ce qui y est produit, les **PRA** – *Petites régions agricoles*. Dans les années 1970 par exemple, l'assolement colza – blé – orge n'était présent que de manière très limitée sur le plateau du Barrois.



Relations « Paysages-Agriculteurs-Usagers »



Mais il s'est étalé dans tout le nord de la France et suite à cette simplification des systèmes de cultures et d'élevage et à l'agrandissement des exploitations, le paysage se banalise. La déprise agricole et le doublement de la surface forestière sur les sols agricoles en France sont des facteurs qui conduisent à une fermeture des paysages tandis que l'urbanisation des campagnes brouille ces derniers.

La transition agro-écologique est urgente !

Sur ces constats, le collectif PAP formule deux hypothèses :

1. Le paysage est une ressource au service de l'agro-écologie : On ne pourra jamais sauver aucune source en France où ailleurs, si on ne considère pas l'ensemble du bassin versant. Pareil pour l'effondrement de la biodiversité et l'érosion des sols : une démarche individuelle ne marchera pas, le seul moyen est de repenser le paysage dans son ensemble.

2. Le paysage, c'est la relation entre les agriculteurs et d'autres acteurs du territoire : il faut comprendre comment les agriculteurs s'appuient sur les ressources paysagères, les outils du paysage et surtout leur sensibilité propre pour concevoir des paysages agricoles résilients.

À la recherche des « success stories »

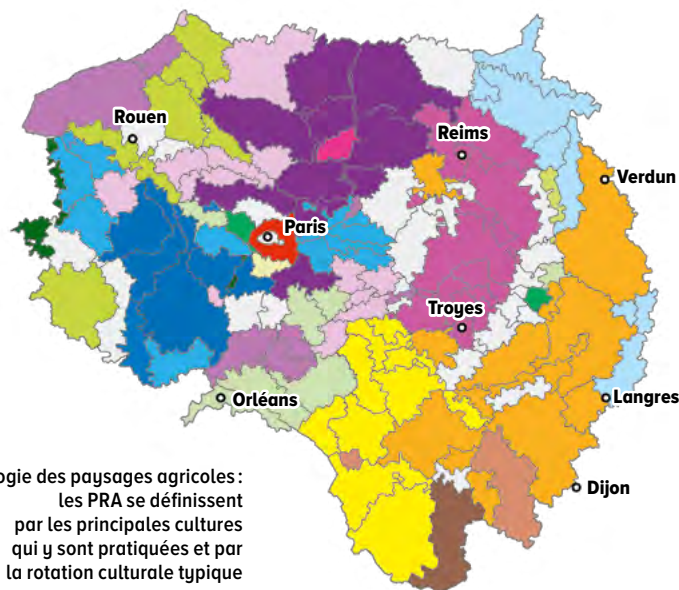
Pour comprendre le fonctionnement des fermes dans leur territoire, le collectif PAP propose une démarche de visites de fermes qui mènent à une analyse des composants de son paysage et qui permet l'évaluation de son fonctionnement en termes d'agro-écologie. Mais au-delà de ces facteurs et chiffres, on donne la possibilité aux agriculteurs de parler de leur paysage et de montrer leur manière de faire, on entre dans leurs récits, laissant la place à leurs histoires personnelles, à leurs connaissances vernaculaires comme à leurs intuitions. Ces comptes-rendus sont publiés, dans les « signés PAP », pour partager l'expérience des visites.

Comment faire à l'avenir ?

Les exemples, études et évaluations montrent qu'il y a des points très concrets qui sont nécessaires pour réussir une révolution paysagère :

- Il faut planter des arbres et des haies pour stocker du carbone, pour réduire les nitrates et donner des pollinisateurs aux insectes et pour la biodiversité. En valorisant le bois, on n'utilise plus de gaz et de pétrole. Les haies et les infrastructures écologiques, comme

SOURCE
Présentation
Marc Benoît



Typologie des paysages agricoles :
les PRA se définissent
par les principales cultures
qui y sont pratiquées et par
la rotation culturale typique

les haies-talus, qui fonctionnent depuis des décennies, devraient avoir le statut d'un bien commun, à l'instar des chemins ou de la fibre optique, afin de les soustraire à la responsabilité des acteurs privés et de les gérer sur le très long terme.

- Il faut arrêter l'élevage d'animaux nourris au maïs et au soja importé du Brésil en faveur d'un élevage à l'herbe qui est bien meilleur pour l'environnement et la santé des humains.
- Il faut réduire les parcelles à moins de 8 ha, les entourer de plantations et créer ainsi la place pour la biodiversité. En préservant des ouvertures tous les 100 m, les tracteurs peuvent passer et accéder facilement, facilitant ainsi le travail des exploitants.

Pour généraliser, il est important de maîtriser toute la chaîne des pratiques humaines jouant sur et avec le paysage. Ainsi, on peut examiner chaque activité humaine en fonction de son opportunité (pourquoi faire ceci ?), sur sa modalité (comment le faire ?) et enfin sur son efficacité (ses effets attendus, qu'est-ce que les acteurs attendent de leur pratique ?) et les conséquences (quels impacts sur l'eau, les gaz à effet de serre, la biodiversité... ?). Derrière la réorganisation permanente des paysages, il y a une argumentation individuelle qui justifie le choix de l'agriculteur dont chacun a sa propre logique et sa stratégie en ce qui concerne l'organisation du territoire de sa ferme. L'organisation du parcellaire, la distance de la ferme et le type de sol vont également jouer sur ses choix.

Il faut donc se poser la question de savoir comment motiver quelqu'un à planter des arbres. Quels sont les déterminants actionnables susceptibles de modifier les pratiques de l'agriculteur dans son champ ? Une méthode interactive efficace consiste à pratiquer ensemble une lecture partagée du paysage.

L'ACP – Analyse en composantes principales, est une méthode statistique qui permet de déceler les combinaisons d'individus dominants au sein d'une population. Ici, les successions de cultures dominantes au sein d'une petite région. Pt= Prairie temporaire, B= Blé, C= Colza, etc.

Dominante Prairies temporaires

PtPtPt - Céréales
PtPtPt - BCB

Dominante Maïs

MBMB - PtPtPt - MMM
MMM - MBMB - MBMB - JJJ
MBMB - MMM - MBO - BPB - MMB
MBMB - JJJ - BTB - BCB - BBB
MBB - MMM - BBB - Légumes

Dominante Colza

CBO - MBO - MBCB - MMB
CBCB - MMM - CBO
TBCB - JJJ - CBB
CBO - CBB

Indifférenciée

CBO - BPB - BMB

Dominante Pois

PBB - CBB - BBB - PBCB - BBO
PBMB - PBCB - BJB
PBBB - BMB - PBB

Dominante Betterave

PBBB - LLLB - PBO - BtBO
BtBBB - PBBB
BtBO - BBtB - BPB
PtBBB - BtPtB - BtBBB

Dominante Légumes

Légumes - MBMB - PtBBB

© ENQUÊTE TERUTI

Paysages de
l'après-pétrole
Collectif

SITE
paysages-apres-petrole.org



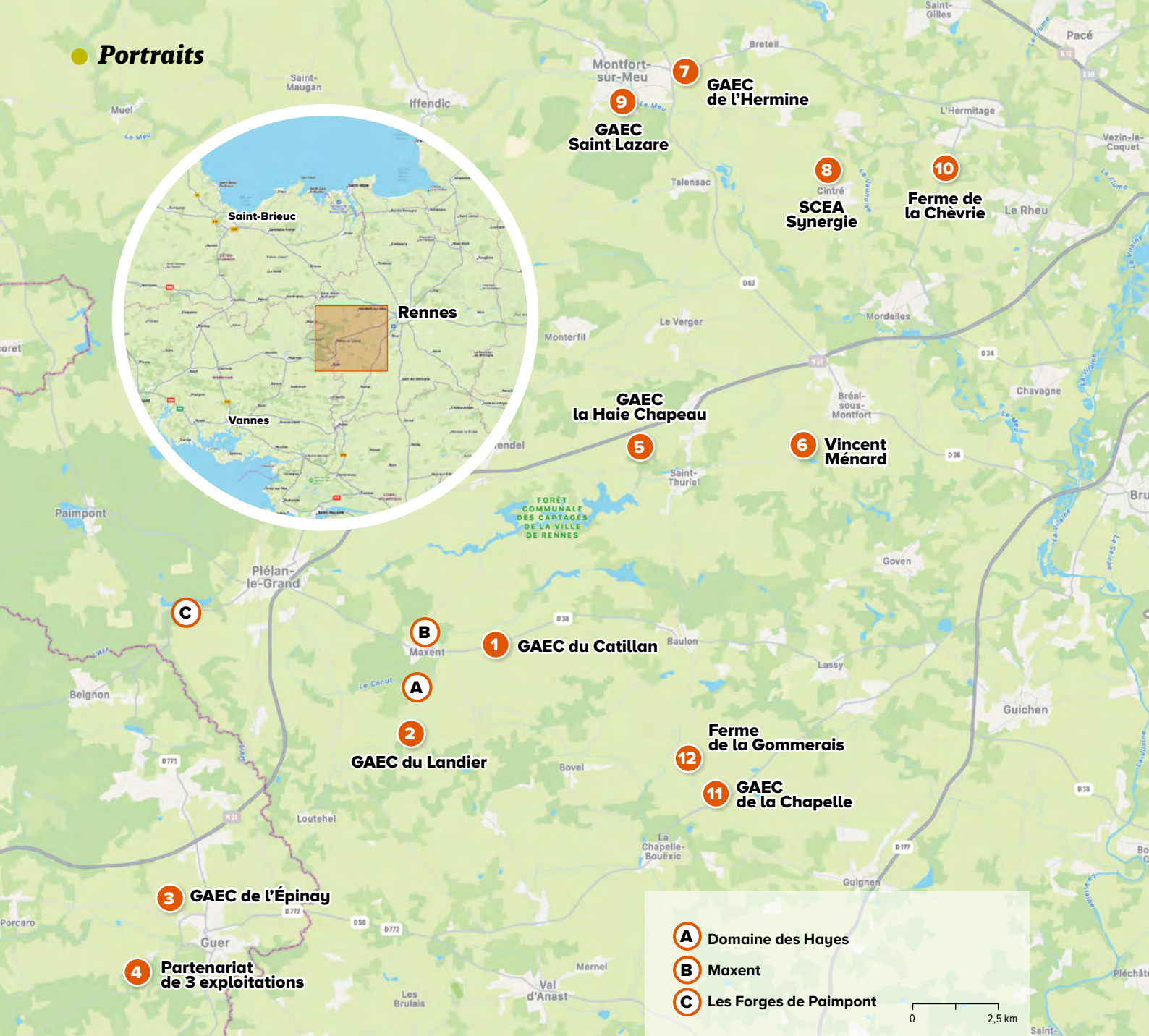


Portraits : **COMPRENDRE LES PRATIQUES AGRICOLES SUR LE TERRAIN**

Pour découvrir la réalité du quotidien des agriculteurs, les paysagistes-conseils de l'État se rendent, lors d'une journée, en six petits groupes dans douze exploitations aux alentours de Maxent. S'inspirant de la démarche de visite de ferme proposée par le collectif PAP, une grille de questions élaborée au préalable sert de fil rouge aux échanges personnels et à la discussion avec les agriculteurs, notamment sur leur perception du paysage et leur participation individuelle à son entretien et à sa transformation.

La plupart de ces fermes visitées affichent le label bio, ce qui ne correspond pas tout à fait à la réalité bretonne, où seulement 15% des fermes sont en agriculture biologique.

● Portraits



Des labels pour honorer une démarche écologique

LABEL HAIE

Il définit les principes de gestion durable des haies. Traduit en indicateurs de certification, il guide l'apprentissage et l'acquisition des bons gestes techniques et des pratiques respectueuses de l'environnement. Il encadre également la mobilisation du bois hors-forêt et exige une origine tracée et locale du bois ce qui garantit une ressource durable sans surexploitation. Détenir au minimum 6% de haies par SAU — *Superficie agricole utilisée*, dont 6% en terres arables.



Ressources durables de nos territoires

SITE
labelhaie.fr

LABEL TERRES DE SOURCES

Initiée par Eau du Bassin Rennais, Terres de Sources soutient et encourage les bonnes pratiques des agriculteurs locaux qui se sont engagés à agir pour l'environnement et la protection de l'eau potable avec un mode de production plus vertueux pour les ressources en eau. Comment ? En proposant aux agriculteurs de nouveaux débouchés et en valorisant leurs produits.



SITE
terresdesources.fr

1. Le GAEC du Catillan

📍 Maxent

GAEC depuis 2000 avec deux associés NIMA.
140 ha en conventionnel dont 40 ha en propriété.



Activités principales



Cultures: maïs, sarrasin, blé meunier, orge, colza.



Élevage: 130 bovins, dont 80 vaches laitières et 15 bêtes à viandes en pâture.



Énergie: 2 éoliennes, panneaux solaires, méthanisation au seigle.

Stratégie / particularité / vision

- Filière sans OGM – *Organisme génétiquement modifié*.
- Sans pesticide depuis 10 ans, mais sans avoir fait le passage au bio qui est compris comme contrainte → manque de liberté dans les choix des cultures.
- Certaines parcelles sont drainées « afin de récolter autre chose que du maïs ».
- Maximiser le pâturage, introduire la traite robotisée.



- Label «Haie», 12 km de haies dont 5 km plantées depuis 2002, accompagné par Breizh Bocage
- Label «Terres de Sources»
- Label «C'est qui le patron?!»

Difficultés rencontrées dans l'activité aujourd'hui

- Financement des bâtiments agricoles: 1,5 million € pour une étable.
- Problème du Ray-Grass devenu résistant aux herbicides.
- Fluctuation des marchés: quelle stratégie de production à adopter? Bio, locale...
- Difficulté d'échanger des parcelles.

Rapport au paysage

- Saisir l'ambiance du petit matin et en prendre des photos.
- Faire la sieste dans les champs.
- Replantation des haies, mais pour des raisons agricoles non paysagères.



Pour visionner la visite avec Bruno Durand et Julien



© VD

«Apporter du positif et non des contraintes, il ne faut pas oublier que l'on doit gagner notre vie.»

2. Le GAEC du Landier

📍 Maxent

GAEC depuis 2000 avec deux associés et une salariée et d'une future associée.

123 ha dont 70 ha en propriété, en bio depuis 2017.



Activités principales



Cultures: sarrasin, maïs, blé meunier, orge brassicole en rotation avec des prairies temporaires.



Élevage: 80 vaches laitières en monotraite et 37 veaux / futures génisses



Agroforesterie: depuis 2022 sur 4 parcelles de 1 à 3 ha.

Stratégie / particularité / vision

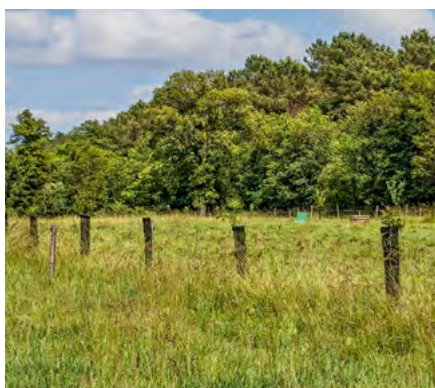
- Grande proportion de prairies permanentes, rotation des prairies et de cultures.
- Pas d'intrant, à part le lisier et les compléments en calcaires pour les vaches.
- Favoriser le pâturage, parce que les bêtes sont plus heureuses et que l'élevage à l'herbe « ne coûte rien ».
- Offrir des prix accessibles à tous en matière d'alimentation.
- Augmenter les surfaces en agroforesterie et diminuer la production laitière.
- Passage à la monotraite → diminution du temps de travail, des charges et des revenus (moins 20%).

Difficultés rencontrées dans l'activité aujourd'hui

- Problématiques techniques liées à l'agroforesterie.
- La concurrence ukrainienne.

Rapport au paysage

- Attachement aux terres familiales et à leur entretien.
- Le paysage est déterminé par le système productif: les lignes d'arbres récemment plantées servent à délimiter les parcelles, mais de manière à ce que les vaches puissent encore passer d'un champ à l'autre.



Pour visionner
la visite du GAEC
du Landier
avec Yannick
Joubrel



© MAXIMILIEN BRUGERON, ALICE BRAUNS, VD

« Livrer le maïs à la coopérative coûte plus cher que de le mettre dans le méthaniseur. »

3. Le GAEC de l'Épinay et SAS Méthaénergie de l'avenir

📍 Saint-Joseph

Structure familiale: l'exploitant avec son épouse et sa sœur.

437 ha en conventionnel dont 85 ha en propriété.



Activités principales



Cultures: 230 ha de céréales, 120 ha de maïs.



Élevage: 220 vaches (lait et viande) en stabulation.



Énergie: méthanisation (60% du chiffre d'affaires, soit 2,4 M€).

Stratégie / particularité / vision

- Stabulation: système de fonctionnement complètement automatisé pour se libérer des problèmes d'astreinte de salarié.
- Souhaite pouvoir s'agrandir pour s'aligner sur les dimensions d'exploitations ukrainiennes.
- Deux sociétés distinctes pour les deux activités.
- Méthanisation depuis 2023, investissement de 5 millions € avec un retour sur investissement prévu dans 15 ans.
- Le méthaniseur est alimenté par du lisier, du fumier de génisse, des cultures intermédiaires et du maïs.
- Considère qu'il travaille pour l'industrie et alimente cinq emplois directs et 120 emplois induits.
- Souhaite le remembrement avec un agrandissement des parcelles et regrette l'absence de réserve d'eau type bassine.
- Son épouse est 1^{re} adjointe au conseil municipal: s'intéresse à la politique publique qui conditionne son fonctionnement.
- Espère que son petit-fils de sept ans reprendra l'exploitation.

Difficultés rencontrées dans l'activité aujourd'hui

- Difficulté d'augmenter la SAU et la taille des parcelles.

Rapport au paysage

- Bord de la rivière où il se baigne parfois lors de ses pauses.
- L'étable est située sur un promontoire offrant des vues lointaines.



© ANAIS ESCAVI, ALEXIS FAUCHEUX, SYLVAIN DELBOY

4. Partenariat de trois exploitations

📍 Guer

Situées sur le même versant d'une vallée. Ces trois exploitations s'entraident en s'échangeant l'usage des terres selon leurs besoins.

La ferme de la Gueurioche

Une NIMA, ancienne technicienne des espaces naturels.

Activités principales



Élevage: moutons, 135 brebis et 4 béliers soit 180 à 200 agneaux par an.
Production du feutre et de laine.

Stratégie / particularité / vision

- Plantation des haies pour avoir plus d'ombrage pour les animaux (sans subventions).
- 50% des terres en MAEC, une condition indispensable pour la survie de l'exploitation.
- Vente directe en colis et circuit local par coopératives bio bretonnes.

Difficultés rencontrées dans l'activité aujourd'hui

- Jeune ferme: bâtiments isolés, construits en 2021, mais mal intégrés au paysage.
- Peur des loups.

Le GAEC de la Mie qui chante

Trois associés « paysans boulangers » sur une ancienne ferme d'élevage achetée en 2015.
34 ha en bio.

Activités principales



Cultures: 10 ha de blé, 2 ha de sarrasin, maïs, seigle, tournesol.
Petits fruits et vergers à fruits.



Production de 450 kg de pain et 300 galettes par semaine; brioches, pain de mie, gâteaux.
Vente directe à la ferme

Stratégie / particularité / vision

- Coopération étroite avec les deux autres fermes.
- Le paysage fait partie de ce qu'ils vendent.



© SYLVAIN DELBOY



© VD



Pour visionner
la visite de La Mie
qui chante
avec Florent
Maufay



«Le lait bio est à peu près au même prix que le lait conventionnel en 2025!»

La ferme des Écotones

Structure familiale avec deux associés, trois salariés et un retraité, installés depuis 2010.
40 ha, en bio depuis 2011.

Activités principales



Cultures: 35 ha de prairies (pâturage et production de foin et enrubannage), maïs fourrage ensilé sur 5 ha et mélange de céréales et de légumineuses récoltées en grains secs, autoconsommés.



Élevage: 40 vaches laitières.
Transformation de la moitié du lait à la ferme depuis 2011.

Stratégie / particularité / vision

- Nourrir les habitants du territoire avec des produits locaux, vendre des produits frais sans passer par la grande distribution, dans les cantines, les épiceries, les magasins bio, les magasins de producteurs et les marchés.
- Souhaite protéger la rivière l'Oyon et ses zones humides associées.
- Membre du groupement de producteur Biolait, adhérent à la Confédération paysanne, aux réseaux **CIVAM** – Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural et **GAB** – Groupement des agriculteurs biologiques.

Difficultés rencontrées dans l'activité aujourd'hui

- Manque de surface et pression foncière
→ 3 000 à 10 000€/ha.
→ il faudrait un nouveau remembrement car la SAFER est contournée dans les ventes qui sont inaccessibles aux petites fermes.
- Le prix du lait bio est le même que le lait conventionnel, en 2025, alors que le rendement n'est pas le même: 6 000 litres en bio, 9 000 litres en conventionnel par an/vache.



Pour les trois fermes

Rapport au paysage

- Les fermes se situent dans une vallée dont l'orientation est déterminée par des failles géologiques: le haut est séchant et boisé, les fonds sont humides, très peu de nappes.
- Vision conservatrice des paysages anciens: les paysages de leurs enfances.
- Le paysage fait partie de ce qu'ils vendent.
- Favorable au remembrement: une bonne logique de répartition de parcelles permet de rendre les exploitations viables, le paysage peut être un vecteur pour le remembrement.
- Aucun contact avec le GAEC de l'Épinay qui se trouve sur le versant opposé de la vallée. Les fermiers «industriels» ne sont pas syndiqués et ne participent pas à la vie «paysanne». Par contre, via la chasse, ils profitent du paysage bocager maintenu par l'agriculture bio.



© SYLVAIN DELBOY

5. Le GAEC de la Haie Chapeau

📍 Saint-Thurial

Structure familiale: couple de NIMA
avec enfants en bas âge.
95 ha, en bio depuis 2018.

Activités principales



Cultures: blé, orge sur 10 ha
(pour nourrir les animaux).



Élevage: 350 brebis pour la production de lait,
12 béliers pour la reproduction.



Séchoir de foin

Stratégie / particularité / vision

- Volonté et désir de faire ce métier.
- Augmenter le troupeau à 450 animaux.
- Construire un séchoir à photovoltaïque (investissement de 400 000 € pour un bâtiment de 600 m², subvention de l'Europe).
- Passage à 100 % d'alimentation à l'herbe
→ assurer la qualité alimentaire et l'autonomie.
- Éviter l'enrubannage plastique → énormément de déchet
- Adhérer à une CUMA pour avoir de l'aide, des remplaçants
- Replantation de 1,5 km de haies, sans être propriétaire du foncier.
- Laine en paillage sur les haies.

Difficultés rencontrées dans l'activité aujourd'hui

- Pression foncière: concurrence pour l'acquisition des terres.
- 40 h de travail par semaine, mais 7/7 avec la traite des animaux et une semaine de vacances.
- Rupture avec leurs familles parce qu'ils ne peuvent pas se déplacer.

Rapport au paysage

- Au fond du vallon, une parcelle bordée d'un fossé et largement ombragée, formant des « voûtes arborées » propices au plaisir et au ressourcement.
- Content d'être au grand air: pendant le Covid confinement sur 90 hectares...
- Trouve que les normes environnementales ne sont pas assez sévères.



6. La ferme Vincent Ménard

📍 Bréal-sous-Montfort

Exploitant solo.

45 ha, d'abord en éco-phyto, puis en bio « pour de vrai ».



Activités principales



Cultures: sarrasin, blé, quinoa, orge brassicole.



Élevage: poulets de Janzé, Label rouge.

Stratégie / particularité / vision

- Deux activités très distinctes pour lui.
- Plante seulement sur les terrains dont il est propriétaire
→ les haies s'arrêtent nettes.
- Plantation des haies pour que les poules trouvent de l'ombrage lorsqu'elles cherchent à manger.
- Pour assurer la qualité de l'alimentation de ses poules, il achète aux professionnels et ne produit pas lui-même.
- Trouver un équilibre dans l'alimentation viande-légumes/céréales pour pouvoir nourrir plus de monde.
- Pour passer du conventionnel au bio, il a cherché conseil auprès du **CETA** – Centre d'étude de technique agricole.



Label «Terres de Sources»

Rapport au paysage

- Envie d'aménager. Se questionne sur l'aménagement de son foncier et de la topographie: comment s'installer par rapport à la pente, etc.



Pour visionner la visite

avec Vincent Ménard



© BENOIST GUARNERO, BERTRAND FOLLÉA, VD

7. Le GAEC de de l'Hermine

📍 Breteil

GAEC depuis 2018 avec deux agriculteurs dont un NIMA et un salarié à mi-temps.

97 ha, dont 20 ha en propriété, en en bio depuis 2009.



© ELIZABETH HEYLER

Activités principales



Élevage: 95 vaches laitières.

Stratégie / particularité / vision

- Autonomie alimentaire, pas d'achat d'engrais.
- Recherche du bien-être de l'élevage: vaches en extérieur toute l'année sauf en hiver (prairies trop humides).
- Regroupement du parcellaire pour le système herbager.
- Création d'un « boviduc » pour relier les pâtures et passer sous une départementale.
- En CUMA pour le gros matériel.
- Soutien d'un ETA pour la récolte du fourrage, l'enrubannage.
- Réseau d'échange d'expérience et de formation.

« On ne changera pas la production, tant qu'on ne changera pas la consommation. »

Difficultés rencontrées dans l'activité aujourd'hui

- Recherche d'un modèle économique qui permet de vivre.
- Pas de maîtrise du prix de vente: 30% du lait bio est remis en conventionnel.

Rapport au paysage

- Habite sur le site, aime se sentir bien où il travaille: on entend le vent, les oiseaux.
- Plantations des haies pour préserver la ressource et le milieu.
- Construction de bâtiments d'élevage en bois.

8. La SAS Synergie Biométhane

📍 Cintre

Deux dirigeants et trois associés en SCEA — *Société civile d'exploitation agricole*, et SAS — *Société par actions simplifiée*, deux salariés, installé depuis 2002.
200 ha en conventionnel, dont 40 en propriété.

Activités principales



Cultures: céréales.



Élevage: 70 vaches laitières en hangar semi-ouvert, 16 000 poules pondeuses en stabulation (rémunération à l'œuf).



Énergie: deux méthaniseurs (fumiers, déchet, maïs) → 45% du chiffre d'affaires.

Stratégie / particularité / vision

- Une traite robotisée est à l'étude, mais coûte cher.
- Aucun des exploitants n'habite sur le site.
- L'emplacement de l'usine et des hangars et complètement bitumé, peu d'arbres présents.

Difficultés rencontrées dans l'activité aujourd'hui

- L'odeur forte de l'usine de méthanisation qui se trouve proche d'un lotissement et du village.

Rapport au paysage

- Se ressourcer auprès d'une plantation de paulownia.



© ELIZABETH HEYLER

9. Le GAEC Saint Lazare

📍 Montfort-sur-Meu

Trois associés.

170 ha, dont 60 ha en propriété, en bio depuis 2000.



© SYLVAIN MORIN

Activités principales



Élevage: 105 vaches laitières et 45 génisses, quasiment la totalité de l'année à l'extérieur.



Séchoir photovoltaïque pour la production de foin.

Bois en plaquette.

Stratégie / particularité / vision

- Les associés n'habitent pas à la ferme car les anciens associés sont restés dans les habitations.
- Ils organisent le travail en groupe pour que chacun puisse prendre du temps personnel et six semaines de vacances.
- La quasi-totalité des terres est en prairies permanentes
- Autonomie: le séchoir de 450 m² permet d'alimenter les vaches à l'année → le lait de foin Heumilch a une qualité supérieure.
→ investissement de 150 000 à 300 000 € pour le séchoir
- Plan de gestion durable de la haie, accompagné par Breizh Bocage.

Rapport au paysage

- Le séchoir.



10. Ferme de la Chèvrerie

📍 L'Hermitage

Structure familiale: jeune couple NIMA.

44 ha, en bio depuis 2020.



© SYLVAIN MORIN

Activités principales



Cultures: 4 ha en prairie permanente, 25 ha en prairie temporaire, 7 à 8 ha de maïs et 7 à 8 ha de méteil.



Élevage: 230 caprins en pâturage.

Animation et programmes pédagogiques pour enfants.

Stratégie / particularité / vision

- Le bio est une évidence: nourrir des gens sainement sans dégrader l'environnement.
- Volonté démonstratrice de prouver que l'agriculture sans pesticides et engrais existe, fonctionne et que l'on peut en vivre.
- Accueil de public: transmission et pédagogie.
- Investissement de 400 000 € pour transformer un système bovin viande vers la production de lait de chèvre.
- L'objectif est de produire 220 000 litres de lait par an et de vendre 20 chevrettes, 350 chevreaux et 40 chèvres de réforme, pour la viande.
- Acquérir des terres et planter des haies sur un potentiel de 2 km.
- Membre d'une CUMA pour disposer de plus de matériel agricole et du groupement Agrobio 35.

Difficultés rencontrées dans l'activité aujourd'hui

- Deux ans de recherche pour trouver un lieu adapté pour leur projet.
- Le règlement d'urbanisme ne leur permet pas de construire leur logement, ils vivent dans une caravane sur le site.
- Le prix du foncier a flambé avec le développement des besoins des fermes disposant de gros méthaniseurs.

Rapport au paysage

- Mettre en place de l'agroforesterie pour recréer un paysage qui s'inspire du passé mais qui s'adapte aux usages actuels avec haies, talus, fossés, pré-vergers.
- Plantations pour améliorer la valeur esthétique de la ferme.

«Il faut 15 ans pour
mûrir un projet.»

11. Le GAEC de La Chapelle

📍 La Chapelle-Bouëxic

Structure familiale : association d'un agriculteur
et de ses deux neveux.
130 ha dont 65 ha en propriété, en bio depuis 2020.

Activités principales



Cultures : 10 ha de céréales en rotation,
120 ha de pâtures.



Élevage : 100 vaches laitières et 50 génisses.



Agroforesterie.

Stratégie / particularité / vision

- Ferme en autonomie : les vaches sont nourries à l'herbe pendant neuf mois par an, les céréales produites leur servent de nourriture, le lisier est épandu sur les terres à l'automne → l'abandon des intrants entraîne une perte de rendement qui est compensée par l'économie réalisée sur l'achat des intrants.
- Le passage au bio a induit une meilleure santé et plus de bien-être pour les bêtes, moins de travail pour les hommes pour un revenu net identique.
- Les prairies sont ressemées tous les 5 ans.
- Plantation d'un réseau des haies de plus de 3 000 arbres avec l'aide de Breizh Bocage
→ considère que la perte de surface liée aux haies est compensée par l'augmentation du rendement.
- Ferme équipée de traite mécanisée et racloir pour faciliter le travail.
- Matelas de vaches : un sol souple et confortable qui invite les vaches à se coucher ce qui augmente leur production de lait.
- Projet de boviduc (coût 120 000 €, subvention de 40 % du Département).
- Projet de forage et création d'un étang pour réaliser une brumisation de l'étable et réduire la facture d'eau.

Difficultés rencontrées dans l'activité aujourd'hui

- Relation difficile entre les partenaires : difficultés pour la reprise des parts d'un des associés qui souhaite partir sur d'autres projets ainsi que le départ en retraite programmé d'un autre associé.
- Bâtiment obsolète et amianté qui ne trouve pas de nouvel usage et dont la démolition coûte trop chère.

Rapport au paysage

- Fier des aménagements qu'ils ont faits sur la ferme : création des nouveaux chemins pour faciliter l'accès du bétail aux pâtures et une étable en bois
→ joli panorama.
- Plantations d'arbres et de haies sur 1 km de longueur pour limiter l'érosion, avec l'aide de Breizh Bocage.
- Certaines haies réalisées sous forme de talus permettent de freiner le ravinement et d'améliorer le rendement des prairies situées en aval.



© CLAIRE LAUBIE

12. La ferme de la Gommerais

📍 La Chapelle-Bouëxic

Structure familiale: couple d'agriculteurs et quatre ETP — Équivalent temps plein.
50 ha en bio.



Activités principales



Cultures: arboriculture de pommes sur 10 ha, de petits fruits sur 1 ha, pomme de terre sur 3 ha.

Céréales: orge brassicole, colza, chanvre (huile, paille, graines), sarrasin (farine, paille).



Agroforesterie sur 1 ha: paulownia.

Vente sur place et accueil à la ferme.

Stratégie / particularité / vision

- Diversifier au maximum la production, amener le produit «le plus loin possible» grâce à la vente directe.
- Le couple est à l'origine de la constitution d'un réseau de producteurs de vente directe en ligne qui regroupe 35 exploitations.
- Importance du temps long nécessaire pour acquérir les terres, constituer l'exploitation, trouver un équilibre → fiers de leur parcours!
- Privilégier le circuit court pour la distribution: le groupement d'agriculteurs plutôt que les coopératives.

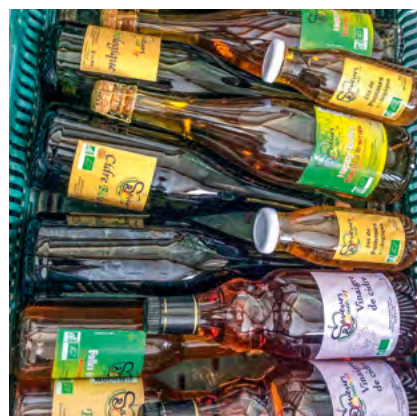
Difficultés rencontrées dans l'activité aujourd'hui

- Transmission: leurs quatre enfants n'envisagent pas de reprendre l'exploitation.

Rapport au paysage

- On peut ressentir des qualités d'ambiance attachées à la singularité des lieux et de modes de cultures particuliers:
- Remise en état d'un étang au bénéfice de la communauté de communes.
 - Soins particuliers pour les espaces accueillant la clientèle.
 - Des grands chênes préexistants ont été conservés au cœur du verger qui accueille également les moutons du voisin.
 - Belle mare préservée.

«Nous sommes les locataires de la terre et notre finalité est de nourrir les gens et si possible sainement.»



© CLAIRE LAUBIE

Synthèse des visites et perspectives

Beaucoup d'agriculteurs ignorent l'existence de l'APCE et sont étonnés par le champ d'action des paysagistes. Ils ne voient pas le lien entre leur métier et l'apport que les paysagistes peuvent leur fournir.

La gamme des visions concernant le paysage est large :

- Le paysage est un entourage qui n'a pas de valeur propre, il n'y a pas une réelle conscience du paysage dans sa dimension systémique ou organisationnelle.
- Le paysage est l'image très concrète des systèmes de production : un bocage replanté pour sécuriser l'élevage (ombre, abri, bien-être animal), une agroforesterie qui structure les champs ou au contraire des grandes unités productives où l'implantation des bâtiments, le bitume, l'absence d'arbres et les nuisances (odeurs, voisinage) rendent le site plus « industriel ».
- Le paysage « fait partie de la réflexion » et relève de la responsabilité individuelle : les exploitants cherchent à préserver les ressources et les milieux, se considèrent comme les acteurs de l'entretien de la campagne.
- Pour les fermes qui proposent de la vente directe, le paysage devient clairement une part de la valeur du produit : un cadre d'accueil, une ambiance rurale et saine, l'image d'un « paysage de l'enfance ».
- Un rapport sensible au lieu ressort dans l'ensemble des témoignages : l'attachement aux terres familiales se manifeste dans l'appréciation d'un vallon ombragé, d'un point d'eau ou d'une rivière, des vues lointaines, etc.
- Il y a des engagements et projets ambitieux, mais qui sont mis en œuvre sans logique, par exemple : une belle vue qui sera refermée en partie dans quelques années par les arbres.
- Il existe un rapport important à la propriété : on plante et investit surtout sur les terrains dont on est propriétaire.
- L'exploitation est souvent un espace perçu comme un isolat sans contact avec l'extérieur autre que commercial ou professionnel.
- Les avis sur le remembrement diffèrent : certains le voient comme une condition de viabilité, d'autres comme un risque de simplification.
- Tous subissent la pression foncière et l'incertitude économique qui pèsent directement sur la capacité à investir dans des aménagements « paysagers » (haies, intégration des bâtiments, accès du bétail, gestion de l'eau, etc).
- Véritable enjeu d'accès au foncier : renchérissement des terres à cause de la méthanisation.

Quelle aide les PCE peuvent-ils apporter ?

Faire en sorte que l'exploitant ait conscience de participer à un ensemble plus vaste que son exploitation, de participer à une unité paysagère. Il s'agit de lui donner une clé de lecture valorisante en termes d'images, au service de l'organisation de l'espace.

- Conseil sur le maillage bocager en lien avec le « grand paysage » et la trame paysagère.
- Conseil sur des sujets spécifiques comme la composition des espèces pour les haies.
- Conseil sur les projets agroforestiers en cohérence avec les structures paysagères.
- Conseil sur la planification et l'organisation de l'agroforesterie, choix d'essences d'arbres.
- Conseil sur l'intégration des bâtiments dans le paysage et sur la qualité de l'interface entre habitations et exploitations.
- Sensibilisation au patrimoine bâti et au paysage.
- Intervention sur l'architecture :
 - Positionnement des bâtiments, terrassement associé.
 - Embellissement des bâtiments et de l'entourage comme les accès, les lieux de vente...
 - Boviduc, fosses, etc.
 - Proposition pour le devenir des bâtiments abandonnés dont certains sont amiantés.
 - Intégration des méthaniseurs dans le paysage.
- Accompagnement dans la renaturation des installations agricoles en friches (anciens hangars, aires d'ensilage...).

«Ce sont les politiques publiques et les contraintes techniques qui font le paysage.»

ROLAND PIEL, agriculteur

- L'approche transversale et multiscale des paysagistes-conseils de l'État pourrait permettre d'offrir un espace de médiation et d'échange sur le thème du paysage pour articuler ces différents objectifs et trouver des équilibres plus pertinents à une grande échelle territoriale : il pourrait être intéressant de faire évoluer la méthodologie des plans de paysages vers un outil de stratégie agricole et rural.
- Il n'existe pas de volet paysager, ni dans le cadre du permis de construire des méthaniseurs, ni dans celui de l'étude d'impact.
- Il n'y a pas de protection réglementaire pour les haies subventionnées par l'État : en cas de changement de fermage, le nouvel exploitant peut les arracher au bout de cinq ans, il faut étudier la création d'un outil de protection !
- Interventions au moment de la reprise des exploitations pour s'assurer du maintien de la qualité des paysages.
- Faire rencontrer les agriculteurs et les non-agriculteurs.

Pour les PCE, les pistes d'actions les plus efficaces consistent à traduire ces leviers paysagers en gains de production et en services environnementaux mesurables : diagnostics rapides «sol-eau-bocage-bâti» à l'échelle de l'exploitation et du versant (érosion/ravinement, ombrage, cheminements du bétail, continuités écologiques), plans d'aménagement opérationnels (trames de haies/talus/fossés, agroforesterie, pré-vergers, mares, ripisylves) et intégration des bâtiments (implantation, volumes, matériaux, écrans plantés, gestion des eaux pluviales, traitement des abords). Sur les sites à énergies renouvelables (méthanisation/photovoltaïque), l'enjeu est de co-construire des «cahiers d'insertion» (plantations, sols perméables, parcours, réduction des nuisances) pour limiter les conflits d'usage et améliorer l'acceptabilité locale. Enfin, en s'appuyant sur les dynamiques déjà présentes (Breizh Bocage, MAEC, labels, circuits courts), le rôle-clé est d'aider l'agriculteur à sécuriser techniquement (choix d'essences, gestion, compatibilité matériel), économiquement (phasage, coûts/entretien, valorisation bois bocager) et socialement (projets à l'échelle vallée, médiation entre «modèles» agricoles) afin que l'amélioration de la qualité de production se lise aussi dans des paysages plus résilients (eau, biodiversité, confort climatique, qualité d'accueil).

Lexique des acronymes — voir page 88



BENJAMIN BEAUSSANT,
directeur de la DRAAF —
Direction régionale de
l'alimentation, de l'agriculture
et de la forêt de Bretagne

Réflexions sur les visites

Je suis ravi d'avoir participé aux restitutions des visites de fermes auxquelles se sont prêtés les rapporteurs. L'échantillon que vous avez visité était particulier car il présentait une proportion très élevée d'exploitations bio. En revanche, la forte représentation de l'élevage dans cet échantillon est à l'image de l'agriculture bretonne.

Je vous invite à découvrir les autres filières de production qui n'étaient pas au programme, comme l'élevage porcin, le maraîchage ou la production 100% végétale, un modèle qui se développe beaucoup en Bretagne, alors que le cheptel diminue. Vous avez vu des éleveurs qui se sont adaptés, qui ont réussi à réduire les contraintes cependant encore fortes du métier d'éleveur. Il ressort de vos visites une impression que plus ils sont nombreux à se répartir les tâches, plus les contraintes et dépendances sont partagées et plus ils ont gagné en qualité de vie. Même si, parfois, le travail en association peut être compliqué. Il y en avait plusieurs à avoir des salariés ce qui est un sujet de plus en plus important.

L'enseignement agricole prévoit justement de compléter son offre de formation par un Bachelor Agri qui visera notamment à muscler les parcours par des compétences managériales, pour préparer les futurs exploitants à encadrer le personnel. Et puis il y a la diversité des pratiques, entre l'élevage en plein air tout au long de l'année et le maintien des vaches en stabulation motivé par le besoin de récolter toutes les digestions pour les méthaniseurs.

Pour la coopération des PCE avec les DDT ou les Directions régionales, je vois deux pistes intéressantes. Le programme Breizh Bocage porté par la Région Bretagne finance la plantation de haies tandis qu'un plan gouvernemental les promeut également : nous allons donc continuer à planter et vraisemblablement aussi à déplacer les haies. En effet, parfois, quand les parcelles sont petites et concernées par des restructurations, il est choisi de planter ailleurs. Le savoir-faire des PCE est précieux et pourrait être sollicité pour envisager au mieux ces modifications de paysage.

L'insertion paysagère des bâtiments, poulailler, porcherie, méthaniseur, est un autre travail intéressant à développer et comme la Bretagne est un pays d'élevage, il reste beaucoup à faire.



**AGNÈS DE
LA PAUMELIÈRE,**
propriétaire des Forges
de Paimpont

Bienvenue aux Forges de Paimpont

Je vous souhaite la bienvenue aux Forges de Paimpont. L'histoire de ce site est liée à la production du fer parce qu'on est au plus près des ressources : l'ardoise pourpre, caractéristique de la région, est très riche en minéraux et de bonne qualité, les forêts environnantes livrent le bois nécessaire pour procéder à l'extraction du minerai et l'approvisionnement en eau est assuré par un système hydraulique créé déjà par les moines du Moyen Âge.

Une usine à la campagne : pour soutenir la Guerre d'indépendance des États-Unis, les Forges ont été fondées en 1653 afin de fabriquer de boules de canon et de bateaux.

Au XVIII^e siècle, dans l'intention de moderniser les forges de France, Paimpont a été choisi pour son important potentiel de développement. Avec un nouveau procédé, venu d'Angleterre, les Forges de Paimpont participent à l'arrivée du train en Bretagne en fabriquant les rails de la ligne Rennes-Brest.

L'arrière-grand-père de mon mari a acheté l'ensemble en 1875, 1 000 ha de forêt et tous les bâtiments, mais suite à une concurrence acharnée, Les Forges sont définitivement fermées en 1954, puis abandonnées. En 2001, pour sa valeur exceptionnelle, elles ont été nommées Monument historique. Quand nous avons repris une partie de l'ensemble, il était en état de ruines et de ronces. On a quand même osé l'ouvrir à la Journée de Patrimoine en 2005. Après huit ans de rénovation, le laminoir a ouvert ses portes pour les réceptions et vous pouvez aujourd'hui profiter de la grande salle avec ses neuf colonnes en fer qui furent fabriquées sur place.







LES POLITIQUES DE L'ÉTAT EN MATIÈRE AGRICOLE

L'agriculture est au croisement de plusieurs thématiques importantes comme la production alimentaire, la gestion de l'eau, la préservation de la biodiversité ou la production d'énergie. La législation concernant ces sujets relève de différents ministères compétents dont les deux majeurs sont le ministère de l'Agriculture et le ministère de la Transition écologique. Parfois, les réglementations de ces deux ministères se chevauchent. Les six intervenants de cette matinée examinent les problèmes qui en découlent et les dispositions légales du point de vue de leur administration nationale ou régionale.

«L'implantation d'un abattoir n'a pas de vocation paysagère, mais cela a un impact sur le paysage.»

XAVIER ROUX

Les tensions entre les politiques au niveau européen, national et territorial



XAVIER POUX, ingénieur agronome et docteur en économie rurale, il est spécialisé dans les systèmes agraires. Au sein du bureau d'étude et de recherche AS&A, il analyse depuis 30 ans les relations entre politiques publiques à l'interface entre l'environnement et le territoire, le développement agricole et la gestion de ressources naturelles et s'intéresse notamment à l'agro-écologie.



Pour visionner
l'intervention
de Xavier Poux



J'ai délibérément choisi d'utiliser le mot «tension» dans le titre de mon exposé pour mettre un peu en cause le mythe de la cohérence de la politique de l'État. Il est également important dans ce cadre de distinguer les politiques intentionnelles qui prennent en charge le paysage et les politiques effectives qui ne le font pas mais qui ont un impact fort sur lui.

Les problèmes écologiques sont difficilement compréhensibles sans la notion de paysage. Pour toute politique à l'interface entre agriculture et environnement, il est fondamental de prendre en compte ce lien. La notion de paysage est toutefois quasiment absente des modes de pensée politique, pour plusieurs raisons :

1. Il y a beaucoup d'agronomes qui cadrent conceptuellement les politiques agri-environnementales, mais la notion de paysage n'est pratiquement pas abordée dans leur formation. Les agronomes pensent depuis «l'ager», la parcelle, la terre cultivée.

2. Lorsqu'on évalue l'évolution des paysages agricoles, il existe une ambivalence entre une subjectivité paysagère et une objectivité que moi, j'attache à l'écologie : on constate par exemple l'apparition des silos et des méthaniseurs et le fait que les parcelles deviennent de plus en plus grandes. Et on peut en avoir une lecture essentiellement subjective, qui délégitimerait toute politique sous cet angle. Mais cette évolution commence à poser des problèmes écologiques qui, eux, deviennent objectifs : la chute du nombre d'insectes, le déclin des populations d'oiseaux, l'écoulement des terres, etc. C'est la légitimité d'une intervention normative qui est en question.

3. Pour 90% des gens, la transition écologique se résume à la transition énergétique, voire climatique. Dans ce contexte, il n'y a pas de lien logique avec des paysages en termes de revendication écologique. Le climat relève d'enjeux globaux et d'équations carbone qui laissent peu de place à la notion de paysage.

Il y a donc là un enjeu conceptuel, politique et de formation dans lequel il faut s'investir en faveur du paysage. Il est fondamental pour toute politique à l'interface agriculture-environnement de parler de paysage. D'autant que l'évolution des paysages en dit beaucoup sur le climat.

Jusqu'au milieu du XX^e siècle, le paysage et les systèmes agraires se composaient essentiellement de trois éléments. En premier lieu, l'*ager* consistant en l'ensemble des terres cultivées, objet de toute l'attention des agronomes. En deuxième lieu, le *saltus*, constitué de toutes les terres non labourées, mais néanmoins utilisées pour leurs fonctions productives : les prairies, les terres plus ou moins boisées ou humides qui regroupent tous les éléments indispensables pour le bon fonctionnement écologique de ces paysages essentiellement valorisés par l'élevage. Et troisièmement, la *silva* : la forêt le plus souvent (sur)exploitée, théoriquement en dehors du domaine agricole mais en friction courante avec le *saltus*. À partir des années 1950/1960, on observe une dissociation du *saltus* et de l'*ager* due à l'industrialisation de l'agriculture et à l'utilisation d'engrais de synthèse et de pesticides. Le *saltus* devient accessoire, voire contraignant. Donc, on casse les haies, on retourne les prairies, on les transforme en ager si on le peut ou on les abandonne. Les systèmes de grande culture sont devenus la matrice de fonctionnement alimentaire européen et d'une agriculture industrielle. Aujourd'hui, de nombreuses problématiques agro-environnementales globales comme la spécialisation, l'intensification, la déprise et la perte d'habitats sont liées à ce phénomène, qui est d'ailleurs toujours à l'œuvre.

LE SALTUS

Le *saltus* joue un rôle essentiel dans les transferts de fertilité au sein des écosystèmes cultivés. La biomasse produite par le *saltus* est valorisée par les animaux domestiques et transférée sous forme de fumier soigneusement collecté et épandu dans les champs cultivés constitutifs de l'ager. Historiquement, le *saltus* fut un élément indispensable du fonctionnement des systèmes polyculture-élevage.

Polity : La PAC est le cadre historique structurant l'agriculture au niveau européen. Elle fixe les règles commerciales à l'intérieur et à l'extérieur de l'Europe. Ce cadre est très technique, voire technocratique.

Policy : En agriculture, le cadre de la politique publique est très large et comporte les politiques alimentaires, les politiques sur les filières animales, les politiques en matière de production végétale, la politique commerciales, etc. Dans la mesure où « nos paysages c'est notre assiette », tout ce qui détermine l'assiette détermine nos paysages. On retrouve l'idée des politiques effectives non intentionnelles.

Initialement conçue pour soutenir le revenu des agriculteurs, la PAC était d'abord orientée vers une politique de marché dans un contexte de sortie de guerre et d'Europe des 30 glorieuses. L'idée de pouvoir produire beaucoup primait sur les impacts de cette politique sur le paysage. Soutenue par des primes sur la production, cette période a été très productive et les outils industriels sont progressivement devenus le moteur du développement agricole, imposant leur logique à des producteurs qui deviennent prestataires.

La réforme de 1992 marque un changement de paradigme : la PAC s'oriente désormais vers des aides compensatoires. Politiquement, du point de vue des agriculteurs, les aides sont « le trésor de guerre » pour le revenu agricole et il est difficile d'essayer d'intégrer la notion de paysage dans cette conditionalité. *« Si vous faites bouger les lignes des bénéficiaires historiques, vous touchez au trésor de guerre ».*

D'autres politiques ont une influence directe ou indirecte sur l'agriculture

- La politique de l'aménagement du territoire : L'exemple de l'implantation des abattoirs est une politique qui structure d'une façon extrême le paysage. Moins il y a d'abattoirs, moins il y a d'élevages, moins il y a de prairies.
- La politique commerciale de l'UE : La constitution d'une zone de libre échange en Amérique du Sud, le *Mercosur*, a ouvert un débat au sein de l'UE sur la concurrence.
- La taxation des carburants constitue une politique aux effets paysagers, notamment en influençant l'usage des machines et, par conséquent, la taille des parcelles.

En sciences politiques, la politique est divisée en trois dimensions : polity, politics et policy

- **Polity** fait référence aux structures politiques, telles que les institutions et les lois.
- **Politics** englobent les processus politiques, y compris les négociations et les conflits « ce qu'on lit dans la presse, les jeux des acteurs ».
- **Policy** décrit les contenus et instruments politiques, tels que les programmes et les mesures.

- Les politiques énergétiques : La production de biogaz s'élève aujourd'hui à un chiffre d'affaires d'un milliard d'Euro, les estimations prévoient une hausse à 4 milliards d'euro d'ici 2030. Cette augmentation du nombre de méthaniseurs façonne et structure de façon importante le paysage.
- Les normes sanitaires.
- La gestion des crises : le soutien accordé aux agriculteurs influence l'aménagement du paysage.

Politics : On observe un conflit entre la politique menée par les différents ministères. D'une part, elle est axée sur la production, la balance commerciale, la compétitivité nationale ou encore l'emploi, et d'autre part les injonctions environnementales et les bonnes pratiques visant à compenser les effets sur le territoire et le paysage. On voit clairement qu'il n'y a pas d'intégration naturelle, mais des tensions

Que faire ?

La marge de manœuvre est là, mais il faut bien l'identifier. Deux études auxquelles nous avons contribué permettent de dégager certains facteurs déterminants en « entrant » par les territoires, soit :

- Des objectifs cohérents et des mesures faisant sens pour les acteurs du territoire.
- Une organisation territoriale qui gère l'interface entre les différents acteurs et assure le portage politique et la gestion des projets à long terme.
- La mobilisation des agriculteurs par les acteurs du territoire.
- L'application des mesures agro-environnementales dans un cadre plus large mobilisant l'animation rurale territoriale, le montage des filières, des plans de paysage etc.
- Le rôle actif d'un « facilitateur » qui place le paysage au cœur des projets, mobilise les acteurs concernés et engage la collectivité.
- Des programmes qui durent : il faut agir et tenir.
- Une inscription dans un projet politique « macro » : c'est au travers d'actions sur les paysages nécessairement situées et locales qu'on atteint les objectifs globaux de conservation des ressources naturelles, de la biodiversité et de bien-être social.

« En symétrique du *Penser global, agir global*, il faut aussi un *Penser local, agir global*. »

XAVIER ROUX

Les politiques du ministère de l'Agriculture



BENJAMIN BALIQUE,
ingénieur agronome,
ingénieur des ponts, des
eaux et des forêts, après
plusieurs postes dans
l'administration nationale
et régionale.
Il est aujourd'hui
le directeur adjoint
de la DRAAF Bretagne
en charge du secrétariat
général. Il s'intéresse
notamment à l'interface
entre l'agriculture et
l'espace urbain.

Le traité de Rome de 1957 fixe les objectifs

de la PAC :

- accroître la productivité
alimentaire
- garantir un niveau
de vie décent
aux agriculteurs
- stabiliser les marchés
- garantir la disponibilité
des denrées
alimentaires
- proposer aux
consommateurs
des denrées à un prix
raisonnable



Pour visionner
l'intervention

de Benjamin Balique



L'agriculture française en chiffres

- La 1^{re} agriculture européenne (18% de la production)
- 759 000 emplois permanents
- 496 000 chefs d'exploitations/co-exploitants, dont ¼ sont des femmes
- 14 % des exploitations certifiées en agriculture bio
- Le 1^{er} producteur européen de céréales
- Le 1^{er} producteur européen de viande bovine

Le **MAASA** – *Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire* (appellation depuis octobre 2025) est l'administration chargée de la politique agricole, halieutique, alimentaire et forestière. À ce titre, tant à l'échelle internationale qu'européenne, il est impliqué dans les discussions sur les enjeux de la politique agricole actuelle pour définir les orientations futures. Au niveau national, la question de la souveraineté alimentaire est au cœur du débat politique : comment assurer une alimentation saine, durable et accessible à tous.

Le MAASA s'engage auprès des agriculteurs pour accompagner leur développement économique et environnemental, mais aussi dans un volet social qui traite les questions des retraites, notamment la revalorisation des retraites pour les femmes et l'installation des jeunes. Le ministère assure également l'organisation de l'enseignement agricole public et privé, qui couvre l'ensemble des métiers du vivant.

Les politiques d'intervention du ministère

À l'échelle européenne, la PAC établit le cadre de la politique agricole. Elle est financée par un budget commun de l'Union européenne qui, pour 2024, prévoit environ 53,7 milliards d'euros dédiés à l'agriculture, provenant du budget de l'UE. La France est l'un des principaux bénéficiaires et reçoit environ 9,29 milliards d'euros de fonds européens chaque année dans ce cadre. L'utilisation de ces fonds est strictement réglementée et surveillée. Chaque pays membre doit respecter à la lettre les prescriptions fixées dans les textes et rendre compte de leur utilisation au commissaire compétent. Si, par exemple, les subventions ne sont prévues que pour les voitures rouges, seules celles-ci seront

éligibles aux aides et en conséquence toutes les subventions accordées aux voitures bleues devront être remboursées. Ainsi, 1,5 milliard d'euros de corrections financières ont été engagées en 2015/2016.

Au niveau national, la PAC se traduit par un **PSN** – *Plan stratégique national*, qui décrit sur 1 200 pages la manière dont les fonds doivent être utilisés, tout en laissant une certaine latitude quant à la quantité allouée à chacun des dispositifs prévus. Le PSN repose sur deux piliers de financements différents. Le premier pilier comprend les paiements directs avec les aides dites découplées qui représentent la majeure partie des aides comme l'aide de base qui contribue à assurer le revenu des agriculteurs, l'Écorégime, une aide conditionnée à la mise en place de pratiques agronomiques favorables au climat et à l'environnement ou l'aide complémentaire au revenu pour les jeunes agriculteurs qui vise à promouvoir le renouvellement des générations. Les aides couplées sont liées à des produits spécifiques comme l'aide aux légumineuses fourragères, à la production du blé dur ou à la production du chanvre.

Ce pilier est financé par le fonds **FEAGA** – *Fonds européen agricole de garantie* et comprend les aides directes aux agriculteurs. Le second pilier est financé le fonds **FEADER** – *Fonds européen agricole pour le développement rural* et un financement national. Il comprend les aides au développement rural qui sont liées à la superficie des exploitations. Une partie de ces subventions sont gérées par l'État, soit les MAEC qui soutiennent des pratiques favorables au climat et à l'environnement ou l'**ICHN** – *Indemnité compensatoire de handicaps naturels*, une aide fondamentale pour le maintien de l'activité agricole dans les zones défavorisées.

Une autre partie des dispositifs, comme la MAEC API pour l'amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles, la MAEC PRM pour la protection des races menacées ou encore l'aide à la création d'entreprises en milieu rural, est gérée par les conseils régionaux.

Comment faire pour être éligible aux aides ?

Depuis le découplage, c'est la surface de l'exploitation qui est éligible aux aides. Mais il y a une limite qui a été définie pour le saltus : Actuellement, une haie est admissible aux aides, si elle ne fait pas plus de 10 m de largeur. Donc, si la haie fait 12 m, elle n'est pas éligible. Il en résulte une vive discussion voire des manifestations sur les limites de cette réglementation. Et cela aurait un impact fort rapidement visible dans le paysage si l'on diminuait la limite à 5 m... La deuxième dimension de l'admissibilité est le prorata.

Dans quelques régions montagneuses, on a des surfaces qu'on appelle peu productives et pour lesquelles il est impossible de définir clairement la limite entre prairie et forêt. On définit donc un certain pourcentage qui n'est pas de la surface productive et qui sera donc éligible aux aides. Cette règle provoque des effets positifs de débroussaillage, donc une ouverture des paysages parce que l'agriculteur a un intérêt à intervenir.

L'impact de la politique d'aides sur les haies

Le versement des subventions est subordonné au respect des neuf **BCAE** – *Bonnes conditions agricoles et environnementales*. La condition 8 contient des conditions concernant la haie comme le maintien des haies de moins de 10 m de large ou l'interdiction de la taille dans la période de nidification des oiseaux. Je pense qu'au fond ces dispositifs sont assez pertinents, mais on peut quand même constater qu'avant l'entrée en vigueur de certains dispositifs plus restrictifs, il y a pas mal de haies qui sautent... Les agriculteurs réagissent de manière sensible aux changements des conditions-cadres lorsqu'ils leur imposent des restrictions ou un plus de travail.

Un autre sujet sur lequel travaille le ministère est la question de la limitation de la concentration des terres. Pour ce, il s'appuie sur trois leviers : — Les SAFER : dont l'État est l'un des administrateur avec un droit de veto en matière d'achat de terrain.

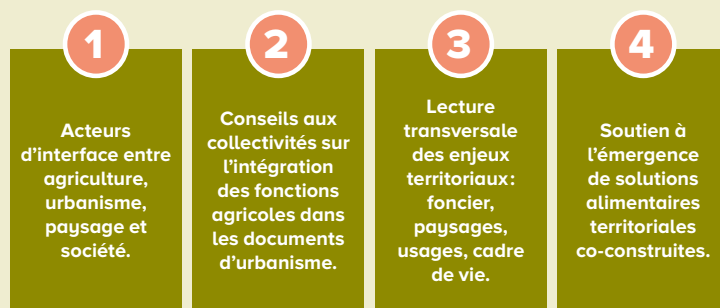
Objectif 2 du PSN français

Renforcer les actions favorables à l'environnement et au climat qui contribuent aux objectifs environnementaux et climatiques de l'Union européenne :

- Agir face au changement climatique.
- Protéger les ressources naturelles dans un objectif de développement durable.
- Préserver les paysages et la biodiversité.

- Le contrôle des structures qui est un outil de la politique foncière à l'échelle régionale. Selon les régions, les prescriptions peuvent varier : En Bretagne, il y en a beaucoup, dans d'autres régions elles sont plus libérales. Il peut concerner l'autorisation à exploiter, privilégier les petits ou les grandes exploitations ou contenir des prescriptions sur le paysage et l'environnement. C'est une anomalie réglementaire par rapport aux autres pays européens, mais elle a l'avantage de maintenir un le prix du foncier en France beaucoup plus faible qu'ailleurs.
- Le statut de fermage.

Quels rôles pour les paysagistes-conseils ?



Entre 1960 et 1992, les aides de la PAC étaient fondées sur une rémunération garantie des produits. Cette politique a eu un impact important sur la structuration du monde agricole, avec une augmentation considérable de la production et une spécialisation des agriculteurs. Cependant, cela a entraîné une surproduction de certains produits complètement déconnectés du marché (stocks de blé et de beurre). Par conséquent, on a détaché les aides de la valeur du marché à partir de 1992 pour les tourner vers des aides liées à la surface des exploitations ou à la production de certains produits. C'est ce qu'on appelle les aides découplées.

SITE
agriculture.gouv.fr/la-conditionnalite-des-aides-pac

Zoom sur les 9 thèmes traités par les bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE)

- BCAE 1** — Obligation du maintien des prairies permanentes.
- BCAE 2** — Protection des zones humides et des tourbières.
- BCAE 3** — Interdiction de brûlage.
- BCAE 4** — Bandes tampons le long des cours d'eau.
- BCAE 5** — Gestion du labour réduisant les risques de dégradation des sols.
- BCAE 6** — Interdiction de sols nus durant les périodes sensibles.
- BCAE 7** — Rotation et diversification des cultures.
- BCAE 8** — Maintien des éléments du paysage.
- BCAE 9** — Interdiction de convertir ou de labourer les prairies permanentes dans les sites Natura 2000.

Approche territoriale de la politique de la biodiversité et de l'eau

La biodiversité souffre

- moins 36% d'oiseaux communs depuis 1989
- moins 23% de chauves-souris depuis 2006
- 66% de papillons disparus au moins dans un département



AURÉLIE MESTRES,

ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts. Le paysage a coloré tous les postes de sa vie professionnelle parce qu'elle a exclusivement travaillé pour les services déconcentrés ou les services publics en charge de l'environnement. Aujourd'hui, elle est directrice adjointe de la DREAL en Bretagne.

LA BIODIVERSITÉ

La biodiversité est actuellement dans un stade d'effondrement, en France comme dans le monde entier. Les facteurs de pression sont multiples : la fragmentation et la consommation des espaces, les pollutions, la surexploitation des espèces et des milieux, le changement climatique, les espèces invasives... L'agriculture a également un impact sur le milieu naturel et 90 % des sujets abordés dans nos Services sont des sujets à l'interface entre l'agriculture et l'environnement.

Les politiques publiques pour la biodiversité comportent plusieurs leviers qui servent à enrayer cet effondrement. D'abord le savoir : le niveau régional (services régionaux de l'État et conseil régionaux) gère les observatoires spécifiques aux espèces et donc la connaissance sur la biodiversité. Les DREAL mènent par exemple des inventaires sur le développement des espèces et elles sont responsables des suivis des habitats et des espèces dans les aires protégées.

La mission de la planification est dévolue aux conseils régionaux par le code de l'environnement (élaboration de stratégie régionales de la biodiversité / lien avec le **SRADDET** – *Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires*), qui sont chefs de file pour les collectivités. Les DREAL sont chefs de file pour les services de l'État : elles co-animent et mettent en œuvre la territorialisation des stratégies nationales. En Bretagne, on élabore actuellement la première Stratégie régionale de la biodiversité. La coopération entre l'État et notre région se passe très bien, avec un partenariat fort et historique, mais il y

a d'autres régions où les conseils régionaux sont seuls responsables de la planification de la biodiversité.

L'enjeu majeur en matière de biodiversité est de savoir comment l'intégrer dans d'autres stratégies de politique sectorielle et notamment dans leur planification. Le document d'aménagement majeur sur cette question est le SRADDET qui est sous le pilotage des conseils régionaux. Il est un outil qui traite des sujets importants à l'interface avec l'agriculture : il fixe des objectifs comme la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers ainsi que les trames écologiques et bocagères en vue de leur protection. Les SRADDET sont déclinés, avec une notion de compatibilité, dans les documents d'urbanisme comme les PLUI ; les PLU, les SCoT qui sont ensuite portés par les collectivités.

Zoom sur les aires protégées

La politique des aires protégées comporte intrinsèquement un angle majeur avec les politiques paysagères. Les services déconcentrés y interviennent à différents niveaux. D'abord dans la planification en territorialisation de la stratégie nationale avec les **PAT** – *Plan d'action territoriale*, élaboré tous les deux ans. Le PAT sert de stratégie pour développer les aires de protection et la manière dont elles interagissent entre elles. Les services de l'État sont également porteurs de projets pour les outils nationaux comme les réserves et parcs nationaux, les arrêtés de protection de biotope. En parallèle, les conseils régionaux développent les réserves et parcs naturels régionaux, etc. L'enjeu des aires protégées aujourd'hui, c'est de concilier naturaliste et paysage avec les usages comme la pêche, la chasse et l'agriculture et il n'est pas toujours évident de trouver la voie du milieu entre une protection forte et ces enjeux.

L'État assure également le rôle de police administrative en autorisant ou non les travaux et les activités sur les aires protégées et, en tant qu'instance de contrôle, établit les arrêtés de protection du biotope. L'État soutient financièrement les aires protégées par le versement de dotation (fonctionnement et projets).



Pour visionner
l'intervention
de Aurélie Mestres



La politique sur les espèces menacées comporte deux angles principaux. Pour le premier, il y a les plans nationaux ou régionaux d'actions, par exemple pour les plans en interface avec la sphère agricole, celui en faveur des insectes pollinisateurs, ou les plans sur les grands prédateurs – ours, loup, lynx – qui a un impact sur l'élevage et les troupeaux. Le deuxième angle est l'instruction des dérogations aux atteintes aux espèces protégées qui peuvent être instruites sous conditions par la DREAL et la **DDT** – *Direction départementale des Territoires*, intégrant le enjeu scientifiques, écologiques, économiques, sanitaires, etc.

En ce qui concerne les projets, l'État exerce une mission régalienne, d'instruction et de contrôle qui vise à limiter les impacts sur la biodiversité ou sur l'eau. Il instruit des études d'impact et d'incidence comme les **ICPE** – *Installation classée pour la protection de l'environnement* (régi par le code de l'environnement) et les **IOTA** – *Installations, ouvrages, travaux et activités* (toutes les rubriques des lois concernant l'eau). La démarche **ERC** – *Éviter-réduire-compenser* est appliquée aux projets susceptibles d'avoir un impact sur les zones humides ou sur le maintien des haies bocagères, notamment en matière agricole.

L'EAU

La situation des eaux en France n'est pas aussi dramatique et montre même de légers signes d'amélioration. Mais cette évolution est lente ! Les nitrates d'origine agricole sont un des facteurs nuisibles et les pesticides sont la première cause de fermeture de zones de captage en Bretagne.

En France, la politique de l'eau est structurée à l'échelle des bassins hydrographiques, qui constituent l'unité territoriale de référence en matière de gestion de l'eau. Son objectif est de gérer durablement la qualité de l'eau, sous les aspects qualitatifs (pollutions diffuses et accidentelles), quantitatif (la diminution de la ressource liée au changement climatique) et la question de la répartition des prélèvements et des usages. L'agriculture est un secteur qui exerce une pression importante sur la ressource en eau. Un état des lieux est établi tous les six ans par les DREAL, bassin et les agences de l'eau, administrations compétentes en la matière. Il donne lieu à un document majeur de planification qui est le **SDAGE** – *Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux*. Toutes les décisions administratives et tous les projets doivent être compatibles



avec ce document socle. Les SDAGE sont déclinés à l'échelle des micro-bassins versants dans les **SAGE** – *Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau*. Ceux-ci s'appuient sur une instance de gouvernance réunissant l'ensemble des acteurs territoriaux de l'eau : la **CLE** – *Commission locale de l'eau*.

Ce fonctionnement est comparable à celui du SRADDET et des documents d'urbanisme en matière d'aménagement du territoire.

L'enjeu est d'atteindre une bonne qualité pour les masses d'eau superficielles, souterraines et littorales. Comme pour la biodiversité, l'État exerce un certain nombre de contrôles, instruit les projets et regarde leur impact sur l'eau et les milieux aquatiques.

Les prélèvements en eau et les retenues sont un autre sujet d'actualité étroitement lié à l'agriculture. En Bretagne, il y a également un sujet sur la gestion des effluents d'élevage (instruction des plans d'épandage).

Zoom sur les pollutions diffuses

Les directives européennes et textes nationaux sur les nitrates sont traduites au niveau régional dans des arrêtés préfectoraux de lutte contre les pollutions diffuses d'origine agricole. Dans ce contexte, d'autres thèmes sont également abordés, comme l'épandage, la couverture des sols et les haies qui sont des éléments importants dans la lutte contre la pollution diffuse. Les Plans d'action sur les aires d'alimentation de captage des eaux permettent de traiter les sources de pollution susceptible d'impacter la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine. La gestion quantitative est portée par un Plan national qui vise la sobriété et la gestion résiliente et concertée de l'eau.

La retenue de la Chèze fournit 20 % de l'eau potable du département d'Ille-et-Vilaine.
© COLLECTIVITÉS EAU DU BASSIN RENNAIS

En France, la question de savoir si un écoulement est un cours d'eau ou un fossé est une question historique, car elle implique l'application ou non de la législation sur l'eau.

Les cours d'eau en France

→ 2010 : 41%
en bon état
→ 2022 : 43%
en bon état

« Pour gérer, il faut connaître »

AURÉLIE MESTRES

La politique d'État en matière d'énergie et de climat

Les objectifs de la PPE

en ce qui concerne le mix énergétique :

- **2022**: 59% encore carboné
- **2030**: réduction à 42%
- **2050**: neutralité carbone



HERVÉ VANLAER,
ingénieur général
des ponts, des eaux
et des forêts.
Après avoir occupé
deux postes de directeur
à la DREAL Auvergne
puis Grand Est,
il est aujourd'hui
adjoint de la
DGEC – Direction générale
de l'énergie et du climat.

La Direction générale de l'énergie et du climat définit le cadre de la planification dans ces domaines. Pour le secteur de l'énergie, la **PPE** – *Programmation pluriannuelle de l'énergie*, définit, à un horizon de 5 et 10 ans, les prévisions de consommation d'énergie et les moyens de production nécessaires pour y parvenir. Son objectif est d'assurer la sécurité d'approvisionnement, de garantir un accès à l'énergie à un prix abordable et de décarboner le mix énergétique. La PPE souligne l'enjeu de la réduction de la consommation d'énergie et propose un catalogue de mesures, telles que l'isolation des logements, un certificat d'économie d'énergie, le développement de la chaleur renouvelable à partir de biomasse, la géothermie ou encore l'électrification des véhicules. Aujourd'hui, la France importe 98% des combustibles fossiles qu'elle consomme. La dépendance aux gaz russes, problématique depuis le début de la guerre en Ukraine montrent l'importance d'aller vers une plus grande souveraineté dans ce domaine.

Le document cadre pour le volet climat est la **SNBC** – *Stratégie nationale bas-carbone*. Elle vise à définir la stratégie pour atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050. Elle fixe les budgets carbone par périodes, les objectifs à moyen terme et définit la stratégie de réduction des émissions de **GES** – *Gaz à effet de serre*. Réduire les GES dans le secteur agricole n'est pas chose facile, notamment en raison de l'élevage qui émet d'importantes quantités de méthane.

En matière d'énergie, on parle souvent de l'électricité pour laquelle on a actuellement un mix très décarboné à hauteur de 95% dû au nucléaire et aux énergies renouvelables en développement. Quand on regarde un peu plus globalement le

secteur, les carburants et les chauffages au fuel et au gaz réduisent ce bilan et on se retrouve en 2022 à un mix carboné à hauteur de 59%. La réduction de la consommation d'énergie est un levier supplémentaire pour réduire la dépendance aux énergies fossiles. En agriculture, on a un enjeu pour le stockage de carbone dans les sols agricoles, qui peuvent être soumis à des prix carbone, par une augmentation de l'élevage extensif et un développement de prairies.

La planification dans le secteur de l'énergie est difficile, car on est confronté à des développements qui changent rapidement. Si un manque d'électricité était encore constaté il y a trois ans, on en produit aujourd'hui en excédent, car la hausse de la consommation est à ce stade moins importante qu'anticipé car l'électrification de la mobilité et de l'industrie s'est avérée plus lente que prévu. Les besoins réels dépassent souvent les cycles de décision, de planification et leur concrétisation et il faut être très prudent dans les prévisions. Cela concerne aussi bien le développement des éoliennes et du photovoltaïque que celui des nouveaux réacteurs EPR. Certes, il y a un très large consensus sur le nucléaire.

Quelles prévisions pour le paysage ?

Le sujet n'est pas simple à prendre en compte dans une programmation quantitative comme la PPE. L'approche paysagère est une approche territoriale à l'échelle du projet et de la planification locale et l'enjeu consiste donc à décliner la PPE. Mais on travaille avec les collègues d'autre service, notamment la **DGALN** – *Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature*, et la **DHUP** – *Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages*, sur l'élaboration des guides ou la prise en compte les questions qui touchent le monde agricole et qui peuvent avoir un impact sur le paysage, notamment :

- La question de la saturation du paysage en ce qui concerne les éoliennes.

- La loi **APER** – *Accélération de la production d'énergies renouvelables*. C'est une loi qui fixe des garde-fous pour le photovoltaïque, parce qu'elle limite la surface de défrichement pour les parcs photovoltaïques à 25 ha. En plus, ces parcs ne sont pas autorisés sur des terres agricoles, mais plutôt sur des terrains déjà artificialisés. Mais le cadre réglementaire sur le photovoltaïsme est encore très récent et il n'est pas encore possible de dresser un bilan.
- La méthanisation est une filière dont la production est trois à quatre fois plus chère que le gaz fossile. L'utilisation des cultures énergétiques pour la production est limitée à 15 % pour empêcher que les prairies soient utilisées pour la production des plantes énergétiques.
- Le «Label bas carbone» vise à certifier des compensations carbone. Le coût à la tonne de CO₂ est cependant beaucoup plus élevé en France qu'à l'international.
- Les prix carbone* qu'on peut avoir sur les sols agricoles notamment les prairies.
- L'énergie houlomotrice, c'est-à-dire l'utilisation de l'énergie de la houle contre les quais et qui est actuellement testé sur deux sites propices en Bretagne et en Normandie. C'est une forme d'énergie qui fonctionne jour et nuit, mais qui ne représente qu'une très faible production.

***À VOIR**

Qu'est-ce qu'un crédit carbone en agriculture ?

agoterra.com/articles/quest-ce-quun-credit-carbone-en-agriculture

La politique nationale du paysage



MATHILDE COMOR, chargée du Bureau des paysages et de la publicité au sein de la Sous-direction l'urbanisme réglementaire et des paysages de la Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP) de la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGLN) au sein du ministère de la Transition écologique.

Le paysage est aujourd'hui inscrit dans le code de l'environnement et définit comme *«une partie du territoire telle qu'elle est perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels ou humains et de leurs interactions dynamiques»*.

Cette définition associe à la fois une dimension de perception sensible et une réalité objective territoriale et géographique.

La lutte contre la banalisation des paysages est aujourd'hui un enjeu majeur de la politique nationale. Les politiques d'aménagement ont tendance à homogénéiser les paysages et le Bureau des paysages œuvre à l'adaptation de leur application à chaque territoire.

À cet égard, la compétence est un levier important. Il concerne la filière professionnelle donc

à la fois vous, les PCE avec vos compétences, mais aussi les écoles de paysage que nous soutenons. Cela implique également le savoir et les connaissances des individus qui habitent le territoire et leur perception du paysage.

La planification, par exemple le plan de paysage, donne le cadre réglementaire de concertation en amont de l'application des règles qui peuvent être prises et donne ainsi une visibilité aux différents acteurs du projet.

Dans une volonté et un besoin de cohérence, le rôle du Bureau des paysages est donc de faire le lien entre les différentes politiques publiques et d'inscrire la démarche paysagère dans les politiques sectorielles de l'aménagement qui sont menées par le ministère de la Transition écologique.

Le cadre de la politique des paysages est la Convention UNESCO et la Convention du Conseil de l'Europe, ratifiée par la France en 2006, et qui reconnaît le paysage comme un élément structurant du développement durable et de l'attractivité du territoire. Elles mettent les habitants au centre de la définition de ces paysages.

À VOIR

L'organisation des ministères ecologie.gouv.fr/lorganisation-ministères



PATRICK BRIE,
ingénieur des travaux
publics de l'État et
aujourd'hui adjoint à
la sous-direction de
l'urbanisme réglementaire
et des paysages de
la DHUP, au sein du
ministère de la Transition
écologique.

Le paysage est une des douze politiques sous tutelle de la DGALN et dont la grande ligne directrice est de transmettre un patrimoine aux générations futures :

- de préserver et de promouvoir la qualité et la diversité des paysages
- de rendre les territoires plus résilients, sobres en énergie et adaptés au changement climatique
- de promouvoir la démarche paysagère dans les actions de l'aménagement du territoire
- de reconnaître les paysages d'exceptions et du quotidien.

Les PCE avec leurs compétences de paysagistes sont, parmi d'autres acteurs, les chevilles ouvrières de ce travail. Les PCE en DREAL ou DDT peuvent d'ores et déjà, avec l'accord de leur service employeur, travailler sur l'agriculture et la proposition de M. Jean-Marc L'Anton de faire des missions pour la DRAAF a été bien reçue, sous réserve de trouver des sujets adaptés. On a essayé de mettre en place un travail avec les DRAAF et le ministère de l'Agriculture sur l'agroforesterie qui n'a pas abouti et une première démarche est faite avec le ministère de la Défense sur le positionnement des PCE dans une coopération concernant le grand parc immobilier de ce ministère.

L'autonomie énergétique de la France est un enjeu de diversité de revenus pour les agriculteurs et, comme vous avez pu le constater lors des visites, l'agro-écologie a un impact fort sur le paysage. Lorsque la loi APER a été votée, nous avons donc essayé d'encadrer la discussion pour trouver une balance entre le développement de cette nouvelle filière et les questions paysagères comme la protection des espaces et sols agricoles naturels.

Nous allons suivre le développement de l'agrovoltisme sur laquelle nous avons écrit un décret en coopération avec le MAASA. Une étude et des références sur le photovoltaïque au sol seront bientôt publiées afin de diffuser les bons exemples et ceux à éviter.

D'autres actions sont en cours ou opérationnelles :

- L'évolution des cultures productrices d'énergie et des matériaux de construction : le Parc naturel régional du Gâtinais en est un exemple en ce qui concerne la filière de chanvre pour l'isolation bâtiment.
- La simplification de la gestion des haies sous la direction des collègues de la Direction de l'eau et de la diversité et le MAASA et dont les procédures d'autorisation sont complexes. Nous sommes concernés par ce décret dans les sites classés et les allées d'arbres qui ne sont pas à confondre avec les haies.
- La politique de la compensation qui concerne les forêts, les surfaces agricoles et la démarche **ERC – Éviter-Réduire-Compenser**.
- Le décret relatif aux **SNCRR – Site naturel de compensation, de restauration et de renaturation**, instaure un mécanisme permettant aux gestionnaires de sites de financer des projets de renaturation et de restauration.
- « Les solutions fondées sur la nature » qui vise la protection et la restauration de la biodiversité.

Il y a donc tout un champ de travail sur lequel les PCE peuvent apporter leur expérience, de bons exemples pour développer de bonnes pratiques. N'hésitez pas à offrir vos services et à proposer vos savoirs et vos expériences !



Pour visionner
les interventions
de Mathilde Comor
et de Patrick Brie









Perspectives : **COMMENT FAIRE LE PAYSAGE AVEC L'AGRICULTURE ?**

À travers six approches individuelles — issues de recherches, de démarches et de parcours professionnels articulant paysage et agriculture — se dessinent les conditions d'une transformation réussie des paysages agricoles.

À partir de ces témoignages, il s'agira de questionner le rôle des PCE et d'identifier leurs ressources et leviers dans l'accompagnement de la transition agricole.

« On va mieux tous ensemble. »

CATHERINE DE MENTHIÈRE



Pour visionner
l'intervention
de Catherine
de Menthère



Dynamiques agricoles et forestières, quelle place dans les documents de planification ?



CATHERINE DE MENTHIÈRE,

ingénieure agronome et ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, après avoir travaillé dans différents organismes en rapport avec l'aménagement du territoire et le développement rural et régional, elle est aujourd'hui au MAASA au sein du CGAAER – Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux.

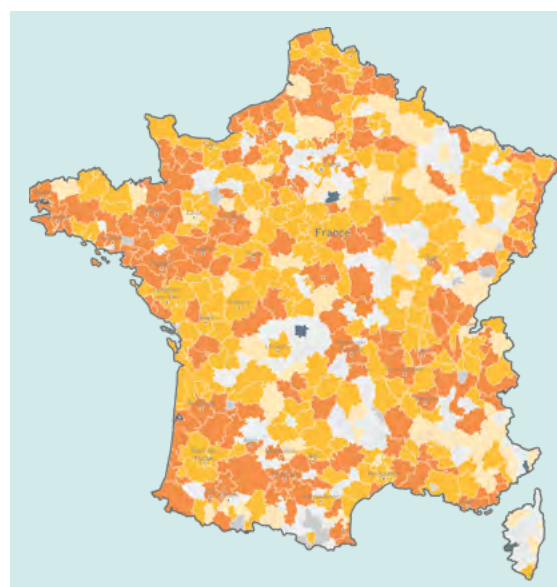
L'agriculture et la forêt constituent les principales composantes des espaces ruraux, aussi bien dans la dimension spatiale de ces territoires que dans leur fonctionnement économique.

À ce titre, elles interagissent avec toutes les dimensions de l'aménagement du territoire, la valeur écologique des milieux, les risques naturels, le développement du tissu urbain, les déplacements et bien sûr le paysage.

Néanmoins, ces thématiques sont encore mal intégrées dans les documents de planification et d'urbanisme, conservant leurs propres spécificités au travers du code rural et de la pêche maritime, ainsi que du code forestier. Ainsi les approches de protection et de préservation, comme celle de filière, sont privilégiées et l'apport des activités agricoles et forestières à l'aménagement du territoire ou aux paysages sont moins prises en considération. Par ailleurs, se greffe une multiplicité des acteurs, de l'Europe, à l'État, aux collectivités locales, chacun disposant de ses propres prérogatives, et ne communiquant pas toujours entre eux.

État d'avancement du SCoT

SCoT en élaboration (77) SCoT en révision (152)
SCoT approuvé (220) Établissement existant (7)



CARTE ISSUE DU SITE SCoT EN ACTION © FédéSCoT - Ministère de la Cohésion des territoires

Quelle politique et à quelle échelle en agriculture ?

Élaboré dans la responsabilité des Conseils régionaux et propice à la vue d'ensemble d'un territoire, le **SRADDET** – *Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires*, est un outil de planification qui essaye d'intégrer toutes les thématiques des schémas et codes nationaux, souvent contradictoires dans un seul document. La première génération de SRADDET était encore caractérisée par une somme de prescriptions assez générales.

Par contre, depuis sa modernisation par la loi Élan en 2018, le **SCoT** – *Schéma de cohérence territoriale*, constitue un document intégrateur focalisé sur trois piliers principaux : les activités économiques, la mobilité, les services et les équipements ainsi que la transition écologique, énergétique et climatique.

À l'échelle des collectivités, le SCoT vise à mettre en cohérence les politiques locales ou intercommunales. En 2020, une analyse de 170 SCoT par la Fédération nationale des SCoT révèle que l'agriculture, l'alimentation, la forêt et également les paysages commencent à intéresser les porteurs de ces SCoT. De plus, la question du paysage est prise en compte dans des programmes d'aménagement et des chartes paysagères.

Je vois clairement un champ d'intervention et un rôle à jouer pour les paysagistes en matière d'information et de sensibilisation des élus, afin qu'ils soient en mesure d'aborder les sujets de manière appropriée, et ce, bien en amont de l'élaboration des SCoT. Pour ceci, ils peuvent avoir recours à des jeux sérieux **GAMAE** – *Games for agriculture, alimentation & environnement*.

À VOIR

Dynamiques agricoles, alimentaires et forestières : quelle place dans les outils de planification ?

agriculture.gouv.fr/dynamiques-agricoles-alimentaires-et-forestieres-quelle-place-dans-les-outils-de-planification

En 2020

- 82% des SCoT ont mené des actions d'observation de paysage
- 53% ont élaboré un plan paysage et des fiches pédagogiques
- 61% considèrent l'agriculture comme un thème prioritaire
- 50% ont élaboré un projet territorial

GAMAE

Gamae est une plateforme scientifique et technique à vocation nationale qui propose des jeux sérieux sur des thématiques agro-environnementales, territoriales ou alimentaires. Elle réalise des recherches, offre une expertise et une ludothèque accessible en ligne. Le jeu « *Tout un foin!* », par exemple, est un jeu de rôles sur le dialogue territorial mettant en scène pratiques, élevage, biodiversité, patrimoine paysager. « *Solutré* » est un jeu de plateau semi-coopératif qui place ses joueurs dans le rôle d'un acteur du territoire, impliqué dans la gestion d'un patrimoine naturel ce qui leur permet de manier les outils de la gouvernance territoriale et de la durabilité élaboré pour pouvoir renouveler label Grand site de France.

SITE

gamae.fr

À VOIR**Inrea**

inrae.fr/actualites/foin-jeu-roles-dialogue-territorial

Geoconfluences

geoconfluences.ens-lyon.fr/actualites/veille/parutions/jeu-serieux-solutre

Le code forestier a introduit en 2014 le **PAT** – *Projet alimentaire territorial* qui vise, sur un territoire, à rapprocher tous les acteurs de l'alimentation et à mettre en cohérence l'ensemble des démarches pour développer une agriculture durable et une alimentation de qualité.

Très peu cadrés au niveau national, les premiers PAT résultent d'initiatives locales. Ils ont eu un fort écho, mais ils émanent moins des acteurs agricoles que de la société civile des collectivités soucieuses de s'emparer des enjeux alimentaires.

Les PAT peuvent aboutir à une structuration spatiale du territoire, par exemple avec la création de zones d'agriculture biologique autour des aires de captage d'eau ou de ceintures maraîchères. Aujourd'hui, on dénombre environ 450 PAT. Nous avons proposé de les intégrer aux plans d'actions des SCoT et d'instaurer un dialogue plus étroit entre l'État, les acteurs de l'aménagement et la fédération des SCoT. Toutefois, il ne faut pas tout ramener à une logique locale. Il faut aussi nourrir l'ensemble de la population, voire au-delà des frontières de la France, et prendre en compte tous les types d'agriculture.

Je pense qu'il faut adopter une approche territoriale dans une logique intégrée et ne pas considérer l'agriculture de manière indépendante par rapport aux autres fonctions. Pour parvenir à une continuité écologique, il ne faut pas se limiter à l'échelle d'une exploitation, mais mener des actions plus vastes, par exemple en ce qui concerne la gestion de l'eau ou des haies.

Il faut également réconcilier les différents acteurs afin qu'ils se comprennent. Les réglementations sont très strictes pour les agriculteurs. Ils ne peuvent pas résoudre tous les problèmes seuls, car leur marge de manœuvre est limitée. Une solution serait de reconnaître la contribution de l'agriculture à la communauté via des paiements pour services environnementaux (les PSE – voir page 22).

À VOIR

Tout savoir sur les projets alimentaires territoriaux

agriculture.gouv.fr/projets-alimentaires-territoriaux

Si les maires-agriculteurs étaient encore très impliqués dans la vie politique locale il y a 35 ans, on constate qu'un écart se creuse aujourd'hui :

- 1990 : 35 %
- 2005 : 20 %
- 2025 : 10 %

CGAAER

Le CGAAER – Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux, est le service de conseil du ministre en charge de l'agriculture. Il assure des missions de conseil, d'expertise, d'évaluation, de prospective, d'audit ou d'inspection contrôle, en appui au ministre de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire. Les missions répondent à une demande du ministre et concernent entre autres les domaines suivant : agriculture, développement des territoires, ressources et milieux naturels, eau, et environnement. À travers ses analyses et ses rapports, le CGAAER éclaire le ministre dans ses décisions en amont de l'élaboration de ces politiques, mais également pendant leur mise en œuvre afin d'en accroître l'efficacité. Il réalise des analyses documentées et formule des recommandations sur des sujets sociétaux complexes, sensibles ou à enjeux. Ses valeurs sont : indépendance, créativité collective, haut niveau de compétences et d'expertise, sens de l'intérêt général et exigence professionnelle.

L'activité du CGAAER fait l'objet d'une programmation annuelle validée par le ministre et elle est complétée par des missions d'urgence dictées par l'actualité. Au total, chaque année, environ 500 missions sont réalisées par les membres du CGAAER. Chaque mission est conclue par un rapport, dont les deux tiers font l'objet d'une publication sur le site internet du ministère de l'agriculture.

À VOIR

agriculture.gouv.fr/cgaaer

«La haie est une infrastructure en train de disparaître.»

PAULE POINTEREAU



Pour visionner
l'intervention

de Paule
Pointereau



La haie, pour (re)composer les paysages agricoles



PAULE POINTEREAU,
paysagiste conceptrice,
elle s'est orientée
sur la thématique de
la haie dès le début de
sa carrière professionnelle
et elle s'investit en
tant que responsable
stratégie et projets au sein
du Réseau Haies France.

La haie est un élément important qui maille le paysage français et européen sous beaucoup de formes différentes. C'est une forêt linéaire, un produit humain qui délimite les parcelles agricoles. Malgré leur valeur écologique et agronomique, on constate aujourd'hui une perte quantitative et qualitative. Les haies ayant survécu au remembrement, qui a fait disparaître les trois quarts des haies en France à l'après-guerre, continuent de disparaître de manière insidieuse. On estime qu'environ 23 500 km de haies sont perdus chaque année.

Les agriculteurs sont gestionnaires de 80% des haies et ont donc un rôle clé dans leur maintien. Mais celui-ci n'est pas bien valorisé et reconnu par la société et les pouvoirs publics. Le maintien de ces infrastructures agricoles est éprouvé comme une contrainte, une charge qui coûte mais qui n'apporte rien. Ainsi les haies se dégradent de plus en plus.

L'exploitant agricole peut tirer profit de ses haies s'il les intègre à son modèle économique. Malgré la surface qu'elles occupent, les haies peuvent augmenter le rendement des parcelles de 11% grâce à leurs effets brise-vent qui favorisent un microclimat propice.

Il faut donc accompagner les agriculteurs dans une réappropriation, de la gestion technique et de la valorisation de la haie.

Pour ceci, il faut accepter le facteur temps. En effet, le changement d'habitude de gestion des haies et leur restauration écologique pour qu'elles redeviennent productives, l'installation et le développement de filières haie-bois énergie durables qui valorisent la biomasse produite par la haie, la rémunération des services écologiques que les paysans rendent aux territoires, nécessitent un délai de mise en place, pour faire des haies un objet économique rentable.

Pour assurer un bon fonctionnement écologique, il faut agir sur deux échelles :

1. Un paysage fonctionnel nécessite une densité de 110 mètres linéaires de haies par hectare. Si ce seuil n'est pas atteint, la biodiversité chute et les sols s'érodent. La forme des parcelles et la connexion avec d'autres habitats y jouent également un rôle. Un outil pertinent pour évaluer cette fonctionnalité est le grain bocager, développé par l'INRAE.

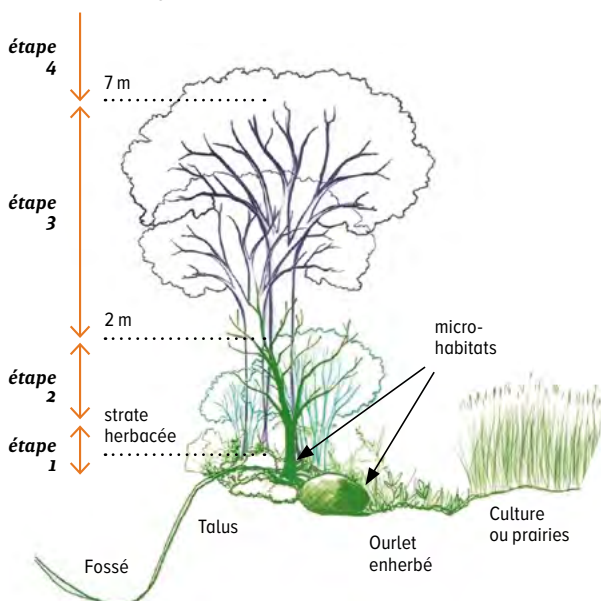
2. Une haie est en bon état écologique si elle présente une largeur d'embase suffisante, un étalement des âges de la végétation, une végétation continue du sol à la cime des arbres et une large canopée. Pour y parvenir, il faut adopter une gestion durable qui intègre plusieurs aspects : redonner une largeur suffisante à la haie, maîtriser le prélèvement de biomasse et le renouvellement de la végétation par des coupes régénérantes. Le Label Haie certifie les bonnes pratiques de cette gestion.

Plusieurs raisons de la dégradation des haies :

- un entretien mécanique dégradant
- la surexploitation
- vieillissement de la végétation sans renouvellement en fin de vie des arbres
- maladies et sécheresse
- perte de savoir-faire en matière de gestion sylvicole

SOURCE
Présentation
Paule Pointereau

Le bon état écologique d'une haie



«Changer le regard : une haie qui fonctionne apporte au cultivateur.»

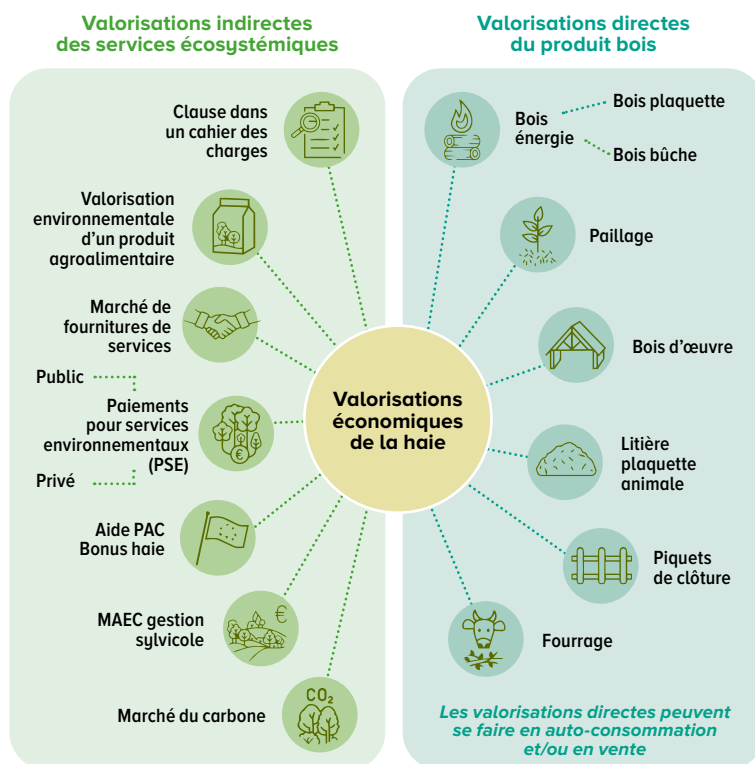
PAULE POINTEREAU

Côté aides publiques et législations

- Le «Pacte en faveur de la haie» qui stipule pour la première fois la gestion durable dans une politique entièrement dédiée à la haie.
- La PAC: la France a créé une aide directe, un «bonus haies» pour les agriculteurs à condition qu'ils disposent plus de 6 % des haies sur la SAU et dispose du Label Haie. Une ferme de 65 ha peut ainsi obtenir une aide de 1300 € par an, soit 20 € par hectare de SAU.

Comment les paysagistes peuvent-ils accompagner la dynamique territoriale pour préserver les haies ?

- Par l'accompagnement au changement de regard : la conversion des pratiques vers une gestion durable implique un changement d'aspect morphologique et esthétique de la haie: port libre, végétation foisonnante, présence de la ronce et du lierre, coupes d'arbres pour un rajeunissement de la haie... qu'il faut accepter comme une nouvelle référence paysagère. Il s'agit de travailler sur l'évolution de la représentation d'un paysage agricole de qualité.
- Par une démarche territoriale: en impliquant, d'une part, tous les acteurs pouvant agir: agriculteurs, habitants, élus, acteurs économiques des filières agricoles et avec une logique de cohérence paysagère.
- En s'adressant aux prescripteurs des collectivités: pour inscrire la haie et sa préservation dans les documents d'urbanisme et de planification, pour mettre en place une gestion durable des haies de bord de route dont ils ont la responsabilité, pour monter des filières haies-bois durables approvisionnant les bâtiments publics...
- En travaillant avec la compétence propre aux paysagistes c'est-à-dire faciliter l'articulation entre les échelles: la haie – l'exploitation – le paysage – le territoire.



Services agronomiques rendus par la haie



PRÉSENTATION PAULE POINTEREAU – CRÉDIT PHOTO © KAROLINA SAMBORSKA

RÉSEAU HAIES FRANCE

Réseau Haies France est une association nationale reconnue d'utilité publique qui agit pour promouvoir, accompagner et mettre en œuvre des politiques globales de développement de l'arbre et de la haie dans les territoires, afin de répondre aux enjeux de transition agroécologique, de lutte contre l'effondrement de la biodiversité, et de résilience face à la crise climatique.



SITE
reseauhaies.fr/qui-sommes-nous

«L'agriculture est la seule activité économique qui ne maîtrise pas ses prix de ventes.»

DANIEL HELLE



Le sarrasin ou blé noir est une culture intéressante pour la qualité de l'eau. Elle ne nécessite aucun engrais ni produits phytosanitaires.

© COLLECTIVITÉS EAU DU BASSIN RENNAIS



Pour visionner l'intervention

de Daniel Helle



L'eau dans les paysages agricoles



DANIEL HELLE,
ingénieur agronome,
chargé de développement
du label Terres de
Sources, Collectivité
Eau du Bassin Rennais.

La Collectivité Eau du Bassin Rennais est le syndicat mixte de production et de distribution d'eau potable du Bassin Rennais. Depuis plus de 25 ans, des animations pour la protection de la ressource en eau sont portées sur les aires d'alimentation de captage avec les agriculteurs. Fort de cette expérience, la Collectivité Eau du Bassin Rennais a décidé d'aller plus loin en créant un label pour les agriculteurs, leur permettant de valoriser leurs productions de manière équitable, dès lors qu'ils s'engagent à respecter l'eau.

En Bretagne, il n'y a pas de nappes d'eau souterraines. Cette particularité est due à la géologie qui, sur les littoraux, est majoritairement composée de granites imperméables, et, à l'intérieur, de schistes qui se décomposent en argiles elles-mêmes imperméables, qui évacuent l'eau directement vers le réseau hydrographique. 80% de l'eau potable provient ainsi de ressources superficielles – rivières et retenues.

C'est le cas du Bassin Rennais qui est représentatif de la situation régionale. Les aires d'approvisionnement en eau potable qui totalisent une surface d'environ 1500 km², sont occupées par 120 000 ha de surface agricole exploitée par 2 000 fermes. L'enjeu est d'assurer une qualité d'eau suffisante, notamment en ce qui concerne le taux de nitrates et de produits phytosanitaires.

Terres de Sources accompagne les agriculteurs dans cette démarche, en cherchant à valoriser les filières de production agricole vertueuses, à commencer par le marché de la commande publique des restaurations collectives.

Le schéma de base est simple. L'appel d'offres public est formulé de manière à ce que seuls les agriculteurs locaux puissent y répondre. «On ne fait pas de marché public de fourniture, mais un marché public de «prestation de service environnemental de protection des ressources en eau potable du Bassin Rennais». Et l'acheteur de service environnemental conventionne avec les communes partenaires pour leur restauration collective, de façon à financer la prestation via la commande de denrées alimentaires. Le cahier des charges prévoit que les agriculteurs réduisent leur utilisation d'engrais et de produits phytosanitaires et fassent évoluer leur système de production.

À VOIR

Territoire de production Terres de Sources
terresdesources.fr/app/uploads/sites/3/2026/01/
Carte-MathildeRennes-scaled.jpg

Ce modèle économique est intéressant pour les agriculteurs, car c'est à eux de définir les prix de leurs prestations en fonction de leurs coûts de production. De plus, les acheteurs de services environnementaux peuvent proposer des bonus financiers pour encourager les producteurs à se fixer des objectifs aussi ambitieux que possible. Pour le Bassin Rennais, ces bonus peuvent atteindre 5 000 € par an et par exploitation si l'agriculteur passe à une agriculture sans produits phytosanitaires. Pour organiser la logistique entre les sites de production, de transformation et de livraison, a été créée une coopérative. Grâce à elle, les agriculteurs peuvent répondre à des marchés publics comme privés, collectivement, et non plus individuellement.

Ainsi, sur les *Drains du Coglais*, proches de Fougères, en moins de 5 années, on a pu réduire la teneur en nitrates de 70 milligrammes/litre à moins de 50 milligrammes/litre, avec un accompagnement des agriculteurs à mieux gérer les déjections animales et la fertilisation.

La pollution de l'eau et des sols est une conséquence de l'augmentation de la productivité et de la spécialisation des territoires, qui nécessitent l'utilisation d'engrais et de produits phytosanitaires. C'est parce que les assolements sont peu diversifiés que les agriculteurs ont recours à la chimie. Seulement 16% de la production laitière du Bassin Rennais sont ainsi consommés sur place, les 84% restants sont exportés. Il importe donc de diversifier les productions au-delà du seul maïs et des céréales pour l'alimentation animale, tout en maintenant et développant les prairies protectrices des ressources en eau. Des cultures comme le sarrasin ou le chanvre qui ne nécessitent pas d'engrais ni de produits phytosanitaires, permettent de limiter la pollution de l'eau. En développant de nouvelles filières, en diversifiant la production et en allongeant la rotation des cultures, il est possible d'opérer une transition agro-écologique et alimentaire, et d'aboutir à une eau potable saine.

Articulation entre agronomie et pratiques des paysagistes concepteurs



Pour visionner
l'intervention
de Amélie Cénét



Il existe une interaction forte entre la composition des espaces agricoles et le fonctionnement d'une exploitation à l'échelle individuelle. Le fonctionnement de l'exploitation influence et définit la forme des espaces agricoles, à travers sa mosaïque de cultures, la présence de haies ou de bandes enherbées. L'accessibilité et la distance des prairies par rapport à la ferme déterminent la présence ou non de pâturages. C'est un fonctionnement à l'échelle de la parcelle.

En revanche, les acteurs publics adoptent une approche territoriale pour répondre aux enjeux du changement climatique, de la protection de la biodiversité et de la qualité de l'eau. Leurs attentes vis-à-vis des activités agricoles exigent une évolution de la composition et de l'organisation de l'espace agricole en ce qui concerne :

- la gestion des prairies : faut-il faire des fauches tardives ou non ?
- de nouveaux usages : espace de récréation, mais aussi de production d'énergie ;
- la soustraction d'espaces, en vue d'une compensation écologique, mais aussi pour créer des espaces de loisirs et urbains.

Pour adopter cette double perspective, il a fallu que je me déplace et que je change de mentalité. D'abord en ce qui concerne ma posture de paysagiste, qui comprend le paysage en tant que bien commun, mais également dans ma pratique, qui doit intégrer une vision systémique des exploitations et des enjeux individuels et privés des agriculteurs dans la compréhension du territoire et des paysages. Aujourd'hui il n'y a pas de cadre établi et formalisé pour le travail des paysagistes sur ce sujet.

Les collectivités travaillent à l'échelle territoriale et ont du mal à prendre en compte l'échelle des exploitations. Ce n'est pas un manque de volonté, mais elles ne savent pas comment et cela demande aussi une adaptation du vocabulaire réciproque ! Les agriculteurs, par contre, ont du mal à penser à l'échelle de plusieurs exploitations.

Pour répondre à la question comment ces deux attentes peuvent se superposer et être en cohérence, il faut trouver d'autres approches, expérimenter des nouvelles méthodes et ouvrir les réflexions sur la transition.



AMÉLIE CÉNÉT,
paysagiste conceptrice,
a récemment soutenu
une thèse à l'interface
des pratiques paysagères
et de l'agronomie,
menée en partenariat
entre une agence
de paysage et l'INRAE
(UMR SAS, Rennes).

« Je travaille pour les collectivités
en tant que paysagiste
en prenant le point de vue agricole. »

AMÉLIE CÉNÉT

À TÉLÉCHARGER

Thèse de doctorat
d'AMÉLIE CÉNÉT
(mise en ligne en 2025) / HAL

Vers des configurations
des espaces agricoles pour
favoriser les processus
agroécologiques : élaboration
d'un cadre méthodologique
articulant agronomie et pratiques
des paysagistes concepteurs

theses.hal.science/tel-05049517

«La question de la rentabilité de notre “affaire”, dans le fait de faire paysage, reste une préoccupation centrale.»

JEAN-MARIE BOURGÈS



Pour visionner
l'intervention

de Jean-Marie Bourgès



Être paysagiste concepteur et agriculteur



JEAN-MARIE BOURGÈS,

paysagiste concepteur, a consacré son travail de fin d'études aux fermes urbaines. Il est aujourd'hui agriculteur dans le Morbihan.

Tous les deux paysagistes de formation, ma femme et moi avons repris la ferme de Kerbastard pour y réaliser notre vision d'une petite ferme productive. L'idée était d'être le plus indépendant possible et produire avec ce qui se trouve sur place. On a eu la chance de pouvoir associer deux dispositifs: l'agglomération de Lorient proposait des subventions pour créer des chemins d'accès au pâturage et le programme Breizh Bocage qui soutient la replantation des haies.

Le nouveau chemin central, construit avec les pierres d'une carrière ouverte par l'ancien propriétaire et qui traverse la ferme, dessert désormais toutes les parcelles. Il est ainsi possible de changer facilement de prairie pour les vaches chaque jour.

Pour compléter le système de haies existant autour de la propriété, des haies délimitant des parcelles d'un hectare ont été installées. Le bois du site est utilisé pour les bardages des maisons, les poteaux et la charpente.

On a beaucoup expérimenté pour commercialiser nos produits et trouver des circuits de distribution. Aujourd'hui, on vend 80% de nos produits aux chefs étoilés et 20% à la ferme. Et au printemps, nous envisageons d'installer une fromagerie dans un ancien bâtiment de la ferme et de produire nous-mêmes nos fromages, pour éviter de vendre le surplus de lait à des prix bas.

À la demande des consommateurs-touristes, Bretagne Sud Tourisme a lancé un subventionnement pour les exploitants qui ouvrent leurs fermes au public. On ne parle pas d'hébergement, mais de l'installation de cheminement touristique, d'aires de pique-nique, de vente à la ferme. Avec cette aide on va continuer le projet, commencé avec Breizh Bocage, avec une réouverture des chemins creux, l'installation de bancs, et à long terme, proposer des repas de chef et des petits concerts à la ferme...

On se considère beaucoup plus paysagistes qu'agriculteurs et notre regard de paysagiste est sur chaque action qu'on mène à la ferme: chaque passage de chemin, la manière d'installer les bâtiments. La diversification de la production et la recherche de nouvelles pistes créent aussi des nouveaux paysages!

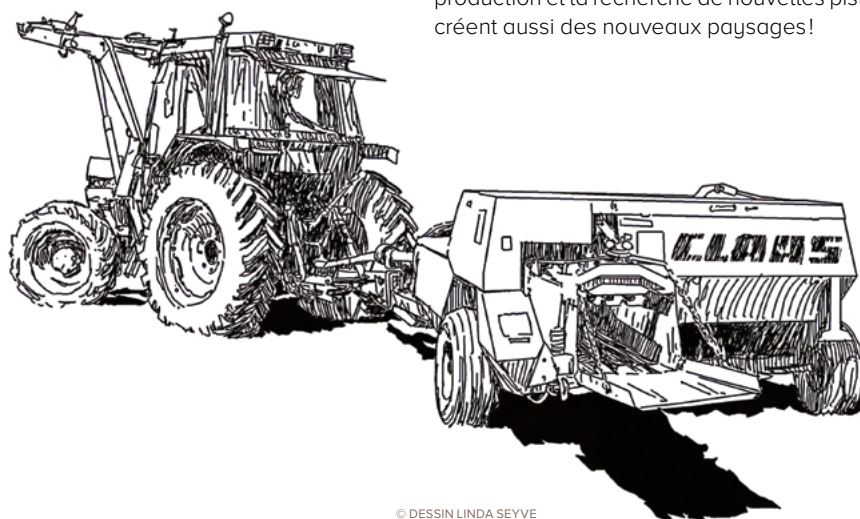
Ferme de Kerbastard, Morbihan.
Avec sa femme Linda Seyve, également paysagiste conceptrice, il exploite 38 ha en bio.

Activité principale:

- élevage: 20 vaches laitières en pâturage
- transformation du lait, production de fromage envisagée
- vente à la ferme
- maintien d'une race rare, la Froment du Léon

SITE

fermedekerbastard.fr



© DESSIN LINDA SEYVE
FERME DE KERBASTARD

«Le ministère de l'Agriculture a en charge la formation à tous les niveaux de la filière paysage. Il faut en faire une chance pour les formations agricoles.»

VINCENT PIVETEAU

L'enseignement du paysage dans les différentes formations agricoles

Je vais évoquer un dernier volet des politiques publiques agricoles en lien avec les PCE qui est le champ de la politique de formation. Le ministère de l'Agriculture est responsable de la formation agricole et assure la tutelle d'environ 800 lycées publics, lycées privés sous contrat et maisons familiales rurales. Parmi les missions statutaires confiées à ces établissements figurent la participation à l'innovation et à la transformation du territoire et l'accompagnement de la transition dans l'agriculture.

L'enseignement agricole se caractérise par une culture de pluridisciplinarité, par la diversité des domaines enseignés (agricole, paysage, environnement, services) et des parcours (enseignement professionnel, technique et général). Une autre spécificité tient à l'intervention d'enseignants du secteur socio-culturel et à l'existence de fermes de production, où on active souvent le paysage, de façon volontaire et innovante, comme élément constitutif du système d'exploitation.

Les établissements ont une grande autonomie et peuvent introduire des modules d'«initiatives locales» dans la formation ce qui permet des ouvertures sur certains domaines, ou sur certains enjeux territoriaux. Cette culture et ces spécificités de l'enseignement agricole offrent les conditions pour que le paysage puisse exprimer sa plus-value.

Les formations ont beaucoup évolué ces dernières années. On peut même parler de changement de paradigme. On est passé de formations fondées sur l'acquisition de connaissances à des formations fondées sur des référentiels de capacités qui permettent aux élèves de maîtriser des situations professionnelles. De plus, les référentiels sont revus obligatoirement tous les cinq ans. Ces périodes de révision sont stratégiques.

Et on peut regretter que la mention du paysage ait pâti d'un certain recul dans les documents d'accompagnement des récentes réformes, notamment dans certains BTS liés à la production agricole. Le paysage a sa place, mais cette place n'est pas acquise.

Il y a donc là des enjeux dont il faut se saisir, si l'on veut permettre aux futurs agriculteurs de comprendre ce que peut apporter le paysage à la qualité de leur projet d'exploitation.



Pour visionner
l'intervention

de Vincent Piveteau



VINCENT PIVETEAU,
ingénieur général
des ponts, des eaux
et des forêts.
Ancien directeur de
l'École nationale
supérieure du paysage
Versailles-Marseille.
Il est aujourd'hui
inspecteur général au
ministère de l'Agriculture
(membre du CGAER).



Les filières de Brevet de Technicien Supérieur

- BTS ACSE—analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole, les études «classiques» des futurs chefs d'exploitations
- BTS aménagement paysager
- BTS gestion et protection de la nature
- horticulture
- permaculture, etc.

Discussion animée par

XAVIER POUX

TABLE RONDE

À partir de ces six témoignages, les PCE discutent et se questionnent sur le rôle des paysagistes-conseils de l'État et sur leurs compétences dans le domaine agricole pour identifier les ressources et les leviers qui peuvent être mobilisés dans l'accompagnement de la transition agricole.

Deux questions clés guident le débat :

1. Quelles difficultés peut-on identifier pour mieux prendre en compte/agir sur les paysages en lien avec l'agriculture ?
2. Quelles sont les ressources qu'ont les paysagistes pour mieux intervenir avec les acteurs de l'agriculture ? Quelles alliances peut-on envisager ?





XAVIER POUX — *J'aimerais ouvrir le débat avec deux constats: d'abord, de nombreux acteurs et échelons sont concernés par le sujet, ce qui entraîne une certaine divergence d'attentes. Une région qui pense à sa puissance économique et à la création d'emplois a forcément d'autres attentes qu'une métropole comme Rennes, qui protège ses ressources en eau. Deuxièmement, le mot «mieux» est subjectif: pour certains, c'est un paysage super-productif, pour d'autres, un usage multifonctionnel.*

MICHEL COLLIN, PCE en DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur — Nous sommes formés pour agir sur les processus d'urbanisme, mais cette façon d'appréhender le projet de territoire met l'agriculture à part. Dans les documents d'urbanisme, les espaces prévus pour l'agriculture sont souvent vides. Comment meubler ces espaces vides et équilibrer l'usage des sols?

CATHERINE DE MENTHÈRE — Le SCoT modernisé prend en compte les aspects de la planification spatiale et les éléments agroalimentaires. Certains SCoT définissent un certain pourcentage d'autonomie alimentaire pour leur territoire, en précisant par exemple le type de production. Il est également possible de réorganiser ou de re-développer la SAU ou de réduire les zones à urbaniser.

DANIEL HELLE — J'aimerais ajouter que les Inter-SCoT sont un outil de travail très pertinent. Nous travaillons par exemple à l'échelle d'un groupement de quatorze intercommunalités. C'est l'échelle opportune pour croiser économie et environnement, et pour développer des filières de production. Toutefois, il existe une dimension nationale: la question de l'alimentation et du changement climatique, par exemple, sont des enjeux géopolitiques, car nous achetons une grande partie de nos engrais en Russie. Cette dépendance nous rend vulnérables.

XAVIER POUX — *Les collectivités ne peuvent pas prendre en charge tous les enjeux globaux. L'Europe importe des «calories» et les maires des zones rurales en sont conscients. Ils ne souhaitent pas endosser la responsabilité de réduire la production alimentaire en passant au bio. Ils pensent souvent plus globalement que localement.*

À VOIR

MUSE, une méthode pour cartographier la multifonctionnalité potentielle des sols à l'échelle supra-communale
www.cerema.fr/fr/actualites/muse-methode-cartographier-multifonctionnalite-potentielle

JEAN-MARIE BOURGÈS — Il est impossible de décider de la production agricole sans penser au mode de transformation et de distribution. Une ceinture maraîchère qui distribue des paniers de légumes demande une logistique différente de celle de la grande production avec ses usines et son réseau logistique.

XAVIER POUX — *Je voudrais émettre l'hypothèse suivante: l'agroécologie pourrait être une approche pertinente pour le développement du territoire. La politique publique prend conscience qu'il y a des risques importants si l'on ne tient pas compte de la fonctionnalité du paysage. L'écologie permet d'aborder le sujet de manière très technique, en évoquant par exemple le cycle de l'azote, ou de manière plus poétique, en considérant la beauté d'une haie dans un paysage.*

PAULINE POINTEREAU — La beauté du paysage n'est ancrée ni dans les SCoT et les documents d'urbanisme, ni dans la stratégie d'action de notre association. Les agriculteurs, les habitants et les élus n'arrivent pas non plus à changer leur vision du paysage; ils sont bloqués dans une certaine forme. La rentabilité pourrait être une clé d'entrée pour aborder ce sujet. Il faut leur faire comprendre quelle est la valeur du paysage pour nous, paysagistes. Il y a là une place à prendre!

MAXIMILIEN BRUGERON, PCE en DREAL Hauts-de-France — Je pense qu'il faut redéfinir notre compréhension du terme «paysage», notamment de la notion de «beau paysage». Cette notion est très subjective, et ce qu'on qualifie de «moche» sont souvent des éléments qui ne sont pas en équilibre, comme de grands champs ou des bâtiments mal positionnés. Il faudrait peut-être plutôt parler de paysage équilibré.

DOMINIQUE PINON, PCE en DDT de l'Aisne — Ma double formation d'agronome et de paysagiste m'a permis de comprendre les difficultés pour passer de la préoccupation environnementale à la préoccupation paysagère, deux notions différentes qu'il ne faut pas confondre. Le problème réside dans la définition du paysage, c'est-à-dire dans sa lecture sensible. Si l'on se contente d'une lecture cognitive et esthétisante, on ne convaincra pas un public de techniciens. Nous, paysagistes, devons donc défendre notre spécificité et nous faire entendre avec nos compétences dans ce contexte particulier dont on a vu toutes les imbrications complexes.

À VOIR

Découvrez un exemple réussi d'Inter-SCoT
paysderennes.fr/nos-commissions/scot/demarche-interscot/



CATHERINE MOSBACH, *PCE en DDT du Lot-et-Garonne* — Il ne faut pas opposer la sensibilité à la technologie et à la science. La sensibilité, c'est la culture, la singularité de chacun, ainsi qu'une valeur ajoutée pour le paysage et notre métier. C'est un point d'achoppement entre les enjeux environnementaux et écologiques et leur interprétation. Cela reste une valeur ajoutée, et ce n'est absolument pas contradictoire.

JEAN-MARC L'ANTON, *PCE en DREAL Bretagne* — Le paysage est le résultat de l'action de l'homme sur le territoire afin de le rendre plus habitable. Toutefois, on constate aujourd'hui que ce n'est plus le cas.

THIBAUT DE METZ, *PCE en DDT de l'Ain* — Contrairement aux projets d'espace public, qui ont toujours une dimension de projet de société, l'espace agricole est complètement privé. Comment, dans ce cas, agir de manière plus efficace ? Comment introduire la notion d'espace collectif et de partage ?

XAVIER POUX — *En effet, mais cet espace est régi par les politiques publiques et les subventions. L'État dépense actuellement deux milliards d'euros pour pallier les dysfonctionnements actuels, avec une tendance à la hausse. Cet argent pourrait être utilisé pour financer la transition.*

AMÉLIE CÉNET — Il existe des systèmes de fonctionnement en agriculture avec lesquels on peut être d'accord ou non. Mais si l'on décide de les changer, il faut prendre en compte ce qui existe déjà. L'approche urbaine des paysagistes ne peut pas être appliquée directement à l'espace rural. Il faut donc la réinterroger. Dans la formation des paysagistes, il faudrait renforcer ou au moins poser les questions relatives à l'agriculture et à l'agronomie.

VINCENT PIVETEAU — Je pense que cette question n'est pas la plus urgente dans l'enseignement supérieur, car la capacité de questionnement et d'adaptation y est présente, et le sujet de l'agriculture y a déjà trouvé sa place. En revanche, la question du sensible est difficile à aborder dans l'enseignement agricole. On pourrait former les professeurs d'agriculture à la question du paysage. Ils apprendraient ainsi à dépasser une approche trop traditionnelle et à mieux prendre en compte l'écologie du paysage.

MAXIMILIEN BRUGERON, *PCE en DREAL Hauts-de-France* — Et si l'on formulait le contraire ? Comment l'agriculture peut-elle s'inviter dans les écoles de paysage ? Nous, les PCE, sommes réunis ici pour apprendre ce qui se passe sur 80 % du territoire français, et nous constatons que nous n'en savons rien.

VINCENT TRICAUD, *PCE en DDTM des Pyrénées atlantiques* — La chambre d'agriculture est essentiellement présente aux côtés des agriculteurs. Où sont les compétences en matière de paysages et les paysagistes dans cette institution ?

CLAIRE LAUBIE, *PCE en DDT de Haute-Savoie* — D'après mon expérience, les conseillers de la chambre d'agriculture sont intéressés et compétents en ce qui concerne le paysage. Je pense qu'il faut saisir toutes les opportunités pour entrer dans ce monde, à toutes les échelles. Par exemple, il faut aller voir les services d'économie agricole au sein des DDT pour comprendre ce qu'ils font et pouvoir réagir en conséquence.

JEAN-MARC L'ANTON, *PCE en DREAL Bretagne* — Nous constatons que nous ne connaissons pas grand-chose du milieu agricole. En tant que paysagistes, nous avons toutefois un mandat social : nous devons être en mesure d'anticiper les évolutions du paysage. Ce séminaire est donc un premier pas positif dans cette direction. L'objectif de la zéro artificialisation nette est une révolution et nous devons nous demander comment se présentent les limites urbaines. D'un côté, il y a les fronts de mer, avec leurs horizons pérennes. Les fronts de terre, comme je les appelle, ont tendance à être moins clairs, moins durables et plus laids. Cela implique donc de les définir, car cela changera la relation de la ville avec son territoire. Les habitants des zones périurbaines vont commencer à regarder leur campagne différemment et les agriculteurs vont chercher à valoriser leurs terres sur le plan économique. Le changement climatique va entraîner un changement des pratiques agricoles, et pour mener à bien des projets, il faut changer de perspective.

.....
Le sujet de l'eau n'a pas été abordé lors de la discussion, alors qu'il s'agit d'un sujet majeur qui peut rassembler paysagistes et agriculteurs comme le montrent toutes les démarches des agences de l'eau.

Il faut inciter les PCE à se saisir de cet enjeu, et plus particulièrement se demander comment utiliser les outils tels que les SAGE et les schémas de rivières.

CLAIRE LAUBIE, *DDT de Haute-Savoie*



Conclusion

PATRICK BRIE — Merci encore de nous avoir invités! J'ai été frappé par la première intervention de Bertrand Hervieu sur l'histoire récente du monde agricole, car je n'avais pas conscience de l'ampleur de cette mutation actuellement en cours. Vous êtes des professionnels du paysage, mais on dit que ce sont les agriculteurs qui façonnent les paysages de la France. Pourtant, j'ai constaté une certaine perplexité de leur part lorsqu'on leur a posé la question de leur paysage. Il reste donc du chemin à faire. Même si les portes des services économiques agricoles sont parfois encore fermées pour vous, il est important d'intensifier le contact avec le réseau de ces conseillers.

Nous avons peut-être un certain pouvoir d'influence, notamment sur les référentiels de formation que la MAASA met en place régulièrement, ainsi que sur la place du paysage au sein de la direction générale de la performance économique du ministère de la Transition écologique. Le séminaire est un premier pas, et je pense qu'il serait profitable de le poursuivre. Après une année de réflexion, vous pourrez approfondir ce sujet.





Le Off **RENNES, LES PAYSAGES AGRICOLES DE LA VILLE ARCHIPEL**

À proximité du lieu du séminaire, la métropole de Rennes est un projet de territoire éclairé par le paysage, qui préserve et valorise les terres agricoles et le bocage depuis les années 1990. Le projet de «ville archipel», qui structure l'urbanisation en unités clairement délimitées, permet de préserver de grandes surfaces agricoles et leur continuité, ainsi que la proximité des habitants avec ces paysages. Les PCE partent à la découverte du projet avec l'un de ses initiateurs.

Regard sur le rôle du paysage dans les projets de territoire

Une seule photo suffirait à illustrer l'idée de la «ville archipel»: celle du face-à-face de la lisière sud de la ville dense ceinturée par la rocade, avec les paysages ruraux et bocagers qui s'étendent avec sérénité plus au sud; c'est une situation caractéristique issue du concept des «ceintures vertes» entourant chaque pôle urbain, et qui préservent l'ordonnement des équilibres ville-campagne sur la totalité du territoire de l'agglomération «multipolaire». Le projet repose sur une philosophie qui vise à créer un système respectueux de la nature, économise l'espace, préserve l'usage agricole et qui force la ville à se densifier, à revitaliser en permanence ses paysages et ses dynamiques sociales et démographiques.

La renaissance de la pensée paysagère était là: la création des écoles de paysage dans les années 1980 avait entraîné un nouveau regard sur le paysage, une pensée qui s'est structurée dans la foulée avec les professionnels paysagistes sur le terrain.

Côté politique, les processus de la décentralisation permettent une vision plus communautaire de la gestion du territoire, une vraie culture d'aménagement. La grande stabilité politique

«Faire la ville sur la ville,
c'est dessiner la géographie
des paysages du futur sur
les traces de la géographie
des paysages hérités.»

RONAN DESORMEAUX

de la gouvernance du projet rennais va lui assurer un ancrage sur le long terme. La grande majorité des maires va pouvoir y œuvrer sur une durée moyenne de 5, voire 6 mandats. Dans cette dynamique de renouveau, la vision de la ville archipel se construit à travers une collaboration permanente entre les élus et les professionnels.

Les racines paysagères de Rennes Métropole

À partir de 1970, Rennes District regroupe 27 communes dans une première structure intercommunale. Créé pour éviter l'étalement urbain et préserver les activités agricoles dans les communes environnantes, le concept de «ville archipel» commence à faire son chemin dans l'esprit des élus. Et ils ont alors la clairvoyance d'intégrer un paysagiste et un écologue dans l'équipe technique, fait complètement nouveau à l'époque. Ainsi, le premier **SDAU** – *Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme*, validé en 1983, a suscité de nombreuses actions en faveur du paysage, un souci constant pour l'environnement et pour la biodiversité.



RONAN DESORMEAUX, ancien PCE, paysagiste concepteur contributeur régulier à l'élaboration du «Projet de territoire fondateur de la future ville archipel» de l'agglomération rennaise.





© RONAN DESORMEAUX

Une culture d'urbanisation dans laquelle l'agriculture est implantée

Outre sa particularité géographique dans le bassin rennais, la ville archipel est basée sur une volonté de solidarité territoriale et spatiale. Le développement urbain est réparti sur l'ensemble du territoire ce qui mène naturellement à un polycentrisme sans banlieue. Les bourgs ou « villettes » sont autonomes dans le territoire et protégés par la ceinture verte. Cet équilibre entre ville et campagne crée une identité partagée. En 1983, le district était pionnier en réalisant le premier **PLH** – *Plan local de l'habitat*, qui a introduit la mixité sociale et qui a permis de travailler avec la proximité des logements par rapport aux zones d'emplois. La stratégie de mobilité et perméabilité du cheminement a suivi cette logique. L'adoption de la taxe professionnelle communautaire en 1992, a permis une gestion paysagère efficace de la répartition des activités économiques.

En 1994, un nouveau schéma directeur est validé; c'est un schéma de solidification du SDAU de 1983, et il est accompagné d'un projet de paysage qui se fonde sur trois grandes thématiques: les entrées de villes, le paysage routier comme élément d'ordonnement du territoire et puis la scénographie du paysage avec le système de vallées, des fossés et son réseau des haies. La réalisation d'une « maquette en relief » a constitué un outil fructueux pour tous, pour apprendre à connaître ses paysages, apprendre à s'y installer et faire le rapport avec le vécu, le perçu et le sensible. On y lit notamment le relief et le dessin des futures « trames vertes et bleues », déjà d'actualité à l'époque, et qui constituent la base de la vision de la permanence agricole et de la perméabilité des sols. Le SCOT d'aujourd'hui a repris l'idée des champs urbains: il s'agit de zones de protection naturelle renforcée créées sur certains lieux stratégiques, notamment les passages entre la ville centre et l'extérieur.

« Je suis ravi de voir tous les jours la ville se construire avec chaque fois un peu plus de paysage et d'intensité, de voir la dynamique urbaine se nourrir de son socle paysager et de la qualité de ses espaces publics. »

RONAN DESORMEAUX



© RONAN DESORMEAUX

Le quartier ViaSilva à Rennes : promenade en bord de ville

ViaSilva est une immense ZAC de 650 hectares que la ville de Rennes développe avec la commune de Cesson-Sévigné depuis 2014. Le maire de Cesson-Sévigné s'était investi pour que le dernier tronçon de la rocade passe le plus loin possible de sa commune, créant ainsi ce grand espace agricole qui est en partie devenu ViaSilva. Le plan du projet s'appuie sur la trame existante des arbres et du bocage, et la réalisation de la ZAC est accompagnée par des spécialistes en paysage afin d'intégrer ces éléments à la culture d'aménagement. Tous les aménageurs du territoire et les chargés d'opérations ont même été formés à la question des arbres. Grâce à cet accompagnement, le bocage est toujours présent dans la qualité des espaces.

«Donner la parole aux arbres
dans un environnement
urbain souvent
peu accueillant.»

PIERRE BAZIN

Zoom sur un cas concret d'application

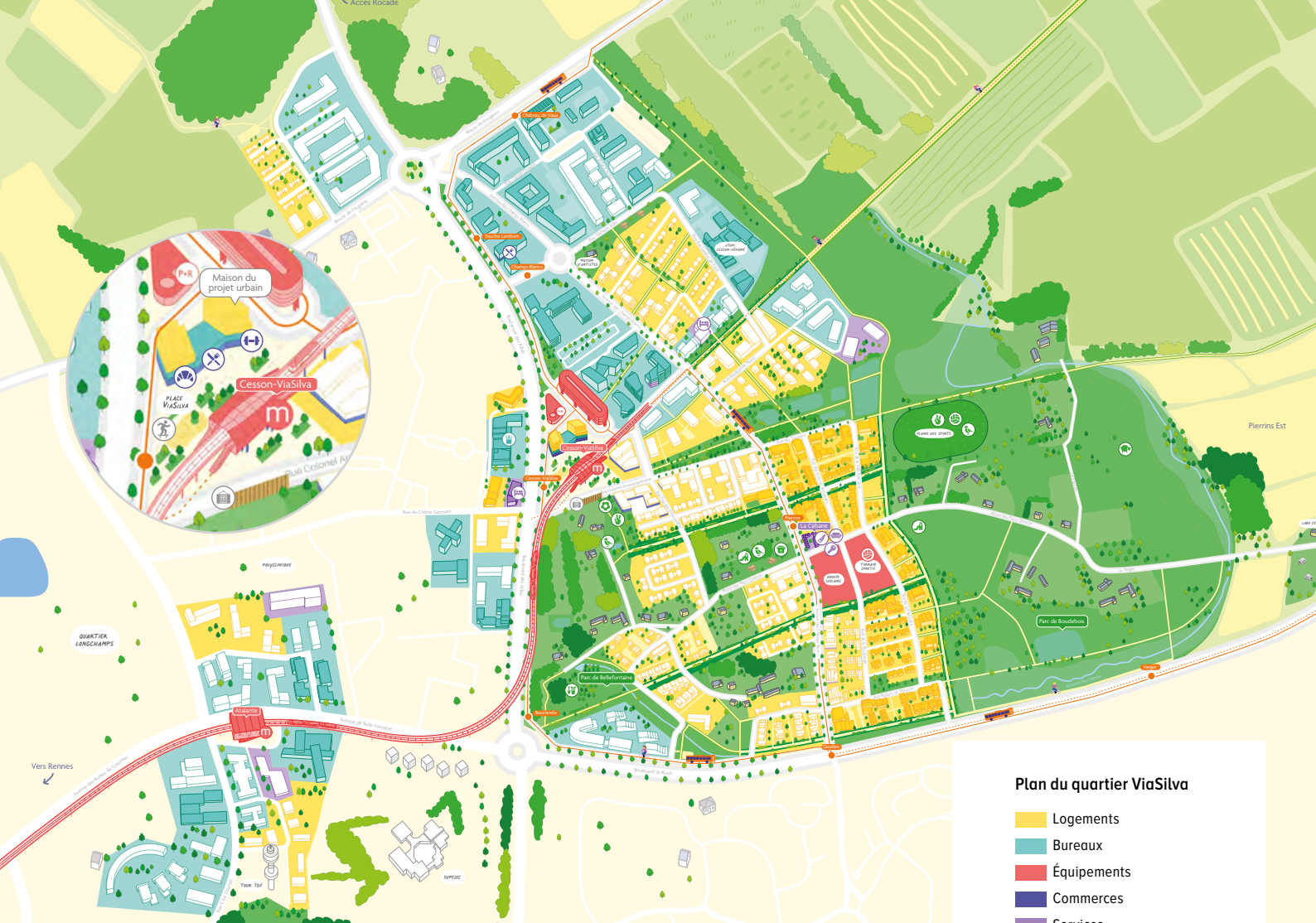
Le programme du concours pour les trois bâtiments (une entreprise de streaming numérique, une école de cinéma et des logements étudiants) exigeait impérativement de respecter la trame bocagère à l'intérieur de la parcelle. Pour protéger les chênes existants, plantés sur les quatre côtés du site, les architectes ont trouvé des solutions, comme le pont d'entrée qui enlace un arbre et résout en même temps le problème de la différence de hauteur entre le terrain et le boulevard. C'est un beau symbole!

Afin de préserver l'intégralité du houppier, une distance de sept mètres a été imposée entre le bâtiment et le tronc. Pendant la construction, un soin méticuleux a été apporté, avec des irrigations régulières et une interdiction de stocker des matériaux dans les zones racinaires. «C'était la guerre», mais nous avons ainsi réussi à sauver pratiquement toute la végétation. Aujourd'hui, la gestion des espaces verts est assurée par une entreprise sous-traitante et nous n'avons plus de prise là-dessus.



PIERRE BAZIN,
ingénieur horticole et
arboriste, spécialiste
de la gestion des
arbres en milieu urbain,
il conseille aujourd'hui
la métropole sur
l'intégration du réseau
bocager dans les projets
urbains.





© DEUX DEGRÉS/SPLA VIASILVA

Balade dans le quartier

Par rapport à l'immensité du projet initial, seule une toute petite partie est déjà réalisée. Le tout se développe petit à petit, mais de manière très concentrée, par blocs de développement. Ces zones sont parfois davantage axées sur le business, parfois davantage sur le logement. Mais elles comprennent toujours des zones clairement maintenues en agriculture ou en milieux naturels. Un soin très méticuleux a été apporté au traitement de l'articulation.

L'espace public est caractérisé par des axes visuels qui mènent au bocage et aux champs, ancrant ainsi le projet dans son cadre territorial. La connexion entre la ville et son cadre rural est ainsi préservée. Ce lien paysager se prolonge jusqu'à la nouvelle station de métro, même si cet endroit est aujourd'hui dominé par le bâtiment du pôle multimodal et son immense parc de stationnement. Le maintien du bocage confère une très forte valeur à l'espace public et témoigne d'une attention portée à ce qui existait déjà, à toutes les échelles. Dans les zones d'habitation, les rues-jardins reprennent cette structure végétale. Elle permet également de mettre en place un réseau de liaisons pour les

vélos et les piétons, et donc de créer un paysage de proximité pour les habitants.

Le bord urbain est clairement défini et s'appuie également sur des éléments préexistants. Un alignement d'arbres et un fossé sont par exemple accompagnés d'une passerelle nouvellement construite et qui marque la transition entre les bâtiments, la ville et la campagne. Pour les habitants, il est agréable de trouver cette beauté à proximité de leur immeuble !

Des réflexions sont menées sur la rentabilité de la ZAC agricole. Les agriculteurs savent que le destin de la zone est de la faire vivre, et des négociations annuelles sont menées entre eux et la maîtrise d'ouvrage de la ZAC pour fixer la situation agricole.

Pour l'instant, la situation n'est pas très claire, car les zones sont destinées à la fois à l'agriculture et à la détente et aux loisirs. Selon les cas, leur gestion est assurée par les agriculteurs ou par des entreprises de maintenance d'espaces verts. Mais la majeure partie des espaces agricoles sera maintenue, des pressions se sont exercées pour réduire l'emprise urbanisée.

Plan du quartier ViaSilva

- Logements
- Bureaux
- Équipements
- Commerces
- Services

- Secteurs et projets à l'étude

- Réseaux express vélo
- Bus en site propre & voie cyclable
- Modes doux (piétons, cyclistes)
- Rues jardins
- Hameau



MICHEL COLLIN,
PCE à la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur



Pour visionner
la visite de Rennes
et le quartier
ViaSilva



Lors de la délimitation des surfaces constructibles, la largeur des arbres n'a pas été prise en compte, ce qui aurait conduit à des abattages. Heureusement, la vente a été reprise et le plan a été révisé afin de redéfinir les zones constructibles. Il est important de représenter les arbres à leur vraie échelle sur les plans.





«En 40 ans,
on a appris à faire
la ville. Aujourd'hui,
on se rend compte
qu'on ne sait pas
faire la campagne.
Il va falloir déplacer
légèrement le focus
pour être capable
de faire la campagne
aussi bien que l'on
sait faire la ville.
Il y a de l'espoir et
on peut même aller
un peu plus vite.»

JEAN-MARC L'ANTON











LEXIQUE DES ACRONYMES

AFAFE	Aménagement foncier agricole, forestier et environnementale	ETP	Équivalent temps plein	PAT	Plan d'action territorial
ACP	Analyse en composantes principale	FEADER	Fonds européen agricole pour le développement rural	PCE	Paysagistes-conseils de l'État
AOP	Appellation d'origine protégée	FEAGA	Fonds européen agricole de garantie	PLH	Plan local de l'habitat
APER	Accélération de la production d'énergie renouvelable	FNSEA	Fédération nationale des syndicats d'exploitation agricole	PLU	Plan local d'urbanisme
BCAE	Bonnes conditions agricoles et environnementales	GAB	Groupement des agriculteurs biologiques	PLUi	Plan local d'urbanisme intercommunal
BRE	Bail rural et environnemental	GAEC	Groupeement agricole d'exploitation en commun	POS	Plan d'occupation des sols
CETA	Centre d'étude de technique agricole	GAMAE	Games for agriculture, alimentation et environnement	PPE	Programmation pluriannuelle de l'énergie
CGAAER	Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux	GES	Gaz à effet de serre	PRA	Petite région agricole
CIVAM	Centre d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural	GFA	Groupeement foncier agricole	PSE	Paiement pour services environnementaux
CLE	Commission locale de l'eau	HCF	Hors cadre familial	PSN	Plan stratégique national
CUMA	Coopérative d'utilisation de matériel agricole	ICHN	Indemnité compensatoire de handicaps naturels	SAFER	Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
DDT	Direction départementale des territoires	ICPE	Installation classée pour la protection de l'environnement	SAGE	Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
DGALN	Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature	IOTA	Installations, ouvrages, travaux et activités	SAS	Société par actions simplifiée
DGEC	Direction générale de l'énergie et du climat	JAC	Jeunesse agricole catholique	SAU	Superficie agricole utilisée
DHUP	Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages	MAASA	Ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire	SCEA	Société civile d'exploitation agricole
DRAAF	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt	MAEC	Mesure agro-environnementale et climatique	SCI	Société civile immobilière
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement	MSA	Mutualité sociale agricole	SCoT	Schéma de cohérence territorial
ETA	Entreprise de travaux agricoles	NIMA	Non issu du milieu agricole	SDAGE	Schéma directeur de l'aménagement et de la gestion des eaux
ERC	Éviter-Réduire-Compenser	OGM	Organisme génétiquement modifié	SDAU	Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme
		ORE	Obligation réel environnement	SDREA	Schéma directeur régional des exploitations agricole
		PAC	Politique agricole commune	SNBC	Stratégie nationale bas-carbone
		PAP	Paysage de l'après-pétrole	SRADDET	Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
		PAT	Projets alimentaires territoriaux	TdL	Terre de Lien
				ZAN	Zéro artificialisation nette

POUR ALLER PLUS LOIN...

ESSAIS

Ambroise Régis,
Toublanc Monique
**Paysage et agriculture
pour le meilleur!**
Éditions Educagri, juin 2015

Ambroise Régis
**Mosaïques du Paysage.
Chapitre 2.
Dessiner des paysages
agricoles pour un
développement durable**
Pensées et propositions
pour la mise en œuvre
de la Convention du
Conseil de l'Europe sur
le paysage, 2023

Benoît Marc, préface
Yann Arthus-Bertrand
**Paysages de campagne,
aux racines des terroirs**
Éditions Quae, 2025

Collectif
**Les Carnets du
paysage, n°46.
D'autres agricultures**
Éditions Actes Sud -
école nationale supérieure
du paysage, avril 2025

Duval Véronique
**Paysans et citoyens
Enquête sur les nouveaux
liens à la terre**
Éditions Actes Sud -
Domaine du possible, 2023

Hervieu Bertrand,
Purseigle François
**Une agriculture
sans agriculteurs,
La révolution indicible**
Éditions Presses
de Sciences Po, 2022

Lecourt-Le Breton Anne
**Paysannes
Entre passion et
souffrance, témoignages
d'agricultrices d'hier et
d'aujourd'hui**
Éditions Ouest-France, 2023

Orsenna Éric,
Denormandie Julien
Nourrir sans dévaster
Éditions Gallimard,
Collection Folio actuel
(n°199), 2025

Torquebiau Emmanuel
**Le livre de
l'agroforesterie
Comment les arbres
peuvent sauver
l'agriculture**
Éditions Actes Sud, 2022

ROMAN

Del Amo Jean-Baptiste
Règne animal
Éditions Gallimard -
Collection Blanche, 2016

BANDE DESSINÉE

Léraud Inès,
Van Hove Pierre
**Champs de bataille
L'histoire enfouie
du remembrement**
Éditions Delcourt, 2024

EN LIGNE

Bonneaud François,
Schmutz Thomas
**Paysage et
aménagement foncier
agricole et forestier**
PDF
[agriculture.gouv.fr/sites/
default/files/documents/pdf/
Paysage_et_aménagement_
foncier_agricole_et_forestier.pdf](http://agriculture.gouv.fr/sites/default/files/documents/pdf/Paysage_et_aménagement_foncier_agricole_et_forestier.pdf)

Terre de Liens
Sovran Coline, Ruffier
Fabrice, De Mones del
Pujol Amélie, Desriers
Maurice, Moulène Serge,
Roques Jean-Luc
**Le portage foncier
agricole,
Rapport #3**
février 2024

PDF
[ressources.terredeliens.org/
les-ressources/le-portage-
foncier-agricole-rapport-3](http://ressources.terredeliens.org/les-ressources/le-portage-foncier-agricole-rapport-3)

Terre de Liens
Coline Sovran
**Souveraineté
alimentaire: un scandale
made in France**
**Dossier thématique
Rapport #4**
mars 2025

À LIRE
[ressources.terredeliens.
org/les-ressources/
souverainete-alimentaire-un-
scandale-made-in-france-dossier-
thematique-rapport-4](http://ressources.terredeliens.org/les-ressources/souverainete-alimentaire-un-scandale-made-in-france-dossier-thematique-rapport-4)

**Revue investigations
Splann**
Média d'enquêtes
indépendant en Bretagne
SITE
splann.org



[Pour visionner
toutes les
interventions
et visites](#)

**séminaire 2025,
Maxent
sur le site
de l'APCE**

[paysagistes-conseils.
org/association/
vie-association/
travaux-association/
travaux-seminaires/
seminaire-2025-maxent](http://paysagistes-conseils.org/association/vie-association/travaux-association/travaux-seminaires/seminaire-2025-maxent)



ACTES DU SÉMINAIRE DE MAXENT 2025

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION Jean-Marc L'Anton

ÉDITION A.P.C.E.

SIÈGE SOCIAL à l'E.N.S.P. 10 rue du Maréchal Joffre 78000 Versailles

ISSN 2497-8930 **DÉPÔT LÉGAL** 18 novembre 2016

COMITÉ DE RÉDACTION le bureau de l'A.P.C.E.

RÉDACTION Katrin Burkhardt

CONCEPTION GRAPHIQUE ET PHOTOGRAPHIES Valérie Delebecque

RÉALISATION DES FILMS DU SÉMINAIRE,

DIFFUSÉS EN LIGNE EN COMPLÉMENT DES ACTES

Sophie Blanvillain, cinéaste-vidéaste et Virginie Pichot, cheffe opératrice vidéo

IMPRESSION Imprimerie Relais Graphique – 9 rue de la poterie, 93207 Saint-Denis

TIRAGE 800 exemplaires tirés sur papier couché mat PEFC

issu de forêts à environnement durable

Numéros précédents et version numérique **PAYSAGISTES-CONSEILS.ORG**

CONTACT secretariat@paysagistes-conseils.org

© association des paysagistes-conseils de l'État **MARS 2026**

REMERCIEMENTS

Nous remercions les ministères de la Transition écologique, de l'Aménagement du territoire, des Transports, de la Ville et du Logement, et tout particulièrement la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGLN) pour son soutien et sa participation aux différentes actions de l'association.

Nous remercions chaleureusement les personnalités qui ont bien voulu participer au séminaire 2025 et apporter leurs éclairages :

RÉGIS AMBROISE,
ingénieur agronome et urbaniste

BENJAMIN BALIQUE,
directeur adjoint de la DRAAF Bretagne

PIERRE BAZIN,
arboriste, spécialiste du bocage

BENJAMIN BEAUSSANT,
directeur de la DRAAF

MARC BENOÎT,
ancien directeur de recherche à l'INRAE,
et membre du collectif Paysages de l'après-pétrole

JEAN-MARIE BOURGÈS,
paysagiste concepteur,
agriculteur dans le Morbihan

PATRICK BRIE,
adjoint à la sous-direction de l'urbanisme
réglementaire et des paysages

AMÉLIE CÉNET,
paysagiste conceptrice,
ingénieure de recherche à l'INRAE-UMR SAS Rennes

MICHEL COLLIN,
PCE en DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur

MATHILDE COMOR,
chargée du bureau des paysages

ANDRÉ DEMEESTERE,
adjoint à la voirie et à l'aménagement, Maxent

RONAN DESORMEAUX,
paysagiste et ancien PCE

AGNÈS ET PATRICK DE LA PAUMELIÈRE,
propriétaires des Forges de Paimpont

CATHERINE DE MENTHIÈRE,
membre du CGAAER

DANIEL HELLE,
ingénieur agronome, chargé de développement
du label Terres de Sources,
Collectivité Eau du Bassin Rennais

BERTRAND HERVIEU,
sociologue spécialisé de l'agriculture et du monde rural

EVAN HUYNH,
coordinatrice séminaire au Domaine des Hayes

FABIENNE JOLIET,
Institut Agro Rennes-Angers

BÉATRICE JULIEN-LABRUYÈRE,
paysagiste, représentante de la FFP

PHILIPPE MÉROT,
vice-Président de Terre de Liens

AURÉLIE MESTRES,
directrice adjointe au DREAL Bretagne

JEAN-PAUL PELTIER,
propriétaire du Domaine des Hayes

VINCENT PIVETEAU,
ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts,
ancien directeur de l'École nationale supérieure
du paysage Versailles-Marseille
membre du CGAAER

PAULE POINTEREAU,
paysagiste conceptrice,
responsable stratégie et projets au sein
du Réseau Haies France

XAVIER POUX,
ingénieur agronome,
docteur en économie rurale

ANGE PRIOUL,
maire de Maxent

ANDRÉ SERGENT,
agriculteur, ancien président
de la Chambre d'agriculture de Bretagne

HERVÉ VANLAER,
adjoint de la directrice générale
de l'énergie et du climat

Avec l'aimable participation de :
LIONEL ORSI,
président du Corps des architectes-conseils de l'État

Nous remercions l'ensemble
des exploitantes et exploitants
pour leur accueil lors des visites :

BRUNO DURAND ET JULIEN,
GAEC du Catillan, Maxent

RÉGIS BLOT ET YANNICK JOUBREL,
GAEC du Landier, Maxent

ROLAND PIEL,
GAEC de l'Épinay et SAS Méthaénergie de l'avenir,
Saint-Joseph

HÉLÈNE MÉNARD,
ferme de la Gueuriolche, Guer

NOÉMIE QUESNEL ET FLORENT MAUFAY,
GAEC de la Mie qui chante, Guer

BENOÎT COLLEAUX,
ferme des Écotones, Guer

ALEXANDRE ET AURÉLIE BOENNEC,
GAEC de la Haie Chapeau, Saint-Thurial

VINCENT MÉNARD,
éleveur de poulets de Janzé et agriculteur,
Bréal-sous-Montfort

ADRIEN GUILLLOU ET STÉPHANE PAVIOT,
GAEC de l'Hermine, Breteil

DENIS LEMARCHAND,
SAS Synergie Biométhane, Cintre

**DENIS BERTRAND, FABRICE FERRÉ
ET DAMIEN MOISAN,**
GAEC Saint Lazare, Montfort-sur-Meu

**YOHAN BODIGUEL ET
ANNE SOPHIE COCHERIL,**
ferme de la Chèvrerie, L'Hermitage

**FLORENT ET FRÉDÉRIC BESNARD
SERGE NOGUES,**
GAEC de La Chapelle, La Chapelle-Bouëxic

BÉATRICE ET JEAN-PAUL HIGNET,
ferme de la Gommerais, La Chapelle-Bouëxic

Nous remercions également **AGROBIO 35**
à Cesson-Sévigné pour la mise en relation
avec les exploitantes et exploitants.

Un grand merci à :
MARC CLARAMUNT et CATHERINE FARELLE,
pour la lecture des Actes

Un grand merci aux PCE
qui ont participé à la préparation et
à l'animation des rencontres du séminaire :

**JEAN-MARC L'ANTON
NICO BOUTS
MICHEL COLLIN
SÉBASTIEN GIORGIS
SYLVAIN FLIPO
CLAIRE LAUBIE
et MICHAËL RIPOCHE**

L'association des paysagistes-conseils de l'État publie chaque année ses actes de séminaire et régulièrement ses travaux de recherche.

- 2000 Séminaire à La Défense — Les alignements d'arbres
- 2001 Séminaire à Marseille — Les systèmes de représentation informatique du paysage
Séminaire à La Défense — Les lotissements
- 2002 Séminaire à Amiens — La gestion de l'eau comme enjeu du paysage
- 2003 Séminaire à Berlin — Expérimentations urbaines et suburbaines
- 2004 Séminaire à Lille — Les démarches de renouvellement urbain
- 2005 Séminaire à Copenhague — Développement durable et patrimoine d'architecture paysagère
- 2006 Séminaire à La Rochelle — Paysages littoraux de Charente-Maritime
- 2007 Séminaire à Lyon — Renouvellement urbain et espaces publics
- 2008 Séminaire aux Pays-Bas — Extensions urbaines et alternatives à l'étalement urbain, expériences du Randstad
- 2009 Séminaire à Paris — Pratiques et responsabilités des paysagistes-conseils en Europe
- 2009 Optimisation qualitative du déploiement éolien dans le paysage français
- 2010 Séminaire à Montpellier — Développement durable et nouvelles ruralités
- 2010 Les paysages de l'énergie solaire
- 2011 Séminaire en Suisse romande — Le projet de paysage en amont de la planification
- 2011 Les paysagistes-conseils de l'État — Trajectoires — 15 ans
- 2012 Séminaire au Pays basque — Pays basque: une frontière deux ruralités, deux urbanités?
- 2013 Séminaire Val de Loire — La Loire, fédératrice de nouveaux paysages?
- 2013 Vers un système d'information sur le paysage
- 2014 Séminaire à Rome — Co-habiter
- 2015 Séminaire à Rennes — Paysages d'une métropole
- 2015 Vers une stratégie du paysage, contribution à la politique publique du paysage
- 2016 Paysage et Trame verte et bleue
- 2016 Séminaire à Lisbonne — De l'espace public au paysage urbain
- 2017 Séminaire à Bordeaux — Le projet de paysage comme condition de la densité
- 2018 Séminaire en Belgique — Gouvernances et pratiques de conseils: l'exemple de la Belgique
- 2019 Séminaire d'Avignon à Aigues-Mortes — Patrimoines, motifs de projets
- 2020 Séminaire de Grenoble — La métropole de Grenoble et ses massifs: face au dérèglement climatique un laboratoire de paysages
- 2021 Séminaire de Biscarrosse — La démarche de paysage au service de la transition écologique & solidaire
- 2022 30 propositions pour une politique nationale du paysage en faveur de la transition écologique et solidaire
- 2022 Séminaire de Bâle — Bâle et les trois frontières: faire métropole ensemble
- 2024 Séminaire de Marseille — L'épreuve de l'eau, les preuves de l'eau
- 2025 Séminaire de Wien — Wien, une métropole à la recherche de la résilience

LES PAYSAGISTES-CONSEILS DE L'ÉTAT sont plus de 150 professionnels du secteur privé, paysagistes concepteurs sélectionnés sur concours par la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) pour la diversité de leurs expériences et compétences. Dans une indépendance qui tient à leur mode de désignation, ils sont affectés, deux jours par mois, dans les services centraux ainsi que dans les services déconcentrés de l'État, notamment directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), directions de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) en départements et régions d'outre-mer, et directions départementales des territoires (DDT) pour assister et conseiller dans l'application des politiques de l'État.

Leurs actions contribuent à promouvoir la prise en compte du paysage dans l'aménagement du territoire. Ils développent la pédagogie d'un paysage dont la qualité est la résultante visible de la valeur des actions menées sur le territoire.

«Nous avons démontré notre “savoir-faire l’urbain” avec les acteurs de la ville, il nous faut désormais développer nos méthodes dans nos campagnes avec les principaux acteurs de nos paysages : les agriculteurs.»

JEAN-MARC L'ANTON,

Président de l'association des paysagistes-conseils de l'État 2025-2026

Faire le paysage avec l'agriculture : un défi urgent pour les campagnes françaises

Jusqu'à présent, les séminaires des paysagistes-conseils de l'État se concentraient plutôt sur l'urbain, laissant les espaces agricoles en dehors de leur champ d'action. Mais face aux mutations rapides et profondes que vont subir nos territoires ruraux, ils affirment leur responsabilité de se pencher sur ce sujet dont l'enjeu est clair : anticiper et accompagner les transformations des paysages avec le monde agricole et ses acteurs afin de préserver la biodiversité, la qualité environnementale et l'avenir des campagnes. Le séminaire 2025 dresse un état des lieux des dynamiques agricoles en cours et de leurs impacts paysagers, notamment en Bretagne.

Cette approche se structure en quatre parties :

- Connaître et comprendre le monde agricole tel qu'il est aujourd'hui, grâce à des conférences de grands experts en agronomie, sociologie, agriculture et paysage.
- Visiter des fermes pour s'immerger au cœur des territoires ruraux et partager le point de vue des exploitants sur leur réalité quotidienne.
- Mieux appréhender les politiques de l'État en matière agricole grâce à des exposés de représentants des administrations centrales ou régionales.
- Ouvrir un débat sur la question de l'adaptation des territoires aux enjeux de demain par des exposés et des débats sous forme de tables rondes.

Le séminaire 2026 poursuivra cette réflexion sur le thème des « campagnes en transition », avec pour objectif d'anticiper les crises à venir et de définir des outils d'accompagnement adaptés.



APCE
ASSOCIATION
DES PAYSAGISTES-
CONSEILS DE L'ÉTAT

SITE paysagistes-conseils.org

MAIL secretariat@paysagistes-conseils.org



Suivez l'actualité
de l'association 



**MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
TRANSPORTS
VILLE ET LOGEMENT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*